

2011

Etat des lieux de la coopération
entre l'Union européenne et la Polynésie française
Janvier – Décembre 2011



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION

Bureau des Affaires Européennes – Présidence de la Polynésie française

**Bureau des Affaires Européennes
Mars-Avril 2012**

Sommaire

1. Sommaire
2. Avant-propos
3. Synthèse
4. **Etat des lieux de la situation politique, économique et sociale de la Polynésie française**
 - 4.1 État des lieux sur le plan politique**
 - 4.1.1 Situation politique interne
 - 4.1.2 Relations avec l'Etat – Contrat de projets
 - 4.1.3 Politique et intégration régionale
 - 4.2 Etat des lieux sur le plan économique**
 - 4.3 Etat des lieux sur le plan social**
 - 4.3.1 Démographie
 - 4.3.2 Analyse de la situation sociale
 - 4.3.3 L'enjeu de l'emploi
 - 4.3.4 L'enjeu de la réforme de la protection sociale
5. **Stratégie de développement de la Polynésie française**
6. **Examen de la coopération passée et en cours entre l'Union européenne et la Polynésie française**
 - 6.1 Fonds Européen de Développement (FED)**
 - 5.1.1 Enveloppe bilatérale
 - 5.1.2 Enveloppe régionale
 - 5.1.3 Aide d'urgence
 - 6.2 Programmes communautaires horizontaux**
 - 5.2.1 Programme « Education et formation tout au long de la vie » (EFTLV)
 - 5.2.2 Initiative « BEST »
 - 5.2.3 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD)
 - 5.2.4 Programmes thématiques de l'Instrument de Coopération au Développement (ICD)
 - 5.2.5 Autres programmes : Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (PCI) ; Jeunesse en Action ; Média ; Culture
 - 6.3 Autres instruments d'intervention**
 - 5.3.1 Banque européenne d'Investissement (BEI)
 - 5.3.2 Technical Cooperation Facility - TCF
7. **Perspectives de coopération pour les années à venir entre l'Union européenne et la Polynésie française**
 - 7.1 Fonds Européen de Développement (FED)**
 - 6.1.1 10^{ème} FED
 - 6.1.2 Révision de la DAO et perspectives financières 2014-2020 (11^{ème} FED)
 - 7.2 Programmes communautaires horizontaux**
 - 7.3 Banque européenne d'Investissement (BEI)**
8. Démarche participative et coordination des bailleurs
9. Conclusions
10. Abréviations et acronymes
11. Annexes

Avant-propos

La Polynésie française fait partie des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM).

Alors que les régions ultra-périphériques (RUP) font partie de l'UE et appliquent l'ensemble de l'acquis communautaire et que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ne disposent, quant à eux, d'aucun lien institutionnel avec l'Union européenne (UE), les PTOM disposent d'un régime particulier d'association en raison des liens qui les unissent à l'un des Etats membres de l'UE.

La partie IV du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (articles 198 à 204 TFUE) précise les principes généraux d'association des « pays et territoires non européens entretenant avec le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume Uni des relations particulières ». Le cadre de la coopération entre les PTOM et l'UE est quant à lui défini par la **Décision d'Association Outre-mer (DAO)** de 2001¹, modifiée en 2007². Financé directement par les Etats membres, le **Fonds Européen de Développement (FED)** est le principal instrument d'intervention de l'UE auprès des PTOM.

Ainsi, en Polynésie française, les 5^{ème} et 6^{ème} FED ont permis de financer des projets ponctuels, en matière de développement rural (programme forestier des Marquises et Iles Sous-le-Vent, relance de la vanille, mise en valeur et aménagements divers de plusieurs sites agricoles, etc.), de développement des énergies renouvelables (aménagements hydroélectriques, installations photovoltaïques) et de développement des principaux secteurs productifs : perliculture (construction du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture – CMNP, à Rangiroa et recherches sur l'huître perlière), pêche (construction de thoniers, études base de pêche), tourisme (éradication des nonos à Nuku Hiva). A partir du 7^{ème} FED, les fonds ont été concentrés sur deux secteurs d'intervention, afin de gagner en efficacité (logique de résultats et rationalisation des coûts) : le développement des ressources marines et la protection de l'environnement. Ainsi, le 7^{ème} FED a notamment apporté un concours au développement du secteur de la perliculture et a permis de réaliser la première tranche opérationnelle du réseau d'assainissement collectif de la commune de Punaauia alors que le 8^{ème} FED a contribué à la mise en place du réseau d'assainissement de l'île de Bora Bora et a financé une étude d'identification des stratégies de développement des archipels.

Pour la période 2000-2007, le montant total du 9^{ème} FED s'élevait à 13 800 millions d'euros, dont 175 millions d'euros à destination des PTOM³, incluant 20,48 millions d'euros pour la Polynésie française (soit 2,44 milliards F CFP).

Pour la période 2008-2013, le montant total du 10^{ème} FED s'élève à 22 682 millions d'euros, dont 286 millions d'euros pour les PTOM – hors Groenland⁴ :

- 195 millions d'euros pour les programmes bilatéraux, dont 19,79 millions d'euros pour la Polynésie Française (soit 2,36 milliards F CFP),
- 40 millions d'euros pour la coopération et l'intégration régionale, dont 12 millions d'euros pour le Groupe Pacifique (soit 1,4 milliards F CFP) et 5 millions d'euros pour l'ensemble des PTOM (Stratégies Territoriales pour l'Innovation)
- 30 millions pour financer la Facilité d'investissement de la Banque européenne d'Investissement (BEI) pour les PTOM (en plus des prêts de 30 millions d'euros sur les ressources propres de la BEI).
- 6 millions d'euros pour l'assistance technique,
- 15 millions d'euros pour l'aide d'urgence.

¹ Décision du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne ("décision d'association outre-mer") (2001/822/CE).

² Décision du Conseil du 19 mars 2007 portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des pays et des territoires d'outre-mer à la Communauté européenne (2007/249/CE).

³ L'enveloppe allouée aux PTOM représente 1.26 % du montant total du 9^{ème} FED.

⁴ L'enveloppe allouée aux PTOM représente 1.25% du montant total du 10^{ème} FED (ratio stable par rapport au 9^{ème} FED) – Le Groenland bénéficie d'une enveloppe de 175 millions d'euros. A titre de comparaison, pour la période 2007-2013, les sept régions ultra périphériques (RUP) bénéficient de 7,8 milliards d'euros de fonds communautaires – soit plus de 27 fois le montant alloué aux PTOM.

Depuis la DAO de 2011, les PTOM sont également éligibles à certains **programmes financés directement par le budget communautaire**.

Chaque projet bénéficiant de financements européens fait l'objet d'un suivi particulier. En effet, l'évaluation et l'audit sont deux **éléments obligatoires et fondamentaux des programmes européens et des cycles de projets**.

En 2011, il y a eu un suivi plus vaste et plus rigoureux grâce au lancement d'un plus grand nombre d'évaluations et d'audits:

- 2 ROM (mission de suivi axé sur les résultats) sur les programmes « Prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique » et « Développement Durable de l'Agriculture dans le Pacifique » de la Communauté du Pacifique,
- lancement de l'évaluation finale et l'audit final du programme d'assainissement de Punaauia
- audit final du projet Perliculture en Polynésie.

L'**évaluation** a deux fonctions:

- vérifier que le projet financé remplit les objectifs quantitatifs et qualitatifs définis, sur la base des indicateurs objectivement vérifiables spécifiés en début de projet, et
- permettre le pilotage et, si nécessaire, la ré-orientation du projet, notamment en cas de modification de sa stratégie globale ou d'évolution du contexte socio-économique.

Trois types d'évaluation sont mis en œuvre :

- l'**évaluation ex-ante**, c'est à dire avant la mise en œuvre du projet, ses résultats servent de base pour mesurer l'évolution du projet ;
- l'**évaluation à mi-parcours**, une évaluation menée à mi-temps du projet afin d'en mesurer les premiers impacts, et
- l'**évaluation ex-post**, qui intervient après la fin du projet pour en mesurer les effets définitifs.

Les audits doivent en principe être exécutés par des auditeurs professionnels externes.

La principale finalité des audits consiste à fournir une assurance quant à la légalité et la régularité des opérations. L'assurance est principalement liée à la conformité aux règlements et règles applicables. Elle peut également faire référence à une saine gestion financière et aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficience. Elles incluent, entre autres, des vérifications de dépenses de subventions et de contrats de services effectuées en fonction de procédures convenues, ainsi que des analyses de conformité.

La conformité aux critères de légalité et de régularité est essentielle pour tous les projets financés par la Commission européenne. Les critères de conformité sont déterminés en fonction du type de mission et selon les documents qui constituent la base juridique et réglementaire d'un projet. Ceux-ci sont habituellement les accords de financement et les contrats d'aide extérieure.

Mis en place en juin 2011⁵, le **Bureau des Affaires Européennes**, placé sous l'autorité directe du Président de la Polynésie française, est notamment chargé de la coordination et du suivi de l'exécution du FED et des programmes communautaires en Polynésie Française.

A ce titre, il a coordonné la réalisation du présent rapport. Afin d'assurer la bonne information de tous, suite au réorganisation administrative intervenue en Polynésie française, au delà d'un simple état d'avancement des projets menés grâce au soutien de l'Union européenne en 2011, l'historique de ces derniers est également rappelé dans ce rapport.

Le Bureau des Affaires Européennes remercie l'ensemble des administrations (DBP, DEP, DEQ, DGAE, DIREN, DR, DRM, SRI, SU...) et des acteurs locaux (ISPF, SOP-Manu, UPF...), qui ont bien voulu prendre part à l'élaboration de ce rapport ainsi que les services du Haut Commissariat de la République en Polynésie française, l'Agence Française de Développement, la Banque européenne d'Investissement et le Bureau de la Commission européenne auprès des PTOM du Pacifique.

⁵ Arrêté n°0870/CM du 28 juin 2011 portant création d'un Bureau des Affaires Européennes.

Synthèse

La Polynésie française bénéficie du soutien de l'Union européenne depuis plus de 50 ans. Ce soutien s'est traduit jusqu'à aujourd'hui par une aide financière de plus de 72 millions d'euros (soit plus de 8.64 milliards F CFP), au titre du FED territorial.

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation de la programmation du 10^{ème} FED territorial et régional (période de programmation 2008-2013) qui devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2012. Elle a également été l'occasion, pour la Polynésie française, de mettre en œuvre et de clôturer des projets financés dans le cadre des précédents FED, et en particulier du 9^{ème} FED (période de programmation 2000-2007) et de développer sa participation à certains programmes communautaires horizontaux, auxquels elle est éligible depuis 2001 ainsi que ses relations avec la Banque européenne d'Investissement.

Plus de 20.48 millions d'euros (soit 2.44 milliards F CFP) ont été versés à la Polynésie française par l'Union européenne dans le cadre du 9^{ème} FED territorial, dont le secteur de concentration est le secteur de l'eau et de l'assainissement, qui concentre 16.83 millions d'euros (soit plus de 2 milliards F CFP) de l'aide :

- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II 9 734 335 €
86% du projet financé par le FED – soit 8 369 777 € (998 782 484 F CFP)
- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III 6 410 700 €
87% du projet financé par le FED – soit 5 614 600 € (670 000 000 F CFP)
- Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II 4 273 862 €
67% du projet financé par le FED – soit 2 849 241 € (340 000 000 F CFP)
- Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture 3 645 000 €
100% du projet financé par le FED (434 957 850 F CFP)

Au titre du 10^{ème} FED territorial, la Polynésie française devrait bénéficier, via une approche projet, d'une enveloppe de plus de 19 millions d'euros (soit 2.3 milliards F CFP).

Par ailleurs, la Polynésie française bénéficie également du soutien financier de l'Union européenne dans le cadre de l'enveloppe B du FED, qui vise à soutenir la mise en œuvre de projets de coopération régionale, susceptibles d'avoir des retombées au niveau du territoire, en fonction de la participation de la Polynésie française. Dans le cadre des 9^{ème} et 10^{ème} FED régional, elle prend part à 5 projets :

- Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire : TEP VERTES
- Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental : SCIFISH
- Programme de soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique
- Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE – BAE
- Stratégies territoriales de l'Innovation – OCTA

Etat des lieux de la situation politique, économique et sociale de la Polynésie française

4.1 État des lieux sur le plan politique

4.1.1 Situation politique interne

Depuis 2004, treize gouvernements, en incluant les remaniements ministériels, se sont succédé en Polynésie française, au gré des changements d'alliances à l'Assemblée, qui, une fois élue, choisit le Président de la Polynésie française.

Le 24 mars 2011, une nouvelle motion de censure a été déposée par l'Union pour la démocratie (UPLD), avec M. Oscar Temaru comme candidat à la présidence de la Polynésie française. Elle a été adoptée le 1^{er} avril suivant par 29 voix sur 57, soit exactement la majorité absolue et a fait chuter le gouvernement de M. Gaston Tong Sang, en place depuis le 24 novembre 2009.

Le 1^{er} août 2011, après avoir déjà modifié le statut de la Polynésie française en 2007, le gouvernement français a adopté une nouvelle loi visant à favoriser le rétablissement de la stabilité politique en Polynésie française, et plus spécifiquement à permettre la constitution d'une majorité stable à l'Assemblée⁶. Ainsi, désormais, un tiers, au lieu du quart, des élus de l'Assemblée est nécessaire pour rendre recevable une motion de défiance et son adoption nécessite qu'elle soit votée par une majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres de l'assemblée, et non plus simplement par la majorité absolue.

Depuis le 6 avril 2011, le gouvernement de M. Oscar Temaru, qui compte 10 ministres, n'a connu aucun changement.

4.1.2 Relations avec l'Etat – Contrat de projets

Depuis le 27 février 2004, la Polynésie française est dotée d'un nouveau statut qui renforce encore son autonomie après les différents statuts adoptés depuis 1984⁷.

En vertu de celui-ci, elle est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'État, qui concernent :

- La nationalité, les droits civiques, le droit électoral, les droits civils, l'état et la capacité des personnes ;
- La garantie des libertés publiques, la justice ;
- La politique étrangère ;
- La défense ;
- L'entrée et le séjour des étrangers (à l'exception de l'accès au travail des étrangers) ;
- La sécurité et l'ordre public, la police et la sécurité concernant l'aviation civile et la circulation maritime ;
- l'accompagnement des communes ;
- les secteurs de la communication audiovisuelle, de l'enseignement universitaire et de la recherche.

Le contrat de projets (CdP) « Etat – Polynésie française » a été signé le 27 mai 2008, à Paris, pour une durée de 5 ans. Il représente un montant total d'investissements de 435 millions d'euros, soit 52 milliards

⁶ Loi organique 2011-918 du 1er août 2011 relative au fonctionnement des institutions de la Polynésie française

⁷ Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, complétée par la loi simple n°2004-193.

F CFP (soit 48,2 milliards F CFP hors TVA – la TVA est à la charge du Pays), auquel l'Etat et la Polynésie française contribuent paritairement à hauteur de 177 millions d'euros chacun, soit plus de 21,1 milliards F CFP⁸.

Il s'articule autour de six thématiques :

- Le **logement social**, avec la construction ou la réalisation prévue sur la période de plus de 1800 logements (198 millions € - soit 24 milliards F CFP) ;
- La **santé**, avec un effort particulier sur l'offre de soins de proximité dans les archipels, sur l'urgence, la santé mentale et la sécurité sanitaire (68 millions € - soit 8 milliards F CFP) ;
- L'**environnement**, avec la réalisation de grands équipements structurants dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable et du traitement des déchets (138 millions € - soit 16,5 milliards F CFP) ;
- Les **abris de survie** réalisés pour renforcer la protection des populations face aux catastrophes naturelles (27 millions € - soit 3 milliards F CFP) ;
- L'**enseignement supérieur** et la **recherche**, avec d'une part, l'extension de l'Université de Polynésie française (maison des étudiants et maison internationale) et d'autre part, des actions visant à la structuration de la recherche ainsi qu'à la mise en place de thématiques liées au développement (4 millions € - soit 0,5 milliard de F CFP) ;
- Les **constructions scolaires du 1^{er} degré** (volet nouvellement créé - 2011).

Au 30 novembre 2011, la situation d'exécution du CdP est en deçà du niveau d'avancement attendu à deux ans du terme du contrat.

Depuis 2008, le comité de pilotage (COFIL) a programmé 52,8% de l'enveloppe du contrat de projets, tous volets confondus, mais seulement 23,1% de cette enveloppe a pu être engagés à ce jour, alors que nous approchons du terme de la quatrième année du dispositif (4 sur 6). Le montant total des conventions d'application signées ne s'élève en effet aujourd'hui qu'à 11,1 milliards de francs (hors TVA), le montant des liquidations (sur la base des documents justificatifs transmis, hors TVA) n'excédant pas, quant à lui, les 1,4 milliards de francs (soit 2,9 % de l'enveloppe CdP).

Néanmoins, comme l'illustre le tableau récapitulatif ci-après, cette situation est très inégale selon les volets. Alors que les volets « enseignement supérieur et recherche », « environnement » et « abris de survie » affichent un niveau de programmation élevé (resp. 83,5%, 81,2% et 100,0% de leur enveloppe), voire une forte capacité à aller au-delà, les volets « santé » et « logement social » présentent des retards d'exécution importants :

- Le volet « Santé » a connu un démarrage difficile, eu égard notamment à une définition stratégique laborieuse des équipements structurants à mettre en oeuvre. Ce volet est, aujourd'hui encore, en difficulté : plusieurs opérations peinent à démarrer, risquant d'entraîner la caducité de leur convention d'application (trois opérations ont même déjà fait l'objet d'un dégage) ;
- Le volet « Logement social », qui représente, à lui seul, presque la moitié de l'enveloppe du Contrat de projets, enregistre un taux de programmation d'à peine 35,4% (et seulement 7,0% de l'enveloppe financière impartie a fait l'objet d'un engagement).

Le comité de pilotage du 1^{er} juillet dernier avait déjà acté un certain nombre de mesures visant à redynamiser le contrat de projet à mi-parcours (création de nouveaux axes au sein des volets, redéploiement des enveloppes financières, organisation de réunions de suivi mensuelles⁹...). Cette démarche a été poursuivie par le comité de pilotage de novembre dernier.

En outre, de nombreux projets ont achevé leur phase d'études en 2011 et rentreront donc en phase travaux début 2012, ce qui laisse augurer un décollage des réalisations en 2012.

⁸ Le solde est pris en charge par les tiers : OPH pour le logement social, les communes et le FIP pour les dossiers relatifs à l'environnement

⁹ Celles-ci se sont révélées particulièrement efficaces pour ce qui concerne le logement social (réunions de suivi organisées tous les quinze jours), dont les perspectives de réalisation ont considérablement gagné en fiabilité.

Tableau n°1 : Situation du contrat de projets (CdP) – En Millions F CFP

VOLET	Situation du CdP au 30/11/2011					Programmation après le COPIL du 30/11/2011	
	Enveloppe CdP (HT) au 30/11/2011	% Programmé au 30/11/2011	% Engagé au 30/11/2011	Réalisé M.O. (HT) (justif. - avance) au 30/11/2011	% Réalisé au 30/11/2011	Programmé (HT)	% Programmé au 30/11/2011
Enseignement supérieur - Recherche	801 525 060	83,5%	24,8%	108 254 349	13,5%	777 769 617	97,0%
Abris	3 621 911 695	100,0%	97,3%	561 954 312	15,5%	6 782 909 082	187,3%
Environnement	12 937 042 959	81,2%	35,1%	119 654 942	0,9%	11 190 045 217	86,5%
<i>AEP</i>	5 991 599 809	87,8%	42,7%	119 654 942	2,0%	5 891 901 111	98,3%
<i>AEU</i>	5 163 820 000	78,5%	37,0%	0	0,0%	4 052 200 000	78,5%
<i>DECHETS</i>	1 527 446 539	61,9%	4,5%	0	0,0%	991 767 495	64,9%
<i>Opérations d'appui</i>	254 176 611	100,0%	0,0%	0	0,0%	254 176 611	100,0%
Santé	7 789 200 000	33,3%	16,6%	427 990 342	5,5%	2 823 102 581	36,2%
Logement social	22 787 118 736	35,4%	7,0%	167 799 847	0,7%	9 257 608 980	40,6%
Constructions scolaires	275 470 167	0,0%	0,0%	0	0,0%	251 136 330	91,2%
TOTAL	48 212 268 617	52,8%	23,1%	1 385 653 792	2,9%	31 082 571 807	64,5%

L'Agence Française de Développement (AFD), Etablissement Public Industriel et Commercial et institution financière spécialisée, est un partenaire financier historique de la Polynésie française et est un partenaire technique dans la mise en œuvre du Contrat de Projets entre le Pays et l'Etat (période 2008-2013), avec un rôle d'appui technique et d'animation de formations dans les domaines de la gestion publique. Conformément à son mandat en outre-mer français, l'AFD soutient les projets ou les politiques publiques qui contribuent au développement durable et au renforcement de la cohésion sociale.

Elle intervient auprès du secteur public local (Polynésie française et ses établissements publics, communes, sociétés d'économie mixte dans les secteurs du logement, de l'aménagement et de l'énergie) grâce à des prêts (généralement bonifiés) et à des actions d'appui-conseil (appui technique, formations à destination des élus et des agents publics). Ses concours financiers représentent le quart de l'encours de dette du Pays et plus de la moitié de l'encours de dette des communes. En 2011, l'AFD a notamment octroyé un prêt de 41,9 millions d'euros (soit 5 milliards F CFP) à la Polynésie française pour le financement partiel de ses dépenses d'équipement, dans un contexte d'adoption et de mise en œuvre d'un plan de redressement financier du Pays. Le financement d'un projet d'importance dans le secteur des énergies renouvelables, en partenariat avec la Banque européenne d'Investissement (BEI), est en cours d'instruction et devrait aboutir mi-2012.

L'AFD est également présente dans le financement du secteur privé. Elle détient 35% des parts de la banque polynésienne SOCREDO (65% restants: 50% Pays et 15% BRED), qui contribue à apporter des outils de financement adaptés à l'ensemble des secteurs de l'économie polynésienne. L'AFD a également mis en place, comme en Nouvelle-Calédonie, des dispositifs de garantie (SOGEFOM : société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer), qui permettent aux petites entreprises d'accéder plus facilement au crédit. En 2011, l'AFD a apporté à sa filiale SOCREDO un refinancement de 35 millions d'euros (soit 4.2 milliards F CFP) pour renforcer son activité. Parallèlement, entre le 30 juin 2010 et le 30 juin 2011, la SOGEFOM a octroyé 36 garanties à des petites entreprises, représentant un engagement de 2,4 millions d'euros (soit 288 millions F CFP).

En 2010, les dépenses budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont élevées à 178,94 milliards de F CFP (soit 1,49 milliards d'euros), soit une augmentation de 1,89 % par rapport à 2009 (175,57 milliards de F CFP).

4.1.3 Politique et intégration régionale

Une présence régionale affirmée et diversifiée

La Polynésie française, sous le couvert de différents statuts, participe aux travaux de la plupart des organisations intergouvernementales de coopération du Pacifique insulaire.

La Polynésie française est ainsi :

- membre à part entière :
 - de la Communauté du Pacifique (CPS), qui est la plus ancienne organisation de coopération de la région (convention de Canberra de 1947) ;
 - du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) ;
 - du Programme de Développement des Iles du Pacifique (PIDP) ;
 - et de l'Organisation du Tourisme du Pacifique Sud (SPTO) ;
- membre associé :
 - du Forum des Iles du Pacifique (FIP), qui est considéré comme la voix politique de l'Océanie (depuis 2006) ;
 - et de la Commission Economique et Sociale pour l'Asie-Pacifique des Nations Unies (ONU-CESAP) ;
- observateur auprès de l'Agence des Pêches du Forum (FFA).

En ces qualités, elle participe aux programmes « Prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique », « Développement Durable de l'Agriculture dans le Pacifique » et « Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental » gérés par la Communauté du Pacifique et financés par l'UE (cf. § 6.1.2) mais également aux projets relatifs aux récifs coralliens et à la gestion intégrée du littoral, financés par l'Agence française de développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial : CRISP – Coral Reef Initiatives for the Pacific et RESCCUE – Restoration of ecosystem services against climate change unfavourable effects, anciennement PICMAC - Pacific Islands Integrated Coastal Management for the Enhancement of Adaptation Capabilities to Climate Change.

En matière de pêche, la Polynésie française dispose également du statut de « *territoire participant* » au sein de la Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central (WCPFC) et participe régulièrement, sous le couvert de la France, aux travaux de la Commission Inter-Américaine du Thon Tropical (IATTC) et de la nouvelle Organisation Régionale de Gestion des Pêches du Pacifique Sud (SPRFMO) dont le rôle est de protéger et de gérer les stocks de poissons non migrateurs dans le Pacifique Sud.

La Polynésie française est aussi partie prenante aux travaux du Comité régional pour le Pacifique occidental de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS Manille), sous le couvert de la France.

Par ailleurs, certaines entreprises polynésiennes sont également membres d'organisations régionales regroupant les professionnels d'un secteur d'activité, telles que la « Pacific Power Association » (PPA) ou la « Pacific Islands Telecommunication Association » (PITA), dont Electricité de Tahiti (EDT) et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) sont respectivement membres.

Les services de l'Etat présents en Polynésie française participent au concert régional en étant membres d'organisations spécialisées comme la Conférence judiciaire du Pacifique, la Conférence océanienne des Directeurs de l'Immigration (PIDC) ou l'Organisation Océanienne des Douanes (OCO).

Enfin, en tant que collectivité d'outre-mer relevant de la catégorie des Pays et Territoires d'Outre-Mer associé à l'Union européenne (PTOM), la Polynésie française est membre fondateur de l'Association des PTOM (OCTA), créée en 2003. Elle a accueilli à Tahiti, en mars 2005, le 3^{ème} Forum de dialogue UE-PTOM.

Faits marquants en 2011

Le gouvernement, issu de la motion de défiance du 1^{er} avril 2011, a lancé deux initiatives d'envergure internationale portant sur des enjeux cruciaux pour l'avenir du Pays, liés à la reconnaissance et à la résolution du fait colonial en Polynésie française :

- réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU ;
- pleine reconnaissance des conséquences dommageables, tant sur la santé des populations que sur l'environnement, des essais nucléaires réalisés par la France à Moruroa et à Fangataufa.

Au niveau régional, un nouveau groupement fondé sur l'appartenance commune au monde polynésien, en écho aux initiatives déjà prises par les dirigeants mélanésiens (Groupe du Fer de Lance Mélanésien) et micronésiens (Défi micronésien) a été mis en place. Le 17 novembre 2011, à l'initiative du Premier ministre de Samoa, Tuilaepa Sailele Malielegaoi, l'assemblée constitutive du Groupe des Dirigeants Polynésiens (*Polynesian Leaders Group – PLG*) s'est réunie à Apia avec huit membres fondateurs dont la Polynésie française : îles Cook, Niue, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga et Tuvalu. Pour sa première année d'existence, la présidence tournante du PLG sera assurée par Samoa auquel succèderont, en août 2012, les îles Cook. Les objectifs du PLG sont de promouvoir la coopération et les échanges dans les domaines de l'éducation, des langues, de la culture et des traditions, des transports, de l'énergie, de la protection de l'environnement, de la santé, de l'agriculture, des pêches, du tourisme, du commerce et de l'investissement, de la bonne gouvernance et du respect des valeurs démocratiques, des droits de l'Homme et du droit à l'autodétermination.

Dans l'ensemble, malgré un contexte budgétaire contraint et des moyens humains de plus en plus limités, le Pays n'a manqué aucun des grands rendez-vous régionaux, qu'il s'agisse de sa participation aux travaux annuels des organisations et programmes régionaux (CPS, SOPAC, PROE, FIP, WCPFC, IATTC, OMS, UNESCO, pour ne citer que les plus importants) ou de sa participation à des événements d'envergure comme les 14^{èmes} Jeux du Pacifique organisés à Nouméa, du 27 août au 10 septembre 2011, en présence du Président de la République, Nicolas Sarkozy.

Le Pays a accueilli plusieurs séminaires et colloques régionaux dont deux ont rassemblé plus d'une centaine de participants :

- Séminaire d'informations sur le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP) (23-27 mai 2011) (cf. § 6.2.4) ;
- 2^{ème} colloque international sur la pêche thonière et les dispositifs de concentration de poissons (28 novembre-2 décembre 2011) ;
- 1^{er} colloque régional sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique (12-16 décembre 2011) (cf. § 5.3.2).

Au niveau bilatéral, le gouvernement s'est particulièrement attaché à relancer ses échanges et sa coopération avec la Chine, en tirant notamment profit de l'escale à Tahiti, en juin 2011 du numéro 2 du régime et successeur désigné du président Hu Jintao, le vice-président Xi Jinping. Des missions d'information et de prospection du gouvernement ont été envoyées en Chine et des délégations d'officiels et d'investisseurs chinois ont été reçues à Tahiti.

Par ailleurs, le Pays a suscité et favorablement accueilli des visites ministérielles en provenance des îles Cook (agriculture) et de Papouasie-Nouvelle-Guinée (pêche), soulignant ainsi sa volonté de promouvoir le secteur primaire dans la coopération régionale.

Enfin, le Pays a accueilli le secrétaire d'Etat australien au Pacifique en mars 2011.

4.2 État des lieux sur le plan économique

En 2011, la crise économique qui touche la Polynésie française depuis 5 ans, atteint son paroxysme avec une baisse du PIB évalué à 3,9 % en volume et ce, dans un contexte d'inflation mesuré (+1,8 % en rythme annuel). Le PIB polynésien est ainsi revenu à son niveau de 2005, alors que dans le même temps, la population a progressé de 6 % sur la période. Ces évolutions contraires pénalisent le PIB par habitant, qui continue de baisser.

Tableau n°2 – Evolution des données macro-économiques en Polynésie française – 2007-2011

En FCP et nombre d'habitants	2007	2008	2009	2010	2011
PIB (1)	546,3	557,3	543,2	534,6	526
Croissance réelle % (2)	-0,3	-1,8	-1,8	-3,2	-3,9
PIB/hab	2,11	2,18	2,04	1,99	1,93
Population moyenne (3)	259,2	262,3	265,4	268,5	271,3
Importations civiles CAF	160,6	175,8	147,1	155,3	153,9
Exportations civiles FAB	16,7	16,2	12,5	13,9	14,4
Taux de couverture	10,39	9,21	8,49	8,95	9,35

(1) Entre 2007 et 2010, les données proviennent d'estimations du BSPE. Pour 2011 le PIB est issu de prévisions de la DGAE. Ces données ont été publiées dans les DOB ; (2) PIB déflaté ; (3) Estimations réalisées par l'ISPF à partir des bilans démographiques

Avec un taux réel de couverture qui reste inférieur à 10 %, l'économie polynésienne reste très dépendante de l'extérieur. Le déficit commercial de la Polynésie française reste important (140 milliards de F CFP), malgré une légère amélioration. La valeur des importations civiles est en baisse malgré la hausse de 22 % de la facture énergétique et, dans une moindre mesure, des achats de produits agroalimentaires.

Les recettes des exportations locales (80 % des exportations civiles) gagnent 2,6 % par rapport à 2010. Cette modeste reprise des exportations (+283 millions de F CFP) est liée à la croissance des ventes de produits locaux (hors perles) alors que les produits perliers, qui représentent 70 % des exportations polynésiennes, reculent de 2,3 %.

Les entreprises touristiques ont profité de la reprise de ce secteur (+6 % de touristes) qui permet à la Polynésie de retrouver le seuil des 160 000 visiteurs.

2011 ne saurait être l'année de sortie de la crise que la Polynésie française traverse, depuis 2007.

L'érosion de l'emploi salarié se prolonge en 2011, après deux années particulièrement difficiles, handicapant ainsi toujours la consommation des ménages. Cet affaissement de l'emploi ne constitue cependant pas le seul facteur récessif de la période.

En effet, la contraction des dépenses publiques participe également activement de la spirale dépressive : hausse des prix même modérée, contraction de la demande et précarisation de certains ménages.

Le pays a entrepris le nécessaire assainissement de ses finances publiques. Il peine à surmonter les carences en infrastructures (réseau routier, assainissement des eaux usées, eau potable, ...) et les retards pris dans la concrétisation des réformes économiques (droit de la concurrence, réforme de la fiscalité). Le contexte est donc très semblable à celui de 2010.

Les ratios de fiscalité (recettes affectées au budget du Pays) et dette rapportés au PIB soulignent le paradoxe de la situation polynésienne. Les éléments d'appréciation de la solvabilité du Pays ne grèvent pas le coût de son recours aux emprunts « classiques » et la marge de manœuvre budgétaire s'avère moins contrainte qu'il ne semble a priori.

Les conditions d'un retour rapide à la croissance ne semblent donc pas entamées, sous réserve de réformes structurelles.

Au mois de janvier 2010, dans le cadre du rééquilibrage des finances du pays, le gouvernement de la Polynésie française a sollicité une mission d'assistance et d'expertise auprès de l'Etat. À partir des constats et analyses effectués, un rapport, dit « rapport Bolliet », du nom de l'Inspectrice générale des finances ayant coordonné les travaux, a été livré puis rendu public en septembre 2010. Ce rapport contenait un certain nombre de pistes et de recommandations destinées à améliorer la gestion des finances publiques et notamment à diminuer les dépenses de fonctionnement et à dégager par la vente d'actifs de la trésorerie utile au financement des investissements.

Tableau n°3 – Budget général de la Polynésie française – 2010-2012 – En millions F CFP

	Recettes directes	Crédits ouverts en dépenses de fonctionnement Global et 5 principaux postes						Crédits de paiement en investissement	
		Global	Personnel	Gestion fiscale et financière	Partenariat avec les "collectivités"	Vie sociale	Travail - emploi	Global	Réseaux - équipements structurants
2010 ¹⁰	167,39	127,75	32,78	31,04	15,76	10,15	10,35	39,63	9,83
2011 ¹¹	171,02	124,41	31,73	33,14	14,09	9,75	9,25	46,61	9,56
2012 ¹²	152,02	114,34	29,63	27,52	13,24	9,45	8,37	37,67	9,89
Evolution 2011-2012	-11,11%	-8,10%	-6,62%	-16,96%	-6,04%	-3,08%	-9,52%	-19,19%	3,45%

¹⁰ Délibération n° 2009-88 APF du 24 décembre 2009 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2010.

¹¹ Délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

¹² Délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012.

4.3 Etat des lieux sur le plan social

4.3.1 Démographie

En 2010, 1 261 personnes sont décédées. Ce nombre est au plus haut depuis les dix dernières années, avec un niveau bas de 1 023 en 1999.

L'espérance de vie à la naissance atteint 73,2 ans pour les hommes et 78,3 ans pour les femmes, soit une moyenne de 75,6 ans pour les résidents de Polynésie française. Globalement la durée de vie moyenne augmente régulièrement, de 4,4 mois par an sur les 10 dernières années. Elle demeure cependant inférieure à l'espérance de vie des hommes et des femmes observée en France métropolitaine (respectivement 78,1 et 84,8 ans en 2010, selon l'INSEE).

Avec 25 décès d'enfants de moins d'un an, la mortalité infantile reste globalement stable (5,5 décès pour 1 000 naissances). Après avoir fortement diminué jusqu'en 2000, elle semble avoir atteint un palier, qui demeure supérieur à celui de France métropolitaine (3,8 décès pour 1 000 naissances).

En 2010, il a été relevé 4 579 naissances en Polynésie française, soit 28 de plus qu'en 2009. Le nombre de naissances est relativement stable depuis 2003, au dessus de 4 500 naissances par an. Ce maintien des naissances s'explique par l'augmentation de la population féminine de 15 à 49 ans alors que la fécondité globale se stabilise autour de 2,1 à 2,2 enfants par femme. Le nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans augmente de 1,2 %, soit un rythme beaucoup plus faible que celui du début des années 2000 (+2,7 % en 2000). La fécondité rejoint ainsi progressivement celle de la métropole où en 2009, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 2 enfants par femme.

La fécondité remonte légèrement chez les femmes âgées de 20 à 24 ans, alors qu'elle avait fortement baissé jusqu'à 2009. Elle reste stable à un niveau élevé chez les très jeunes femmes âgées de moins de 20 ans. Elle diminue dans les autres classes d'âge.

L'âge moyen à l'accouchement continue d'augmenter. Il est de 27,5 ans en 2010 contre 27 ans en 2000 et 26 ans en 1990.

4.3.2 Analyse de la situation sociale

Selon l'étude réalisée, en 2009, par l'Agence française de développement (AFD) sur les conditions de vie en Polynésie, 19,7% des ménages ont un revenu situé en-deçà du seuil de pauvreté relative établi à 48 692 F CFP (408 €), par mois et par unité de consommation.

Selon l'AFD, 28,2% des ménages doivent être considérés comme pauvres en termes de conditions de vie. L'étude de l'AFD conclut en s'interrogeant sur les limites du modèle économique et social polynésien, compte tenu du halo de pauvreté, de la dégradation des niveaux de vie, de la persistance des inégalités et de la faiblesse des amortisseurs sociaux.

Les mesures sociales les plus caractéristiques concernent la protection sociale généralisée à l'ensemble de la population et les minimas sociaux, une politique de prix bas pour les produits dits de première nécessité et de grande consommation, la distribution de revenus aux populations des archipels éloignés par le soutien du prix du coprah, le logement social, les aides à l'emploi, à la formation et l'insertion professionnelle.

A l'occasion de la 31^e journée de la femme, en mars 2009, le Ministère polynésien de la solidarité avait publié, en lien avec l'ISPF, un fascicule intitulé « Vahiné en chiffres 2009 ». Selon les chiffres et observations relevés en 2007, les femmes créent et dirigent 39 % des entreprises individuelles, soit le quart du total des entreprises polynésiennes. Le secteur tertiaire (services aux particuliers, éducation, hôtellerie restauration, industrie agroalimentaire, santé...) constitue l'essentiel de l'activité au féminin. Les femmes y sont surtout présentes dans les niveaux de qualification employés et professions intermédiaires. Les postes de cadres et de chefs d'entreprises sont encore majoritairement occupés par les hommes.

Par ailleurs, l'accès des femmes aux mandats électifs est encore limité, même si la parité gagne du terrain à l'échelon municipal et qu'elle est assurée à l'Assemblée.

4.3.3 L'enjeu de l'emploi

Le très fort ralentissement de l'économie en 2011, conjugué à l'essoufflement de la demande publique résultant des difficultés budgétaires, a eu un impact direct sur l'emploi. Avec une baisse de 2.3% en un an, l'emploi en Polynésie française a poursuivi la tendance entamée depuis maintenant 2007. C'est la plus forte baisse enregistrée sur les cinq dernières années.

Les femmes polynésiennes sont plus touchées par le chômage que les hommes. Ainsi, 12,8 % des femmes sont au chômage tandis que « seulement » 11 % des hommes le sont. La moitié des chômeurs polynésiens a moins de 25 ans et la moitié des actifs de moins de 20 ans est au chômage. A l'inverse, seul un chômeur sur huit est âgé de plus de 40 ans.

Enfin, les chômeurs polynésiens sont massivement peu diplômés, puisque 60 % d'entre eux en 2007 ne sont titulaires que d'un diplôme inférieur au BEPC. En revanche, l'acquisition d'un diplôme du supérieur reste globalement un moyen efficace de protection contre le chômage pour les jeunes polynésiens.

La caractéristique forte du marché du travail polynésien, comme dans l'ensemble des pays du Pacifique est l'inadéquation entre offres et demandes d'emploi, en termes de qualifications et de spécialités. Ce résultat met en exergue la nécessité d'inscrire à l'agenda politique une réflexion en profondeur sur les formations initiales et continues dans une perspective d'adaptation au marché du travail.

4.3.4 L'enjeu de la réforme de la protection sociale

La Polynésie française dispose, depuis 1995, d'un régime de protection sociale généralisée (PSG) qui couvre les besoins de l'ensemble de la population, qu'elle soit active ou non. Tandis que deux régimes (régimes des salariés et des non salariés) sont financés par des cotisations, le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) est, quant à lui, financé par des prélèvements obligatoires sur les revenus.

Grâce à ce système, l'état sanitaire de la population de la Polynésie française est comparable à celui de la France métropolitaine. Toutefois, la croissance continue des dépenses de santé (dont le niveau est particulièrement élevé, compte tenu des caractéristiques géographiques et de l'éloignement) et l'évolution rapide des composantes socio-démographiques ont progressivement induit une dégradation des comptes de la protection sociale.

Aujourd'hui, le maintien du niveau des prestations ne peut se faire qu'au prix d'une ponction sur les réserves constituées et d'une contribution croissante de la collectivité (amplifiant ainsi ses propres difficultés budgétaires).

En 2010, une mission d'audit de l'Inspection des affaires sociales, dépêchée par la France à la demande de la Polynésie française, a permis d'identifier les problématiques et de faire l'inventaire des réformes urgentes à mener. Cependant, les contextes politique et économique n'ont pas permis jusqu'à présent à la Polynésie française d'avancer rapidement sur un chantier qui demeure pourtant l'enjeu majeur de cette décennie.

Stratégie de développement de la Polynésie française

En décembre 2007, le Conseil économique social et culturel de Polynésie française a adopté un **rapport sur le développement durable en Polynésie française**, qui recensait 198 recommandations pour établir une stratégie polynésienne du développement durable, conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Au cours de l'année 2010, un **plan de développement du numérique pour la Polynésie française** pour la période 2011-2015 et une **stratégie de développement touristique** pour la période 2011-2013 ont été élaborés, afin notamment de contribuer au développement économique du Pays.

En 2010, la Polynésie française a également conclu avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) un accord cadre pluriannuel, sur la période 2010-2013, pour l'accompagnement de sa politique énergétique. Fin novembre 2011, le conseil des Ministres a approuvé le projet de Loi du pays relatif aux principes directeurs de la **politique énergétique de la Polynésie française**.

Le Ministère de l'aménagement et du logement a aujourd'hui la charge d'élaborer le **Schéma d'Aménagement et de Développement Durable de la Polynésie française (SADD)**. Celui-ci permettra aux politiques publiques de disposer d'un cadre de cohérence et de coordination de la planification urbaine, économique, culturelle, sociale et environnementale apportant ainsi un plan de développement à long terme à la société polynésienne. Le SADD comprendra :

- un document général fixant les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable, organisant l'articulation des archipels entre eux vis-à-vis des principaux enjeux d'aménagement et de développement ;
- cinq schémas d'archipel, définissant les orientations au sein même des archipels, précisant la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements, les principaux axes de développement des secteurs économiques prioritaires et les objectifs de préservation et valorisation des espaces naturels, des sites et des paysages.

Le Ministère de l'environnement a quant à lui la responsabilité d'élaborer le **Plan Climat Stratégique de la Polynésie française**. Celui-ci doit conduire à identifier et à mettre en œuvre les lignes directrices du Pays pour répondre aux enjeux climatiques, auxquels celui-ci est confronté. D'ici juin 2012, un document définissant les orientations sectorielles du Plan Climat Stratégique polynésien devrait être publié. Ce ministère élabore également actuellement une **politique de gestion des déchets**, qui proposera notamment de :

- clarifier les responsabilités et les compétences des différents acteurs en matière de gestion des déchets ;
- produire une classification des déchets par nature de matériaux et déterminer pour chacun d'eux la filière de traitement la plus appropriée ;
- évaluer avec précisions les quantités de déchets produites sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française ;
- minimiser les déchets à la source ;
- rationaliser la collecte et développer des filières de traitements des déchets adaptés pour les archipels ;
- augmenter les quantités des déchets recyclés.

Par ailleurs, un comité de la politique sectorielle de l'eau, chargé de piloter la réalisation de cette politique, a été créé, en mai 2010 (cf. § 6.1.1). Ce comité est présidé par le Ministre en charge de l'environnement, responsable de la coordination des travaux dans le domaine de l'eau¹³.

¹³ Bien que la compétence pour la gestion de l'eau et des déchets ait été transférée aux communes polynésiennes depuis 2004, le gouvernement de la Polynésie française reste compétente pour définir le cadre général et les politiques publiques dans ces domaines.

Examen de la coopération passée et en cours entre l'Union européenne et la Polynésie française

6.1 Fonds Européen de Développement

La phase de programmation du 10^{ème} FED territorial et régional s'est poursuivie en 2011 et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2012 (cf. § 6.1.1). Parallèlement, la mise en œuvre opérationnelle et la clôture des projets financés dans le cadre des précédents FED, et en particulier du 9^{ème} FED, ont eu lieu en 2011.

6.1.1 Enveloppe bilatérale

Dans le cadre du 9^{ème} FED territorial, dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2011, 4 projets ont été cofinancés, à hauteur de 20.48 millions d'euros (soit 2.45 milliards F CFP), par l'Union européenne, dont 3 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, secteur de concentration de l'aide :

- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II financé par le FED – soit 8 369 777 € (998 782 484 F CFP) 9 734 335 € - 86% du projet
- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III financé par le FED – soit 5 614 600 € (670 000 000 F CFP) 6 410 700 € - 87% du projet
- Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II financé par le FED – soit 2 849 241 € (340 000 000 F CFP) 4 273 862 € - 67% du projet
- Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture financé par le FED (434 957 850 F CFP) 3 645 000 € - 100% du projet

Dès les années 1990, la réalisation d'un système d'assainissement collectif des eaux usées s'est révélée indispensable pour les communes de Polynésie française soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines), tant pour des raisons sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres,...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économiques (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). Après avoir participé, dans le cadre du 8^{ème} FED, à la mise en place du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de l'île de Bora Bora (10 millions d'euros, soit 1.2 milliards F CFP), l'aide communautaire a contribué aux réseaux de Punaauia et Moorea. Le 18 février 2011, un avenant a été signé à la convention n°9921/POF (CRIS n°20904) du 17 septembre 2008 relative aux programmes d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III et prolonge la durée de mise en œuvre des travaux.



Les **phases II et III du programme d'assainissement collectif des eaux usées de Punaauia** (2006-2011 et 2008-2016), lancé en 2000, visent à supprimer l'assainissement autonome et individuel déficient ainsi qu'à raccorder les usagers professionnels, les consommateurs importants d'eau (hôtels, zones industrielles, marinas, centres commerciaux...) et les particuliers de la plaine sud de Punaauia aux infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire), réalisées dans le cadre de la phase I.

Le marché FED de travaux de la phase II de Punaauia (CRIS n°017-383) s'est achevé en septembre 2009. En septembre 2010, après avoir actualisé les études projet de la plaine Sud de Punaauia, la Polynésie française a lancé un marché complémentaire de travaux pour atteindre l'objectif fixé de 1700 m³/j d'eaux usées collectées (636 raccordements supplémentaires et installation des réseaux principaux sur la pointe des pêcheurs ainsi que deux postes de refoulement - bassin versant T). Ces travaux se sont terminés fin 2011. L'audit financier et l'évaluation finale de la phase II sont en cours (février-mars 2012).

Concernant la phase III, le marché FED de travaux a été notifié à la société CEGELEC Polynésie en décembre 2011, après un an de préparation et de procédure. Des réunions de quartier ont été organisées en décembre 2011 et janvier 2012 pour obtenir les autorisations de branchements individuels auprès des propriétaires concernés (281 branchements). Les travaux devraient s'achever fin 2013. Ils permettront de passer d'un taux de raccordement de 50% à 63% au niveau de la plaine Sud.



La **phase II du programme d'assainissement collectif des eaux usées de Moorea** (2008-2016), lancé depuis 1998, s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principale, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et les particuliers du secteur Nord de la commune associée de Haapiti au système d'assainissement collectif mis en place.

De mai à décembre 2011, 22 usagers professionnels de la zone touristique de Haapiti ont été raccordés et le marché de raccordement des usagers particuliers a été notifié, en décembre 2011, au le groupement d'entreprises SPRES – INTERROUTE, après un an de préparation et de procédure. Les travaux de raccordement des usagers particuliers ont débuté en mars 2012 et devraient durer 10 mois. La Polynésie française attribuera prochainement un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux complémentaires pour permettre d'atteindre l'objectif des 450 raccordements. Par ailleurs, la rénovation de l'émissaire de rejet des eaux usées traitées sera conduite courant 2012.

Dans le cadre du projet « **Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture** » (2004-2011) (CRIS FED2004/016-967), la phase opérationnelle s'est achevée en juin 2011 et la phase de clôture est depuis en cours. Afin de soutenir l'activité des petits perliculteurs de Polynésie française, un programme de formation technique et itinérante à l'adresse des professionnels, un programme de recherche scientifique examinant les interactions entre l'huître perlière et son environnement lagonaire et une étude du marché international de la perle de culture de Tahiti ont été réalisés entre 2007 et 2011.



Plus de 750 formations en matière de classification, de commercialisation et de valorisation des perles ainsi qu'en matière de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée ont eu lieu dans 20 îles et atolls de Polynésie française (640 personnes formées). Par ailleurs, les programmes de recherche et l'étude de marché réalisés dans le cadre de ce projet ont permis d'identifier des pistes de réflexion pour assurer la pérennité de la perliculture en Polynésie française, telles que :

- la mise en place d'un centre de prévision opérationnel, capable de prévoir en temps réel, les épisodes de ponte, les périodes les plus favorables au collectage des naissains ainsi que les périodes et les zones de risques d'eutrophisation des eaux du lagon ;
- la réalisation de campagnes de dispersion larvaire ;
- le développement d'une stratégie commerciale cohérente, notamment concernant l'organisation de la commercialisation et de la promotion de la Perle de culture de Tahiti.

En 2011, l'Etat français, via l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), a accepté de financer¹⁴ un programme de recherche portant sur la gestion intégrée et l'adaptation de la perliculture en Polynésie française dans le contexte du changement global (POLYPERL), qui devrait débuter en 2012. Ce programme s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris dans le cadre du projet « Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture », financé par le FED, puisqu'il devrait permettre notamment la création d'un centre de prévision opérationnel, la réalisation d'une campagne de dispersion de larves d'huîtres perlières et le lancement d'une étude du prix de revient de la perle de culture de Tahiti.

¹⁴ Budget global du programme POLYPERL : 698 906,79 €

6.1.2 Enveloppe régionale

Au niveau régional, grâce aux enveloppes régionales du Fonds Européen de Développement, la Polynésie française bénéficie de financements dans le cadre de :

- projets spécifiques aux 4 PTOM du Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn), et
- projets communs aux pays ACP et aux PTOM.

La Polynésie française a ainsi pris part à 3 projets régionaux dans le cadre du 9^{ème} FED et prépare actuellement un nouveau projet commun avec les 3 autres PTOM du Pacifique au titre du 10^{ème} FED.



Ne disposant pas de ressources fossiles, les PTOM connaissent une forte dépendance énergétique. Ainsi, pour améliorer les conditions de vie et le développement des activités lucratives de leurs populations rurales ou isolées, les 3 PTOM français ont mis en place, dans le cadre du 9^{ème} FED, un projet de coopération régionale en vue d'accélérer le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement : **Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire : TEP-VERTES** (n°9522/REG du 4 août 2006).

Plus de 10 millions d'euros¹⁵ (soit 1,2 milliards F CFP) ont donc été consacrés à l'amélioration de l'accès aux services électriques de base et de l'électrification des écoles, des dispensaires médicaux et des entreprises artisanales et commerciales par la construction d'installations vertes ainsi qu'à des échanges d'expériences entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna et au partage de savoir-faire avec les autres pays du Pacifique.

En Polynésie française, les trois centrales hybrides solaire-diesel dans les atolls d'Ahe, Fakahina et Napuka sont aujourd'hui en service. La conférence finale du projet a eu lieu à Nouméa, du 7 au 9 décembre 2011 : séminaire régional intitulé « La maîtrise de l'énergie dans le Pacifique ».



Dans le cadre d'un projet régional destiné à réduire les risques de catastrophes naturelles et anthropiques dans les pays et territoires d'outre-mer du Pacifique, la Polynésie française dispose par ailleurs d'un appui financier et technique pour atténuer les risques de catastrophes naturelles auxquelles elle doit faire face, aux Tuamotu et aux Marquises. Elle bénéficie ainsi d'une enveloppe de plus de 1 million d'euros (soit 159 millions F CFP) dans le cadre de ce projet, financé par l'Union européenne et géré par la Division géosciences et technologies appliquées du Secrétariat général de la

Communauté du Pacifique (SOPAC-CPS) : **Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique** (CRIS n°020-892).

Les deux projets visent d'une part, à réduire les risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu par une quantification déterministe de l'aléa et sa prise en compte dans les aménagements futurs, et d'autre part, à renforcer la sécurité des populations de l'archipel des Marquises, particulièrement exposé aux tsunamis, en réparant les sirènes défectueuses et en renforçant les capacités locales nécessaires à leur entretien à l'avenir .

Les deux protocoles d'accord relatifs à la mise en œuvre des projets « *Tuamotu* » et « *Marquises* » ont été finalisés en février 2011 et signés par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, les autorités du Pays et de l'Etat, le 10 mars 2011, à Papeete. Ainsi, au deuxième semestre, l'acquisition de données bathymétriques, topographiques et océanographiques dans 5 atolls et les campagnes de relevés ont pu commencer dans l'archipel des Tuamotu alors que la réparation des sirènes défectueuses et la formation des techniciens locaux pour la maintenance et la réparation des équipements ont eu lieu dans l'archipel des Marquises.

¹⁵ Montage financier : UE = 5.22 millions d'euros ; PF = 2.34 millions d'euros ; NC = 2.34 millions d'euros ; WF = 0.4 millions d'euros

La modélisation de l'impact des houles cycloniques sur les atolls et la remise de l'étude du coût économique devraient avoir lieu en 2012 et permettre de contribuer à la définition d'une réglementation adaptée aux risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu.



Dans la continuité du projet régional sur les pêcheries côtières et hauturières du Pacifique (PROCFISH), arrivé à échéance en février 2007, l'Union européenne finance, dans le cadre du 9^e FED, un **programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental : SCIFISH** (CRIS n^oFED/2008/197-216), qui vise à permettre la conservation et l'exploitation optimale des ressources halieutiques hauturières dans le Pacifique en promouvant la coopération et la coordination régionale¹⁶.

Ainsi, ce projet, géré par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a pour objectif d'aider les pays ACP et les PTOM à :

- remplir leurs obligations régionales (notamment au travers de la mise à disposition de données de pêches appropriées et d'informations précises sur l'état des ressources halieutiques et leur environnement) et
- à contribuer à l'amélioration des politiques locale, nationale et régionale, afin d'optimiser les bénéfices économiques et sociaux tirés de la pêche, tout en assurant une exploitation durable des ressources¹⁷.

Le programme Observateur SCIFISH Polynésie française a débuté en avril 2008 avec une équipe composée de deux observateurs embarqués, deux échantillonneurs et un coordinateur de programme. Début 2011, l'équipe d'observateurs embarqués (5 personnes) a été renouvelée et formée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Au total, en 2011, 446 opérations d'échantillonnage à quai ont été réalisées durant les débarquements de la flottille polynésienne¹⁸. Au niveau des observateurs embarqués, 44 campagnes de pêche ont été suivies sur des thoniers polynésiens, soit 531 jours de mer, 355 lâchers de ligne représentant plus de 723 573 hameçons observés. Sur la même période, l'ensemble de la flottille polynésienne a effectué un total 12 288 jours de mer. Le taux de couverture du programme « observateur » atteint donc 6.2% pour l'année 2011¹⁹. Toutes les données récoltées ont été envoyées au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour être intégrées à la base de données régionale.

Enfin, en 2011 (août-septembre), une mission de suivi axé sur les résultats (ROM) a eu lieu en Polynésie française concernant le projet intitulé « **Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique** » : DADP. Ce projet régional, financé dans le cadre du 8^{ème} FED et géré par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, visait à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles du Pacifique²⁰ et est clôturé depuis le 31 décembre 2008. Particulièrement critique sur l'adéquation et la gestion du projet DADP en Polynésie française²¹, le rapport d'évaluation souligne notamment que ce projet a eu un impact très faible en Polynésie française et que l'absence d'une politique/stratégie de développement rural/agricole est préjudiciable au secteur.

¹⁶ Le budget global de ce projet s'élève à 6.81 millions d'euros, dont 2.61 millions d'euros pour les PTOM.

¹⁷ L'objectif à terme est d'obtenir la reconnaissance d'un éco-label qui puisse permettre aux produits de la pêche du Pacifique de gagner des parts de marché, ou en tout cas de maintenir les marchés à l'export.

¹⁸ 86% de taux de couverture en 2011 contre 79% en 2010 (407 opérations d'échantillonnage en 2010).

¹⁹ 6.5% en 2010 ; 6.7% en 2009 ; 2.8% en 2008 (en pourcentage de jours de pêche).

²⁰ 8 pays ACP : Iles Fidji, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu et 2 PTOM : Polynésie française et Wallis et Futuna

²¹ Efficience : C ; Efficacité : C ; Impact : D ; Viabilité : D

6.1.3 Aide d'urgence



Le passage du cyclone Oli, en février 2010, a occasionné plus de 25 millions d'euros (soit 3 milliards F CFP) de dommages aux infrastructures publiques polynésiennes et en particulier aux ouvrages de protection côtière des routes. Une destruction de l'unique route territoriale de la côte Est de l'île de Tahiti, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules, entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île. Ainsi, la Polynésie française vient d'obtenir un financement de 2 millions d'euros (soit 240 millions F CFP) de la part de l'Union européenne, afin de réparer l'ouvrage de protection côtière de cette route sur 2 km : « **Réparation de la**

protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli » (CRIS n°FED/2011/023-383).

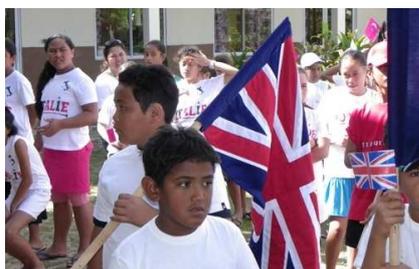
Dès avril 2010, la Polynésie française avait présenté une demande d'aide d'urgence à la Commission européenne. En 2011, elle s'est attachée à lancer le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre nécessaire au lancement des travaux. La convention de financement a finalement été signée le 10 janvier 2012 et les travaux devraient débuter au mois de juillet 2012. La durée de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet est fixée à 18 mois maximum. Cette période débute à compter de l'entrée en vigueur de la convention de financement, c'est à dire, à partir de la signature de l'Ordonnateur Territorial, le 10 janvier 2012.

6.2 Programmes communautaires horizontaux

6.2.1 Programme « Education et formation tout au long de la vie » (EFTLV)

Le programme européen pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (EFTLV), dont la mise en œuvre est assurée en France et en Polynésie française, par l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F), compte plusieurs programmes et dispositifs.

Depuis 2 ans, la direction de l'enseignement primaire (DEP) s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française, ce qui a permis la mobilisation de ces outils par les établissements polynésiens.



En effet, en février 2011, cinq projets incluant 6 écoles de la Polynésie française ont été déposés auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France pour l'obtention d'un financement dans le cadre du **programme Comenius**, qui a pour objectif de favoriser le développement personnel et les compétences, notamment linguistiques, tout en valorisant les notions de citoyenneté européenne et le multiculturalisme. Les trois « projets d'échanges Comenius » ayant finalement obtenu une aide²² sont portés par le centre scolaire primaire de Atuona de Hiva Oa, dans l'archipel des

Marquises, par le groupe scolaire Auti-Avera-Moerai de Rurutu, dans l'archipel des Australes et le groupe scolaire de Vaiaau-Fetuna de Raiatea, dans l'archipel de la Société.

- le projet « **Similarity in Variety** »²³ regroupe huit écoles partenaires : de Belgique, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, de Pologne, du Portugal, du Royaume Uni et de Polynésie française (centre scolaire primaire de Atuona). Mis en place depuis la rentrée 2011, ce projet a pour but de réaliser une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement en Europe. Concrètement, les enfants qui participeront aux déplacements dans les différents pays auront l'occasion de valoriser la culture marquisienne au travers des danses, des chants, des coutumes ou des déclamations (orero) mais également de développer leurs connaissances des pays partenaires et de leurs cultures ainsi que des comportements élémentaires de savoir-faire au sein d'un groupe. La première rencontre a eu lieu en octobre 2011 en Belgique, la seconde en janvier 2012 (Espagne) et la troisième en mars 2012 (Royaume-Uni). La prochaine rencontre aura lieu en mai en Pologne. Le centre scolaire primaire de Atuona accueillera pour sa part des délégations des pays partenaires, en mars 2013.
- le projet « **Good Food, Feel Well** »²⁴ regroupe également huit écoles partenaires : d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de Norvège, de Roumanie, du Royaume-Uni, de Turquie et de Polynésie française (groupe scolaire Auti-Avera-Moerai). Débuté depuis août 2011, pour 2 ans, ce projet vise à permettre l'acquisition de connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays et à développer des actions pédagogiques et ludiques pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits du terroir (échanges entre élèves par l'usage des TIC et mobilité d'enseignants). La première rencontre d'enseignants a eu lieu en octobre 2011 à Madrid (Espagne) et la seconde a eu lieu en décembre 2011 à Kenilworth (Royaume-Uni). En 2012, le groupe scolaire Auti-Avera-Moerai accueillera la quatrième mobilité d'enseignants (avril 2012).

²² Pour les deux autres projets (école de Fareroi de Mahina – Tahiti, archipel de la Société ; écoles de Tiputa de Rangiroa et de Maputeoa de Rikitea – archipel des Tuamotu-Gambier), le nombre de partenaires ayant reçu l'aval de leur agence nationale n'était pas suffisant.

²³ « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe »

²⁴ « Une meilleure alimentation, pour une meilleure santé »

- le projet « **Be healthy, feel happy** »²⁵ regroupe sept écoles partenaires : de Belgique, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, de Pologne, de Turquie et de Polynésie française (groupe scolaire de Vaiaau-Fetuna). Ce projet vise à faire prendre conscience aux élèves, aux enseignants et aux parents de l'importance d'une bonne hygiène alimentaire et à adopter un mode de vie sain, en se basant sur une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité sportive. Dans le cadre de ce projet, une enseignante s'est rendue à Istanbul en janvier 2011 et à Lisbonne en octobre 2011 tandis que six élèves de CM1 se sont rendus à Milan, en janvier 2012. En décembre 2012, le groupe scolaire de Vaiaau-Fetuna accueillera des délégations des pays partenaires.

Par ailleurs, la circonscription des centres de jeunes adolescents (CJA) a déposé une demande de subvention, auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F), dans le cadre du **programme Leonardo**, afin de mettre en place un projet visant à permettre aux élèves et enseignants des CJA de Tahaa et CJA de Vaia'au d'échanger sur des pratiques de formation et des techniques professionnelles dans le domaine de l'agriculture avec leurs homologues européens. Les résultats de l'appel à propositions devraient être connus d'ici juillet 2012.



Enfin, dans le cadre du renforcement de l'enseignement des langues et de la culture polynésiennes, l'apprentissage de l'art oratoire ou 'Ōrero a été mis en place à l'école primaire depuis 2008. Ce projet de lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme par l'apprentissage de l'art déclamatoire, 'Ōrero, à l'école primaire a reçu, en 2010, le **label européen des langues**, initiative européenne permettant de valoriser des projets novateurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. En 2012, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du dispositif du label européen des langues, il a obtenu le

label des labels dans la catégorie « Enseignement primaire ».

6.2.2 Initiative « BEST »

La Commission européenne a lancé, en 2011, un premier appel à propositions, d'un montant de deux millions d'euros (238.66 millions F CFP) dans le cadre d'une action préparatoire destinée à lancer l'initiative « BEST », visant à faire émerger et à renforcer les partenariats pour la conservation et la protection de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Sur les 42 projets présentés, 9 projets ont été sélectionnés dont 2 concernent la Polynésie française (23% du budget global consacré à l'appel à propositions – 471 433 € / 56 256 100 FCFP) :

- Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats - SOP-Manu 421 124 € - 60% du projet financé par l'UE – soit 250 000 € (29 832 500 F CFP)
- CORAIL, Coral reefs in a changing world - ecosystemic services from coral reefs : public tools for decision making in New Caledonia and French Polynesia – IRCP 270 423 € - 82% du projet finance par l'UE – soit 221 433 € (26 423 600 F CFP)



Le projet, porté par la Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP-Manu), intitulé **Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats**, vise à contribuer, sur 3 archipels différents, à la sauvegarde de 3 des 5 espèces de Polynésie française en danger critique d'extinction (le Monarque de Tahiti, le Monarque de Fatu Hiva et le Martin-Chasseur des Marquises) et de leurs écosystèmes ainsi qu'à la protection de populations uniques ou essentielles pour 3 des 7 oiseaux terrestres en danger d'extinction sur le territoire

²⁵ « Etre bien dans son corps, bien dans sa tête »

(le Carpophage des Marquises, le Loris ultramarin et le Kuhl) et pour 3 des 7 espèces vulnérables à l'extinction (le Monarque Iphis, la Rousserolle de Rimatara et la Salangue de la Société). La convention de subvention a été signée le 29 février 2012 par la SOP-Manu et reçue le 14 mars 2012 par la Commission européenne. Ainsi, les premières actions (achat du matériel ; sensibilisation des professionnels de la mer) devraient pouvoir débuter dans le courant mars ou avril 2012.



L'Institut des récifs coralliens du Pacifique (IRCP) a, quant à lui, obtenu une subvention de 221 433 euros, soit 26.4 millions F CFP (82% du montant total du projet), dans le cadre d'un projet visant à faciliter la prise de décisions publiques quant à la conservation des récifs coralliens dans un monde en évolution : **CORAL REEFS IN A CHANGING WORLD – Ecosystemic services from coral reefs : public Policy Tools for decision-making in New Caledonia and French Polynesia (OCT)**. Le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE), basé à Moorea, est associé en tant que partenaire à la mise en œuvre de ce projet de 2 ans.

Un nouvel appel à propositions a été lancé en mars 2012 dans le cadre de l'initiative « BEST », pour le même montant qu'en 2011 (2 millions d'euros ou 238.66 millions F CFP). Le Bureau des Affaires Européennes (BAE) a immédiatement informé les porteurs de projet polynésiens potentiels de ce lancement (administrations, associations de protection de la biodiversité, instituts de recherche...).

6.2.3 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD)

Le 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) vise à promouvoir les actions de recherche afin de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne et de promouvoir la compétitivité de celle-ci au niveau international. A ce titre, il cofinance notamment des projets de coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Ainsi, il soutient, par exemple, le dialogue bi-régional de recherche en sciences et technologies pour le développement entre les pays tiers et l'Europe (projets INCO-Net) ainsi que le développement de la coopération et de la coordination de programmes de recherche nationaux ou régionaux au niveau international (projets ERA-Net).



Membre du consortium du projet **Net-Biome**, financé par l'UE, à hauteur de 2 518 312 euros ou 300 510 170 F CFP (soit 93% du budget total du projet), dans le cadre du 6^{ème} PCRD, la Polynésie française a ainsi pu renforcer sa coopération et la coordination de ses activités de recherche avec les régions et territoires ultramarins de l'Union européenne en matière de biodiversité

tropicale et subtropicale. Aujourd'hui achevé, ce projet a permis la réalisation d'un inventaire des acteurs et des programmes de recherche, la définition d'une stratégie commune et l'identification de thématiques prioritaires fédératrices en matière de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale pour les collectivités ultra-marines partenaires. Sur cette base un appel à proposition conjoint, intitulé : « Vers la gestion intégrée de la biodiversité tropicale et subtropicale à l'appui d'un développement durable des régions pays et territoires ultra-marins de l'Europe », a été lancé, en novembre 2010, par huit membres du consortium et deux agences nationales de recherche.

Dans ce cadre, 7 projets de recherche conjoints ont pu bénéficier d'un financement, dont 3 concernent la Polynésie française, et devraient débuter en mars 2012 :

- **POMARE** : Polynesian, Martinique's, Reunion's marine benthic invertebrates: interactions and chemodiversity evaluation for a sustainable use (Coordinateur: IRD Tahiti)
- **MOVECLIM** : Montane vegetation as listening post for climate change (Coordinateur: Université de la Réunion)
- **VABIOME** : Characterization, Protection, Sustainable use and valorization of Vanilla Biodiversity in Tropical EU (Coordinateur: Université de la Réunion)

La conférence finale de ce projet a eu lieu les 15 et 16 février 2012, à Paris. L'objectif des 11 membres du consortium est aujourd'hui de poursuivre ce projet, en pérennisant le réseau ultramarin de recherche en biodiversité mis en place et en développant de nouveaux modes de financement de projets, afin de favoriser la visibilité des régions, pays et territoires ultra-marins auprès de l'Union européenne et de mettre en place une gouvernance de la recherche sur la biodiversité pour une valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes de l'Europe tropicale et subtropicale.

Par ailleurs, afin de développer de façon durable les partenariats scientifiques entre l'Europe et le Pacifique et de promouvoir la participation des pays de la région aux programmes de l'Union européenne, l'Union européenne finance, depuis 2010 et pour 3 ans, un réseau chargé d'organiser le dialogue entre la région Pacifique et l'Europe, à hauteur de 1 399 476 € ou 166 999 471 F CFP (soit 74% du budget total du projet) : **PACE-NET - Pacific Europe NETWORK for Science and Technology**.

A ce jour :

- Une cartographie de la coopération scientifique entre les pays de l'UE et les pays du Pacifique a été réalisée ;
- Un recensement des organismes de recherche dans le Pacifique Sud est disponible ;
- un panel d' « organismes-ressources », chargé notamment de débattre des besoins, des priorités scientifiques et des politiques stratégiques de la région Pacifique en matière de recherche, a été constitué ;
- une première plate-forme de dialogue politique en matière de S&T a eu lieu en juillet 2011 à Brisbane (Australie) et une seconde plate-forme de dialogue politique en matière de S&T aura lieu à Bruxelles en mars 2012 ;
- une session de formation de formateurs concernant les projets du 7^{ème} PCRD a été réalisée à Auckland en novembre 2011.

Bien que non membre du consortium, la Polynésie française participe aux travaux de ce réseau. D'une part, elle a été partie prenante aux plate-formes de dialogue politique et à la session de formation organisée en novembre dernier sur le 7^{ème} PCRD. D'autre part, 3 structures polynésiennes (Université de la Polynésie Française, Institut Louis Malardé et Délégation à la Recherche de Polynésie française) sont référencées comme organismes-ressources au sein de ce projet. Ainsi, ce réseau contribue à identifier des partenaires potentiels pour le montage de projets de coopération régionale dans les domaines de la recherche et du développement européens et à renforcer les capacités de conception et de gestion de projet par les acteurs polynésiens (meilleure compréhension des logiques d'intervention et des procédures de l'Union européenne).

6.2.4 Programmes thématiques de l'Instrument de Coopération au Développement (ICD)

D'après la « Décision d'Association Outre-mer » (DAO), la Polynésie française, au même titre que les autres PTOM, est éligible au titre des programmes thématiques de l'Instrument de Coopération au Développement²⁶, et, notamment, au programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), au programme « acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement » (ANE & AL) et au programme « développement social et humain ». Cependant, il n'y a actuellement aucune allocation spécifique pour les PTOM, car ils ne sont pas aujourd'hui considérés comme prioritaires au titre de ces programmes et ce malgré les dévolutions de nouvelles compétences et les défis environnementaux auxquels ils doivent faire face.

²⁶ Annexe III de la décision du Conseil du 19 mars 2007 portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des PTOM à la CE (2007/249/CE) modifiant les annexes II E de la décision 2001/822/CE

Néanmoins, un **séminaire d'informations sur le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP)** a été organisé du 23 au 27 mai 2011, à Papeete, sous le patronage de Richard Ariihau Tuheiava, Sénateur de la Polynésie française, grâce au soutien de la Commission européenne (ligne de crédit ENRTP, poste budgétaire spécifique « Mesures d'appui » - 100 561 €, soit 12 000 000 F CFP).

Ce séminaire, qui a réuni les maires et les secrétaires généraux de 38 communes polynésiennes mais aussi des représentants de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis & Futuna ainsi que les représentants de 3 pays ACP de la région du Pacifique (République des Iles Marshall, République du Vanuatu, Iles Cook), du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat français et de la Commission européenne, a permis d'informer les Etats et collectivités du Pacifique des possibilités et des modalités de financement européen. Il a également été l'occasion de présenter aux participants le programme ENRTP et de débattre de son utilité pour la région. A l'issue de ce séminaire, les participants ont fait part de leur souhait de pouvoir bénéficier de formations pratiques et didactiques au montage de projets européens.



Par ailleurs, la Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP-Manu) prend part, en tant que partenaire, à un projet géré par BIRDLIFE International et financé pour partie par la Commission européenne, dans le cadre du programme ENRTP : « **Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people** ». Ce projet vise notamment à renforcer les capacités des petits pays insulaires en développement et des PTOM du Pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux

et socio-économiques négatifs des espèces étrangères envahissantes. Ainsi, en Polynésie française, l'objectif de ce projet est d'éradiquer les rongeurs de l'atoll de Vahanga (un des quatre atolls du groupe Actéon aux Tuamotu), pour offrir de nouveaux espaces à deux espèces d'oiseaux menacés de disparition ainsi qu'aux oiseaux marins et permettre l'amélioration des conditions de vie des populations locales via la maintien de l'exploitation des cocoteraies (démarrage effectif du projet au Polynésie française: janvier 2012, pour une durée 3 ans – Budget de l'opération : 255 318 euros, soit 30 467 097 F CFP – cofinancement de l'UE : 238 316 euros, soit 28 438 248 F CFP et 93% du montant global du projet).

6.2.5 Autres programmes : Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (PCI) ; Jeunesse en Action ; Média ; Culture

D'après la DAO, la Polynésie française, au même titre que les autres PTOM, est également éligible au titre du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (PCI), du programme Jeunesse en Action, du programme Média et du programme Culture²⁷.

A ce jour, malgré l'intérêt potentiel de ces programmes pour la Polynésie française (promotion de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, soutien à l'innovation, promotion de la citoyenneté européenne active auprès des jeunes, développement des échanges entre jeunes, soutien au développement et à la diffusion des œuvres audiovisuelles européennes, mise en valeur d'un espace culturel commun, promotion du dialogue interculturel...), aucun financement n'a encore été mobilisé au titre de ces programmes.

²⁷ Annexe IV de la décision du Conseil du 19 mars 2007 portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des PTOM à la CE (2007/249/CE) modifiant les annexes II F de la décision 2001/822/CE

6.3 Autres instruments d'intervention

6.3.1 Banque européenne d'Investissement

La Banque européenne d'Investissement (BEI) est en mesure de soutenir des projets dans les PTOM par le biais de prêts sur les ressources de la Facilité d'investissement PTOM ou de prêts sur ses fonds propres²⁸.

La Facilité d'investissement PTOM vise à accompagner les entreprises commercialement viables principalement dans le secteur privé ou celles du secteur public à caractère productif. Les 9^{ème} et 10^{ème} FED ont consacré respectivement 20 millions d'euros et 30 millions d'euros à la Facilité d'investissement PTOM, soit 11% du 9^{ème} FED et 10% du 10^{ème} FED, alloué aux PTOM (soit 2.4 milliards F CFP et 3.6 milliards F CFP). En plus, la BEI a consacré aux PTOM les mêmes montants sur ses ressources propres.

La BEI entretient un partenariat avec la Société de Crédit et de Développement de l'Océanie (SOCREDO) et la Société Générale Banque de Polynésie (SGBP), depuis plusieurs années. Elle leur a en effet accordé 3 **lignes de crédit destinées essentiellement au financement de projets relatifs à l'environnement, aux énergies renouvelables ou encore aux économies d'énergie** :

- 2007 : prêt conventionné de 5 millions d'euros (soit 600 millions F CFP) avec la SOCREDO (signature : 10/12/2007)
- 2009 : prêt conventionné de 10 millions d'euros (soit 1.2 milliards F CFP) avec la SGBP (signature : 19/10/2009)
- 2010 : prêt conventionné de 5 millions d'euros (soit 600 millions F CFP) avec la SOCREDO (signature : 09/07/2010)

Une délégation de la BEI, dirigée par le Vice-président de la BEI, M. Plutarchos SAKELLARIS, s'est rendue en Polynésie française en juin 2011, afin notamment de faire le point sur l'évolution du financement des PME par les banques locales grâce à son soutien.



A l'occasion de ce déplacement, des discussions ont également eu lieu avec le gouvernement de la Polynésie française sur la possibilité pour la BEI d'intervenir pour un soutien financier aux petites et moyennes entreprises du secteur du tourisme à l'instar de ce qu'elle a entrepris, depuis 2007, dans le secteur de l'environnement et pour contribuer au projet d'installation d'une **unité de climatisation « SWAC » (Sea Water Air Conditionning) au centre hospitalier du Taaoe** (climatisation via la mise en place d'un réseau d'eau de mer « glacée », pompée à une profondeur de 800 à 1000 mètres), acté depuis 2005 en Conseil des Ministres. Le dossier de financement de ce système de refroidissement est actuellement en cours d'instruction auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la BEI²⁹.

²⁸ Annexe II de la décision du Conseil du 19 mars 2007 portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des PTOM à la CE (2007/249/CE) modifiant les annexes II C de la décision 2001/822/CE

²⁹ Montage financier envisagé : 7.5 M€ de prêts bonifiés de la part de l'AFD ; 7.5 M€ de prêts de la part de la BEI (jusqu'à 10M€, procédure d'instruction simplifiée : délégation de signature au bureau de Sydney) ; 5 M€ de subventions de la part de l'ADEME ; 5M€ financés par le Pays

6.3.2 Technical Cooperation Facility - TCF



Grâce au soutien de la Commission européenne, un **colloque régional sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique** a eu lieu du 12 au 16 décembre 2011, à Papeete. La Commission européenne a participé à hauteur de 91 991 € (10.98 millions F CPF) à l'organisation de cette manifestation, soit 43% du budget globale de l'opération. Ce colloque, qui avait pour but de promouvoir la coopération régionale ainsi que l'échange d'expériences et

tenu du changement climatique et de la situation très particulière des pays et territoires du pacifique insulaire sur le sujet, a réuni plus de cent trente représentants des Etats, des collectivités, des organismes de coopération régionale et des organismes de recherche du Pacifique.

Perspectives de coopération pour les années à venir entre l'Union européenne et la Polynésie française

7.1 Fonds Européen de Développement (FED)

7.1.1 10^{ème} FED

Le processus de programmation du 10^{ème} FED territorial et régional s'est poursuivi en 2011 et est actuellement en phase de finalisation. La signature des DOCUP devrait intervenir au début du deuxième semestre 2012, ce qui devrait permettre le démarrage effectif des projets au début de l'année 2013.

Au niveau bilatéral

Dès 2008³⁰, la Polynésie française a confirmé à la Commission européenne que le secteur de l'eau et de l'assainissement demeurerait le secteur de concentration du document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED territorial, en dépit du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement aux communes polynésiennes, en 2004³¹.



Après avoir sollicité un financement dans le cadre des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED pour réaliser les systèmes d'assainissement collectif de Bora Bora, de Moorea et de Punaauia, un financement européen est aujourd'hui sollicité pour permettre l'extension du réseau

d'assainissement de l'agglomération de Papeete, mis en place depuis 2007, grâce au soutien du Pays et de l'Etat français : **Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete.**

Si le secteur focal de concentration du document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED territorial demeure le secteur de l'eau et l'assainissement, il a néanmoins été décidé de réserver une enveloppe financière pour contribuer à la démarche volontaire d'amélioration des performances, lancée en 2011, par la Polynésie française, afin de renforcer ses interactions avec les dynamiques européennes.

La première étape de cette démarche a consisté en la mise en place d'un Bureau des Affaires Européennes (BAE), en juin 2011, aujourd'hui interlocuteur local unique des institutions communautaires et des porteurs de projet polynésiens sur les questions européennes. Mais, la Polynésie française souhaite aller plus loin et bénéficier de l'appui de l'Union européenne afin d' :

- élaborer un programme sectoriel de l'eau, secteur de concentration historique du FED, y incluant une politique sectorielle de l'eau ;
- évaluer la pertinence de son plan de réforme de la gestion des finances publiques, afin de le réactualiser ;
- améliorer sa connaissance des outils européens ainsi que ses capacités de montage et de gestion de projets.

Il s'agit dès lors d'améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques et des projets du Pays, dans une perspective d'éligibilité à l'appui budgétaire. Ce mode d'intervention, privilégié par la Commission européenne, consiste en un transfert direct de crédits européens au budget général de la Polynésie française, permettant l'utilisation de ses propres procédures de marchés publics.

³⁰ Lettre n°2122 du 16 mai 2008

³¹ La loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020.

Au niveau régional

Depuis la désignation de la Polynésie française comme ordonnateur régional suppléant du 10^{ème} FED régional pour le groupe Pacifique (décembre 2008), le choix du secteur de l'environnement comme secteur de concentration par l'ensemble des PTOM du groupe Pacifique (mars 2009) et la validation de la fiche d'identification du projet par le Quality Support Group (mai 2010), le gouvernement de Polynésie française s'attache à préparer la fiche action (FA) et les dispositions techniques et administratives (DTA) d'un projet régional de promotion de la gestion intégrée pour la préservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires dans l'intérêt des populations, d'un montant de 12 millions d'euros (soit 1.4 milliards F CFP), intégralement financé par le FED : **Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE.**



En effet, le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Ce projet vise donc notamment à créer un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL), à réaliser des actions de préservation et de restauration écologique et à renforcer les capacités de gestion et d'adaptation au changement

climatique des PTOM, en tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale.

Début 2011, le Bureau de la Commission européenne auprès des PTOM du Pacifique (Bureau CE/PTOM) a transmis au gouvernement de Polynésie française des commentaires et recommandations sur la FA, qu'il lui avait adressée au mois de décembre 2010.

Depuis juillet 2011, le Bureau des Affaires Européennes (BAE), nouvellement créé, s'est attaché à rédiger une nouvelle FA, en lien avec ses partenaires PTOM, tenant compte des attentes exprimées en mai 2010 par le Quality Support Group (QSG), à l'occasion de l'examen de la fiche d'identification et des recommandations du Bureau CE/PTOM. En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA, afin de permettre un examen et une validation de celle-ci par le QSG, dans les meilleurs délais.

Suite à cette validation, la signature du DOCUP pourrait intervenir dans l'année, ce qui permettrait, dans un premier temps, la signature de l'accord de contribution entre la Commission Européenne et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, désigné comme maître d'œuvre du projet, puis le recrutement du chef de programme et des chefs de projet territoriaux.

Enfin, dans le cadre du 10ème FED régional, une enveloppe de 5 millions d'euros (soit 600 millions F CFP) est dévolue au renforcement des capacités d'innovation et de la compétitivité des PTOM : **Stratégies Territoriales d'Innovation.** Au titre de ce programme, une stratégie territoriale d'innovation et un plan d'action pour sa mise en œuvre seront élaborés au niveau de chaque PTOM intéressé. L'OCTA, en tant qu'ordonnateur régional, est en charge de la mise en œuvre de ce projet (Fiche Action en cours de finalisation).

7.1.2 Révision de la DAO et perspectives financières 2014-2020 (11^{ème} FED)

Le Bureau des Affaires Européenne (BAE) est notamment chargé de préparer et de faire valoir la position de la Polynésie française dans le cadre de la révision de la décision d'association d'outre-mer (DAO).

Les travaux de révision de la DAO, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2013, ainsi que les négociations budgétaires concernant la future période de programmation³² ont déjà commencé depuis plusieurs mois et le BAE concourt, dans la mesure de ses moyens, aux discussions.

Ainsi, il a participé, en janvier 2012, au 10^{ème} Forum de dialogue UE-PTOM³³ et aux activités de l'Association des PTOM de l'UE (OCTA).

Pour mener à bien cette mission, le BAE envisage aujourd'hui :

- d'une part, de renforcer sa présence à Bruxelles par la **nomination d'un correspondant « Affaires européennes » au sein de la Délégation de la Polynésie Française à Paris (DPF)**, et
- d'autre part, de **mettre en place des groupes de travail avec les acteurs non gouvernementaux** (Secteur privé ; Partenaires économiques et sociaux; Société civile : organisations non gouvernementales, organisations religieuses, organisations féminines, université, instituts de recherche, médias, associations de jeunes, syndicats, organisations patronales...) **et les autorités locales**, afin d'identifier leurs thématiques prioritaires d'intervention et de définir une stratégie de coopération avec l'Union européenne globale et partagée.

³² La dotation proposée pour la période 2014-2020 s'élève à 321 millions d'euros (+12.6%).

³³ En mars 2011, la Polynésie française a également participé au 9^{ème} Forum de dialogue UE-PTOM. A l'époque, c'est l'ancien Service du Plan et de la Prévision Economique (SPPE), qui avait participé aux réunions.

7.2 Programmes communautaires horizontaux

A l'occasion de la première édition des Journées de l'Europe en Polynésie française, qui auront lieu du mercredi 9 au vendredi 11 mai 2012, à Papeete, le Bureau des Affaires Européennes (BAE) organisera des temps d'échanges sur les outils d'intervention de l'UE en Polynésie française, autres que le FED, et notamment sur les dispositifs européens de mobilité pour les jeunes, tels que le programme Erasmus ou le Service Volontaire Européen, et de soutien aux petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, le BAE, en lien avec le Bureau régionalisé UE/PTOM, la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, les points de contact nationaux et les administrations polynésiennes concernées, souhaite développer des **actions de promotion et de valorisation des outils européens auprès des acteurs locaux** et contribuer au **renforcement de leurs capacités de montage et de gestion de projets européens**. Ainsi, il projette de mettre en service, d'ici la fin de l'année 2012, un site internet destiné à présenter l'ensemble des activités et programmes de l'UE concernant la Polynésie française et le Pacifique mais également à informer les porteurs de projet potentiels des opportunités de financement européen (appels à propositions) et à leur fournir des informations méthodologiques.

En outre, le BAE, en lien avec le Bureau régionalisé UE/PTOM et la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique et les administrations polynésiennes concernées, souhaite **tout mettre en œuvre afin que la Polynésie française soit éligible et bénéficie des programmes ouverts aux PTOM par la DAO** (ex. : inscription de la Polynésie française sur les listes de pays prioritaires pour le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie et le programme acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement).

7.3 Banque européenne d'Investissement (BEI)

Hormis, le projet SWAC du centre hospitalier de Taaone (cf. §6.3.1), qui sera prochainement présenté à ses instances de décision, la BEI étudie actuellement la possibilité de contribuer au financement d'un projet de téléphonie mobile en Polynésie française.

Sur les bases de ressources supplémentaires, qui seront mises à sa disposition dans le cadre du 11^{ème} FED, la BEI envisage d'étendre ses activités de développement dans les secteurs économiques du pays, essentiellement pour soutenir le secteur des énergies renouvelables ainsi que les PME et les micro-entreprises, et ce en étroite collaboration avec l'Union européenne et l'Agence Française de Développement.

Démarche participative et coordination des bailleurs

Dans le cadre de chaque projet co-financé par l'Union européenne, conformément à ses recommandations, un comité de pilotage est toujours mis en place et rassemble les structures impactées par le projet. C'est un lieu de concertation et de débats, qui valide, tout au long du projet, les choix stratégiques ainsi que les étapes essentielles de celui-ci et s'assure de son bon déroulement.

Aujourd'hui, les porteurs de projet polynésiens s'efforcent d'associer l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet, soit en les informant, soit en les consultant, soit même en les associant à la mise en œuvre concrète du projet. Des actions de communication et de sensibilisation sont en effet réalisées vis-à-vis des populations locales, afin de les tenir informées et de recueillir leur avis, le plus en amont possible.

Enfin, pour renforcer le dialogue avec la société civile (acteurs non gouvernementaux et autorités locales), le BAE envisage aujourd'hui, de mettre en place, dans la mesure de ses moyens, des groupes de travail, qui associeront également les administrations polynésiennes concernées, afin de définir une stratégie de coopération avec l'Union européenne globale et partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et sociaux polynésiens, dans le cadre de la future DAO et de la prochaine période de programmation financière (cf. § 6.1.2).

La Polynésie française bénéficie essentiellement du soutien financier de la Commission européenne et de l'Etat français. Ainsi, d'une part, un représentant de l'Etat français est associé au comité de suivi de l'exécution du DOCUP du FED.³⁴ D'autre part, le Bureau des Affaires Européennes (BAE) a été mis en place, en juin 2011, pour organiser le dialogue interne concernant les questions européennes et faciliter le dialogue de la Polynésie française avec les institutions communautaires, en relation avec l'Etat français, en offrant un interlocuteur local unique.

En ce sens, le chef du BAE est désigné ordonnateur territorial suppléant du FED, le Président de la Polynésie française, dont il dépend, étant ordonnateur territorial du FED et à ce titre, il participe à l'ensemble des comités de pilotage des projets financés dans le cadre du FED et entretient des relations privilégiées avec les représentants de l'Etat français et de l'Agence Française de Développement.

De plus, le Bureau des Affaires Européennes (BAE) participe aux activités de l'OCTA et au Forum de dialogue UE-PTOM mais veille également à la défense des intérêts polynésiens auprès des institutions communautaires (Commission européenne, Délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, Bureau régionalisé UE/PTOM, Parlement européen...).

³⁴ Arrêté n°2166 CM du 23 novembre 2009 portant création du comité de suivi de l'exécution du document unique de programmation du Fond européen de développement, modifié par l'arrêté n°0508 CM du 12 avril 2012 portant modification de l'arrêté n°2166 CM du 23 novembre 2009

Conclusions

La mise en place du Bureau des Affaires Européennes, en juin 2011, a déjà permis une meilleure coordination des acteurs et une plus grande connaissance des projets menés en Polynésie française. Mais, elle doit également permettre de **renforcer la visibilité de l'Union européenne en Polynésie française**, et notamment concernant les programmes communautaires horizontaux. Ces derniers concernent en effet des enjeux prioritaires du développement du Pays, tels que l'éducation, la recherche, la compétitivité et l'innovation, l'environnement et les effets du changement climatique.

Une nouvelle stratégie à long terme concernant les relations entre les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) et l'Union européenne (UE) est en cours d'élaboration. L'actuelle Décision d'Association d'Outre-mer (DAO) prendra effectivement fin le 31 décembre 2013. Une proposition législative devrait être faite au Conseil d'ici la fin du 1^{er} semestre 2012. **La Polynésie française entend participer pleinement au renouvellement du cadre de partenariat UE-PTOM, qui suppose notamment un soutien financier continu et accru de l'Union européenne**³⁵.

La Polynésie française souhaite que l'UE continue à participer à la promotion de sa diversité et de sa culture ainsi qu'à soutenir son développement, par le biais notamment **de la mise en place d'instrument dédié et adapté, de la simplification des procédures, du maintien des enveloppes territoriales et d'un accès effectif aux programmes communautaires horizontaux de l'UE**.

³⁵ Une enveloppe de 343.4 millions d'euros (40.97 milliards F CFP) devrait a priori être octroyée aux PTOM (hors Groenland) au titre du 11^{ème} FED (2014-2020), d'un montant global de 34 275 millions d'euros (4 090 milliards F CFP) – soit 20% d'augmentation pour l'allocation accordée aux PTOM par rapport à la précédente période de programmation mais à peine 1% du montant global du 11^{ème} FED. Lors des deux précédentes périodes de programmation, la part consacrée aux PTOM – hors Groenland – correspondait à 1.25% du FED. Si ce ratio était appliqué dans le cadre du 11^{ème} FED, l'enveloppe des PTOM s'élèverait à 428,4 millions d'euros, soit 51.11 milliards F CFP (perte de 85 millions d'euros / 10.14 milliards F CFP).

Abréviations et acronymes

A2E2F	Agence Europe-Education-Formation France
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFD	Agence française de développement
ANE & AL	Programme « Acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'Investissement
Bureau CE/PTOM	Bureau de la Commission européenne auprès des PTOM du Pacifique
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CESAP	Commission Economique et Sociale pour l'Asie Pacifique des Nations Unies
CJA	Centre de jeunes adolescents
CMNP	Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
CRISP	Coral Reef Initiatives for the Pacific
DADP	Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DEP	Direction de l'Enseignement Primaire
DEQ	Direction de l'Equipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DIREN	Direction de l'Environnement
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DR	Délégation à la Recherche
DRM	Direction des Ressources Marines
DTA	Dispositions techniques et administratives
EDT	Electricité de Tahiti
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
F CFP	Franc des Colonies Françaises du Pacifique
FA	Fiche Action
FED	Fonds Européen de Développement
FFA	Agence des Pêches du Forum
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FIP	Fonds Intercommunal de Péréquation
IATTC	Commission inter-américaine du thon tropical
ICD	Instrument de Coopération au Développement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRCP	Institut des récifs coralliens du Pacifique
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
PCI	Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation
PCRD	Programme Cadre de Recherche et de Développement
PF	Polynésie française
PIB	Produit Intérieur Brut
PICMAC	Pacific Islands Integrated Coastal Management for the Enhancement of Adaptation Capabilities to Climate Change
PIDC	Conférence océanienne des Directeurs de l'Immigration
PIDP	Programme de Développement des Iles du Pacifique

PIROPS	Programme régional de réponse et de préparation aux catastrophes naturelles pour l'océan Pacifique
PITA	Pacific Islands Telecommunication Association
PLG	Polynesian Leader Group
PPA	Pacific Power Association
PROE	Programme Régional Océanien de l'Environnement
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-Mer
OCO	Organisation Océanienne des Douanes
OCTA	Association des PTOM de l'UE
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
OPT	Office des Postes et Télécommunications
PLG	Polynesian Leaders Group
PRL	Service de la Perliculture
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavourable effects
ROM	Mission de suivi axé sur les résultats
RPSG	Régime de Protection Sociale Généralisée
RSPF	Régime de Solidarité de la Polynésie française
RUP	Régions Ultra-Périphériques
SCIFISH	Appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental
SOPAC-CPS	Division géosciences et technologies appliquées du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
SOP-Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie
SPC/CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
SPRFMO	Organisation régionale de Gestion des Pêches du Pacifique Sud
SPTO	Organisation du Tourisme du Pacifique Sud
SRI	Service des Relations Internationales
SU	Service de l'Urbanisme
SWAC	Sea Water Air Conditioning
TCF	Technical Cooperation Facility
TEP VERTES	Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir faire
TFUE	Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPF	Université de Polynésie Française
UPLD	Union Pour la Démocratie
WCPFC	Commission des pêches du Pacifique Occidental et Central

Annexes

1- Tableau récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement

p.45-46

2- Tableau récapitulatif des dépenses et engagements réalisés en 2011

p.47

3- Fiches-projet analytiques (21)

p.49-106

- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II
- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III
- Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II
- Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture
- Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire : TEP-VERTES
- Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique
- Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental : SCIFISH
- Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique : DADP
- Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli
- Projet Comenius " Similarity in Variety " - Centre scolaire primaire de Atuona (Marquises)
- Projet Comenius " Good Food, Feel Well " - Groupe scolaire Auti-Avera-Moerai (Australes)
- Projet Comenius " Be healthy, feel happy " - Groupe scolaire de Vaiaau-Fetuna (Société)
- Projet Leonardo - Comparaison des différentes conditions d'agriculture selon les zones climatiques - Circonscription des CJA
- Lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme par l'apprentissage de l'art déclamatoire, 'Orero, à l'école primaire
- Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats - SOP-Manu
- Net-Biome
- PACE-Net
- Colloque régional sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique
- Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete
- Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française
- Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE

Annexe 1.A - Tableau récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement – Enveloppe Territoriale

Contributions de l'Union Européenne : FED Territorial (Millions F CFP)		
	Principales réalisations	Budget global
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flotille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flottille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (435 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (670 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 444
10^{ème} FED (2008-2013)	DOCUP en cours de finalisation: Assainissement de Papeete (2 200 MF) + Assistances techniques (159 MF) Aide d'urgence: Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
TOTAL (1959-2013)		11 241

Annexe 1.B - Tableau récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement – Enveloppe Régionale

Contributions de l'Union Européenne : FED Régional (Millions F CFP)			
	Programme	Description	Budget global
6ème FED (2000-2001)	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8ème FED (1995-2000)	PPPS - Phase II	Pogramme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	742 <i>(dont 229 pour PF et WF)</i>
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	966 <i>(dont 286 pour PF, NC et WF)</i>
9ème FED (2000-2007)	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	1200 <i>(dont 623 pour PF)</i>
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	724 <i>(dont 129 pour PF)</i>
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	788 <i>(dont 311 pour PF, NC et WF)</i>
10ème FED (2008-2013)	INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux et contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique dans l'intérêt des populations	1 400
TOTAL			5 975

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des dépenses et engagements réalisés en 2011

Professionnalisation et Pérennisation de la Perliculture (POF/001/03)		
	Euros	F CFP
Montant versé en 2011 par la CE	58 734	7 008 707
- <i>Mémoire des dépenses CS/12 (juin à août 2010)</i>	16 056	1 915 920
- <i>Mémoire des dépenses CS/13 (septembre à novembre 2010)</i>	17 050	2 034 629
- <i>Mémoire des dépenses CS/14 (décembre 2010)</i>	25 628	3 058 158
Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia (POF/001/04)		
Marché complémentaire de travaux n°10.6350 (financé par le Pays)	2 970 000	355 000 000

Annexe 3 – Fiches-projet analytiques

Intitulé du projet	Page
Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II	51-53
Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III	54-56
Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II	57-59
Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture	60-62
Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire : TEP-VERTES	63-65
Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	66-68
Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental : SCIFISH	69-71
Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique : DADP	72-74
Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli	75-77
Projet Comenius " Similarity in Variety " - Centre scolaire primaire de Atuona (Marquises)	78-79
Projet Comenius " Good Food, Feel Well " - Groupe scolaire Auti-Avera-Moerai (Australes)	80-81
Projet Comenius " Be healthy, feel happy " - Groupe scolaire de Vaiaau-Fetuna (Société)	82-83
Projet Leonardo - Comparaison des différentes conditions d'agriculture selon les zones climatiques - Circonscription des CJA	84-85
Lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme par l'apprentissage de l'art déclamatoire, 'Orero, à l'école primaire	86-87
Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats - SOP-Manu	88-90
Net-Biome	91-92
PACE-Net	93-94
Colloque régional sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique	95-97
Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete	98-100
Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	101-103
Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE	104-106

Titre du projet : Assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia, Phase II, raccordements et pose de réseaux – bassins versants L,M,O,Q et T

Données au 16 mars 2012

Objectif principal du projet : Participer à la mise en place des conditions d'un développement durable

Objectifs spécifiques du projet :

- *Préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques*
- Améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées

Bénéficiaires du projet : Population locale et touristique ; commerçants et hôteliers ; administrations ; usagers des plages et du lagon de Punaauia

Partenaires du projet :

- Commune de Punaauia
- Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti » - SEM (concessionnaire, chargé de la gestion du service public d'assainissement)
- Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets - SAS SPEED (maîtrise d'œuvre déléguée)

Durée du projet : 74,5 mois (14 octobre 2005 au 31 décembre 2011) :

- Phase d'exécution : 50,5 mois (31 décembre 2009), dont 34 mois de mise en œuvre opérationnelle
- Phase de clôture : 24 mois (1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011)

Budget du projet et sources de financement : 9 734 335 € (1 161 622 751 XPF) dont 8 369 777 € par l'UE (86%) et 1 364 558 € par la PF (soit 998 782 484 XPF UE et 162 840 267 XPF PF)

Références convention de financement : n°9355/POF du 14 octobre 2005 « Assainissement collectif des eaux usées de punaauia (POF/001/04) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2007.

Rajout de la Polynésie française d'un montant d'environ 3,7 millions d'€ HT (440 millions XPF) pour atteindre les objectifs.

Programme communautaire concerné : 9^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) Territorial – Enveloppe C

Responsable du suivi du projet : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre

Résumé du projet :

Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement économique de la zone, notamment dans le secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la première phase également financée majoritairement par le FED, qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels, gros consommateur d'eau (hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...). Elle visait à supprimer le système d'assainissement autonome et individuel déficient permettre le raccordement d'une partie des particuliers de la plaine Sud de Punaauia.

Historique du projet :

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Une première phase a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial), pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau. Les populations locales pourront par ailleurs faire part de leurs éventuelles réclamations à la DIREN, lors de la phase de travaux, par l'intermédiaire de la Commune. La société polynésienne étant principalement matriarcale et ce projet touchant à la vie du foyer et de son environnement, les femmes seront étroitement associées à sa mise en œuvre.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

Descriptif du projet :

La phase II consiste en la suppression de l'assainissement autonome et individuel actuel déficient et au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement.

L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9^{ème} FED.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 5% à 50% au niveau de la plaine sud.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

Le marché FED de travaux n°6.0048, d'un montant de 8,28 millions d'€ (988 millions XPF HT) s'est terminé en fin 2010.

Ce marché aura permis de réaliser par rapport à ce qui était prévu initialement :

- 75 % du réseau sous pression,
- 70 % du réseau gravitaire,
- 315 branchements correspondant à 700m³/j, à cela s'ajoutent 236 futurs « rapprochements » (construction d'une partie des installations en partie privative),
- 4 postes de refoulement (bassin T ; pointe des pêcheurs non réalisé),
- l'achat de l'ensemble des fournitures, le stock restant est utilisé dans la cadre du marché complémentaire financé par le Pays.

En 2011, la garantie de bonne exécution (d'une durée de 1 an à partir de la réception des ouvrages) encore en cours pour certaines zones a été sollicitée pour demander à l'entreprise de réparer quelques désagréments principalement au niveau du raccordement chez des particuliers.

Le marché complémentaire de travaux n° 10.6350 financés par le Pays (3,35 M€ HT soit 440 MF) pour atteindre les objectifs de 1700 m³/j d'eaux usées collectées a débuté en septembre 2010 pour se terminer en septembre 2011. Ce marché a consisté à terminer les travaux déjà entrepris chez les particuliers, raccorder de nouvelles habitations (636 raccordements) et l'installation des réseaux principaux sur la pointe des pêcheurs ainsi que deux postes de refoulement (bassin versant T).

L'objectif de réalisation est totalement atteint puisque les 1700 m³/j d'eaux usées supplémentaires ont été collectés pour cette seconde phase du programme, reste à la fin décembre 2011 des réserves à lever et le décompte final à traiter.

En 2011, aucune somme n'a été versée par l'Union européenne, par contre la Polynésie a liquidé 2,97 millions d'€ HT (355 millions XPF HT) correspondant aux travaux réalisés par le marché complémentaire et à la maîtrise d'œuvre déléguée.

Perspectives pour 2012 :

- Réceptions définitives des ouvrages réalisés par le marché complémentaire au marché FED (quelques réserves à lever), et décompte final à traiter.
- Audit financier et évaluation de l'ensemble de cette opération dans le cadre de la convention de financement UE-PF.

28/02/2012 : Présentation du rapport provisoire de l'évaluation finale du projet à Papeete (ASPA Utilities)

02/03/2012 : Débriefing avec le bureau UE/PTOM

10/03/2012 : Envoi du rapport provisoire d'évaluation pour commentaires

15/03/2012 : Envoi du rapport final d'évaluation (+ rapport documentaire avec bibliographie)

Réunion de restitution à Papeete d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2012

- Poursuite du programme financé par la convention de financement n°9921/POF, Punaauia phase III, 9^{ème} FED.

Titre du projet : Assainissement collectif des eaux usées pour la commune de Punaauia, Phase III , raccordements et pose de réseaux – bassins versants R et T

Données au 15 mars 2012

Objectif principal du projet : Participer à la mise en place des conditions d'un développement durable

Objectifs spécifiques du projet :

- Préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques
- Améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées

Bénéficiaires du projet : Population locale et touristique ; commerçants et hôteliers ; administrations ; usagers des plages et du lagon de Punaauia

Partenaires du projet :

- Commune de Punaauia
- Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti » - SEM (concessionnaire, chargé de la gestion du service public d'assainissement)
- Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets - SAS SPEED (maîtrise d'œuvre déléguée)

Durée du projet : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :

- Phase d'exécution : 58 mois (30 juin 2014), dont 39 mois de mise en œuvre opérationnelle
- Phase de clôture : 24 mois (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)

Budget du projet et sources de financement : 6 410 700€ (765 000 000 XPF) - hors audit, évaluation et imprévus, dont 5 614 600 € par l'UE (87%) et 796 100 € par la PF (soit 670 000 000 XPF UE et 95 000 000 XPF PF) – gestion décentralisée

Références convention de financement : n°921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011.

Programme communautaire concerné : 9^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) Territorial – Enveloppe C

Responsable du suivi du projet : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre

Résumé du projet :

Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement économique de la zone, notamment dans le secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase III s'inscrit dans la continuité des phases I et II, également financées majoritairement par le FED, qui ont déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels (gros consommateur d'eau ; hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...) et d'une partie des particuliers de la plaine sud de Punaauia.

Historique du projet :

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Le programme d'assainissement collectif des eaux usées de Punaauia se décompose en quatre phases. Deux d'entre elles ont déjà eu lieu :

- Phase I (2000-2002) 1,6 milliards XPF HT, 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat

Construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j,

- Phase II (2006-2011) 1,6 milliards F CFP HT, 65 % FED, 35 % PF

Raccordement d'une partie des usagers de la plaine sud (bassins versants L, M, O, Q, T), entre la rivière Matatia et l'hôtel Méridien (PK10.5 au PK 15.5) représentant 935 branchements.

Débits traités supplémentaires : environ 1 700 m³/j,

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial), pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau. Les populations locales pourront par ailleurs faire part de leurs éventuelles réclamations à la DIREN, lors de la phase de travaux, par l'intermédiaire de la Commune.

La société polynésienne étant principalement matriarcale et ce projet touchant à la vie du foyer et de son environnement, les femmes seront étroitement associées à sa mise en œuvre.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

Descriptif du projet :

Les travaux de la phase III, qui comprennent la pose de réseaux et des raccordements, visent à couvrir une partie de la plaine Sud de Punaauia : zone comprise entre le PK 13 (restaurant COCO'S) et la pointe des pêcheurs – soit environ 7 % de la population de la commune de Punaauia (1330 habitants). L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9^{ème} FED.

L'objectif de la phase III est :

- d'une part, de mettre en place les ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 400 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia, grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 8 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de refoulement et le raccordement gratuit de 330 habitations.
- d'autre part, de supprimer l'assainissement autonome et individuel actuel déficient.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 50% à 63% au niveau de la plaine sud.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

- Préparation du lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux : levée des conditions suspensives :

- achat d'une parcelle de 33 m² par la Polynésie française pour un montant de 4 840 € (577 500 XPF) permettant l'implantation du poste de refoulement R : signature de l'acte administratif d'acquisition avec l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, le 12 octobre 2011.

- amortissement des ouvrages : recherche de solutions pour assurer la viabilité économique de la SEM (raccordement de la Brasserie de Tahiti au réseau, accord sur paiement de la redevance assainissement par les unités hôtelières, augmentation de la tarification etc.)

- Publication de l'appel d'offres en mai 2011 : EuropeAid/131148/D/WKS/MULTI (DL : 19 août 2011)

- Evaluation administrative, technique et financière des offres : 23 au 30 août 2011 – 2 offres ont été jugées conformes bien que supérieures à l'enveloppe allouée (670 M CPF HT). En présence d'un membre de la délégation européenne de Fidji (Laurent BAL).

- Transmission du rapport d'évaluation avec proposition de d'annulation de l'appel d'offres et lancement de la phase de négociation : 20 septembre 2011.

- Publication de l'avis d'annulation de l'appel d'offres et début de la phase de négociation avec les 2 soumissionnaires retenus : 31 octobre 2011

- Transmission du rapport de négociation et proposition de signature du marché de travaux : 14 novembre 2011

- Signature du marché de travaux avec CEGELEC POLYNESIE (moins-disant : 669 994 096 XPF HT) : fin décembre 2011 – quantité de travaux revue à la baisse (18% de moins de canalisations : 5 275 m ; 15% de moins de branchements : 281) pour ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée.

- Organisation de réunions de quartier en décembre 2011 pour l'obtention des autorisations de branchements individuels (281)

Perspectives pour 2012 :

- Démarrage du marché FED de travaux n°12.1087 en début d'année 2012 et suivi de la mise en œuvre du marché durant l'année (4 mois de phase préparatoire et 12 mois de phase travaux)

- Finalisation de l'obtention des autorisations de travaux en partie privative en début d'année

- Réalisation de la mise à jour de l'étude projet d'extension de la station d'épuration (et redimensionnement de certains postes de refoulement) sous maîtrise d'ouvrage SEM, pour une réalisation des travaux en 2013 financés par le Contrat de Projet (Etat/Pays).

Titre du projet : Assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti-Moorea - Phase II

Données au 19 mars 2012

Objectif principal du projet : Participer à la mise en place des conditions d'un développement durable

Objectifs spécifiques du projet :

- Préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques
- Améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées

Bénéficiaires du projet :

- Population locale et touristique
- Commerçants et hôteliers
- Administrations
- Usagers des plages et du lagon de Punaauia

Partenaires du projet :

- Commune de Moorea-Maiao
- Société Polynésienne des Eaux et de l'Assainissement (SPEA)

Durée du projet : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :

- Phase d'exécution : 58 mois (30 juin 2014), dont 39 mois de mise en œuvre opérationnelle
- Phase de clôture : 24 mois (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)

Budget du projet et sources de financement : 510 millions FCP, 67% UE (340 millions FCP HT), 33% PF

Références convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011

Programme communautaire concerné : 9^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) Territorial – Enveloppe C

Responsable du suivi du projet : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'ouvrage

Résumé du projet : Dans sa globalité, le programme d'assainissement de Moorea, lancé depuis 1998, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement autonome et individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Moorea, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et de améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune, ce qui permettra notamment de contribuer au développement touristique et donc au maintien et à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principale, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et particuliers de la zone de Haapiti (Moorea) au système d'assainissement collectif mis en place.

Historique du projet :

La zone touristique de Haapiti sur la commune de Moorea présente un fort potentiel touristique. La commune connaît également une augmentation constante de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économiques (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...).

En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Haapiti, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, consécutive à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Le programme d'assainissement de Moorea a débuté en 1998, par les études et les démarches à effectuer (demande d'autorisation, recherche de financement...) avant la réalisation des travaux de mise en place des infrastructures. La première phase d'études et de travaux s'est déroulée de 2003 à 2006. Elle a permis de réaliser les infrastructures nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement des eaux usées : réseaux de collecte (qui vont permettre d'acheminer les eaux usées vers la station) et de distribution d'eaux d'arrosage, station d'épuration (qui va permettre de traiter les eaux usées et de produire à partir de ces dernières des eaux d'arrosage) et émissaire (qui va permettre de déverser les eaux traitées dans le milieu naturel).

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau et aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau permettant d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource et dont l'assainissement est une composante majeure, avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial).

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020.

Une étude a été réalisée en 2009 par ASPA sur le coût économique des déficiences de l'assainissement en Polynésie française (financement AFD).

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

En préalable à la phase travaux, des réunions d'information ont été organisées auprès des usagers pour les informer des objectifs du projet et de la nature des travaux.

La communication est assurée par une agence de communication locale (Red Soyu), sous convention avec la DIREN. Ainsi, un site internet a notamment été mis en place pour présenter le projet à la population : <http://www.nuuroa.info/>

La commune de Moorea-Maiao est partie prenante du projet d'assainissement. Ses services assurent en collaboration avec la DIREN le suivi de la procédure d'appel d'offres et des chantiers.

La gestion du service d'assainissement a été confiée par la commune de Moorea-Maiao par délégation de service public à la société SPEA (signature : début juillet 2010 – durée : 12 ans)

Descriptif du projet :

Les travaux de la phase II comprennent le raccordement des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti. En pratique, la zone concernée par ce programme d'assainissement collectif public s'étend du PK 24,5 au PK 31,5 au niveau de la commune associée de Haapiti, commune de Moorea Maiao. Le réseau de collecte représente au total 13 kilomètres et intègre 11 postes de refoulement.

Afin de répondre aux objectifs du projet et également d'assurer la viabilité économique du service communal d'assainissement, outre le raccordement des usagers professionnels, il est prévu de raccorder des usagers particuliers (450 branchements – soit 1700 habitants).

Etat d'avancement du projet en 2011 :

9 mars 2011 : inauguration de la station d'assainissement de Nuuroa, à Moorea

2 mai – 16 décembre 2011 : raccordement des usagers professionnels (*22 : InterContinental Moorea Resort & Spa, Legends Resort Moorea Résidence, Moemoea, Petit village, lotissement Nuuroa, Hôtel Hibiscus, Hôtel Les Tipaniers, Chez Pollock, Tiki Village Théâtre, Fare Vaimoana, Camping chez Nelson, Chez Billy, Moorea Miti, Fare Matotea, Snack Jean Claude, Restaurant Tu Moana, Fare Manuia, Restaurant Irène, SARL Moorea Auto Service, Restaurant Le Motu Pizza, Boutique Herman Perles Station Total Haapiti et Moorea Fare Auti Ura*)

20 décembre 2010 : publication de l'appel d'offre pour le marché européen de raccordement des usagers particuliers

28 février au 30 mars 2011 : évaluation des offres.

L'offre « moins-disante » étant supérieure au budget disponible, il a été décidé de rendre cet appel d'offres infructueux et de mettre en œuvre une procédure négociée. Suite à l'accord de l'Union européenne pour la mise en place d'une procédure négociée, l'appel d'offres a été rendu infructueux le 14 juin 2011.

12 au 19 juillet 2011 : procédure de négociation

13 décembre 2011 : signature du marché de raccordement des usagers particuliers avec le groupement d'entreprises SPRES – INTERROUTE

Perspectives pour 2012 :

Les travaux de raccordement des usagers particuliers vont se dérouler pendant 10 mois à partir du 19 mars 2012.

Dans le même temps, un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux complémentaires vont être passés par la DIREN pour permettre d'atteindre l'objectif des 450 raccordements.

La rénovation de l'émissaire de rejet des eaux usées traitées va également avoir lieu courant 2012.

Titre du projet : Professionnalisation et Pérennisation de la Perliculture

Données au 14 mars 2012

Objectif principal du projet : Pérenniser le secteur perlicole, en sauvegardant les emplois dans les îles tout en conservant, voire en augmentant le niveau de vie des îliens

Objectifs spécifiques du projet :

- améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles,
- atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières,
- assurer la pérennité de la filière perlicole.

Bénéficiaires du projet :

- Perliculteurs
- Populations des îles et atolls perlicoles

Partenaires du projet : Mairies des îles et atolls perlicoles où ont eu lieu les formations ; IRD (Papeete, Nouméa et Marseille) ; Centre d'Océanologie de Marseille (COM) ; Université de Caen ; Université de la Rochelle ; Université de Polynésie Française ; IFREMER (Tahiti, Brest) ; GIE Perles de Tahiti ; Maison de la Perle ; société ITALTREND

Durée du projet : 5,5 ans prolongé de 3 ans – soit 8,5 ans (période d'exécution de la convention de financement)

- Phase de mise en œuvre : 6,5 ans (du 23 décembre 2004 au 30 juin 2011)
- Phase de clôture : 2 ans (du 1 juillet 2011 au 30 juin 2013)

Convention de financement n°9293/POF du 11 juillet 2005 - CRIS FED2004/016-967

Avenant n° 1 à la convention de financement prolongeant la durée de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 30/06/2011 et la période d'exécution de la convention de financement au 30/06/2013 signé le 30 novembre 2007 par la Commission européenne (lettre AIDCO/CI/RT/D(2005) 16622).

Budget du projet et sources de financement : 3 645 000 euros (soit 434 965 140 FCFP) – 100% FED (devis-programmes)

Programme communautaire concerné : 9^e Fonds Européen de Développement (FED) territorial

Responsable du suivi du projet : Service de la Perliculture (PRL) – devenu Direction des Ressources Marines (DRM) depuis le 1^{er} janvier 2012

Résumé du projet :

Ce projet a pour but de soutenir l'activité des petits perliculteurs de Polynésie française par l'amélioration des performances techniques de leurs exploitations ainsi que par la professionnalisation et la pérennisation de la filière.

A cette fin, un programme de formation technique et itinérante à l'adresse des professionnels de la perliculture, un programme de recherche scientifique examinant les interactions entre l'huître perlière et son environnement lagunaire et une étude du marché international de la perle de culture de Tahiti ont été mis en œuvre.

La phase opérationnelle du projet est terminée depuis juin 2011. Le projet est aujourd'hui en cours de finaliser le dernier paiement dans le cadre du contrat de subvention de l'IRD, la clôture, phase qui vise à clôturer les activités de gestion se rapportant à la mise en œuvre de projet et à évaluer celui-ci, notamment par rapport à ses objectifs et ses résultats attendus.

Historique et descriptif du projet :

La Polynésie française est le premier exportateur mondial de perles noires ou « Perles de culture de Tahiti » produites à partir de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*. Cette ressource a une importance cruciale pour la Polynésie française tant au niveau économique (1^{er} poste d'exportations...) que social (maintien des populations îliennes...) et environnemental.

Dans le cadre d'un plan de développement de la perliculture en Polynésie française dont le but était d'obtenir une valeur des exportations issues de la perliculture de 30 milliards de Ffcf, le gouvernement polynésien a esquissé les contours d'un programme de professionnalisation et de pérennisation de la perliculture dès 1998. Mais compte tenu de difficultés administratives essentiellement (réformes internes à l'administration, règles de comptabilité publique, processus de recrutement du chef de projet complexe, processus de réactualisation du projet compte tenu des retards initiaux...), la signature de la convention de financement et des devis programmes n'a pu avoir lieu qu'en 2004 et 2007.

De novembre 2007 à juin 2010, plus de 750 formations en matière de classification, de commercialisation et de valorisation des perles ainsi qu'en matière de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée ont eu lieu dans 20 îles et atolls de Polynésie française.

Par ailleurs, les programmes de recherche mis en place par l'IRD, l'UPF et l'IFREMER, ont notamment permis une évaluation plus complète du réseau et du bilan trophique des naissains et des huîtres adultes, une meilleure connaissance des impacts du changement climatique sur les atolls perlicoles (modèles hydrodynamiques et climatiques) et l'élaboration de scénarii de dispersion larvaire en fonction des conditions environnementales rencontrées dans une année type.

Enfin, l'étude de marché international de la perle de culture de Tahiti réalisée par Italtrend a permis d'identifier les tendances du marché final de la perle de culture de Tahiti, d'analyser ses circuits de commercialisation et d'élaborer une proposition de stratégie commerciale cohérente pour celle-ci.

Contexte du projet :

Depuis les années 80, l'Union européenne soutient le développement du secteur de la perliculture en Polynésie française, afin de contribuer au développement de ses archipels (accroissement du revenu des perliculteurs, gestion des flux migratoires...). Ainsi, elle a notamment soutenu la création du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) à Rangiroa (5^e FED), la réalisation de recherches scientifiques (Programme Général de Recherche sur la Nacre, dans le cadre du 6^e FED) et la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité des perles et d'assistance technique (dans le cadre du 7^e FED).

Parallèlement, la Polynésie française et l'Etat, de manière conjointe ou autonome, soutiennent de nombreux programmes de recherche, depuis 2000, pour améliorer les capacités de production des perliculteurs et la qualité des perles ainsi que pour garantir la protection et la préservation de cette ressource naturelle. A titre d'exemples récents, peuvent ainsi être cités :

- le programme REGENPERL (REssources GENétiques de la PERLiculture polynésienne), 2010-2012, financé dans le cadre du contrat de projet Etat-Pays et axé sur l'aspect génétique et la biodiversité des huîtres perlières,
- le Groupement de Recherche sur l'Amélioration DE la QUALité de la perle (GDR ADEQUA), 2008-2012, entièrement financé par le Pays et ayant pour but de fédérer les différentes actions de recherche menées sur la question de l'amélioration de la qualité de la perle,

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Les sessions de formation, définies grâce à l'expérience acquise au CMNP et suivant les desiderata des perliculteurs au travers de leurs GIE, se sont adressées autant aux hommes qu'aux femmes et des questionnaires de satisfaction ont été distribués aux perliculteurs, qui ont pu également être interviewés, suite aux sessions de formation, afin de connaître le retour d'investissement de celles-ci et adapter les suivantes aux attentes et aux besoins des perliculteurs.

Les mairies des îles et atolls perlicoles étaient informés par le PRL de la tenue des formations et avaient la responsabilité d'informer leurs administrés (notamment les perliculteurs) que des formations gratuites allaient avoir lieu.

Résultat du projet :

Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, à atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et assurer la pérennité de la filière perlicole, grâce à la mise en œuvre d'actions susceptibles d'assurer la professionnalisation de la perliculture en Polynésie.

Ainsi, en 2 ans, plus de 640 personnes ont été formées, par le biais de formations pratiques, itinérantes et gratuites, aux métiers de la perle : d'une part, à la classification, à la commercialisation et à la valorisation des perles et d'autre part, aux techniques de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée. Il s'agissait notamment par ces actions de renforcer la qualité des perles ou encore de la commercialisation et les perliculteurs (hommes et femmes) ont exprimé le souhait de les voir perdurer. Mais, compte tenu de la concurrence internationale et de la surproduction de perles de culture de Tahiti, la valeur et le volume des exportations de perles brutes ont continué à diminuer.

Les programmes de recherche et l'étude de marché réalisés dans le cadre de ce projet ont néanmoins permis d'identifier des pistes de réflexion pour assurer la pérennité de la perliculture en Polynésie française, qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans de futurs projets, telles que :

- la mise en place d'un centre de prévision opérationnel, capable de prévoir en temps réel, les épisodes de ponte, le période les plus favorables au collectage des naissains ainsi que les périodes et les zones de risques d'eutrophisation des eaux du lagon,
- la réalisation de campagne de dispersion larvaire,
- le développement d'une stratégie commerciale cohérente, notamment concernant l'organisation de la commercialisation et de la promotion de la Perle de culture de Tahiti,
- la distribution de fiches d'informations sur la circulation des eaux du lagon (hydrodynamique), la dispersion des larves d'huître perlière, les sources de nourriture de l'huître perlière ainsi que sur la reproduction et la croissance de l'huître perlière.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

Le PRL s'est attaché à clôturer les contrats et conventions non soldés:

- contrat de subvention UE-IRD (achevé le 18 décembre 2010) : 15/10/2011 : remise du rapport d'audit financier pour la période du 1/12/2007 au 30/11/2010 par le cabinet Ernst & Young (Marseille) ; 05/12/2011 : approbation des rapports narratifs d'exécution 2008, 2009, 2010, et du rapport narratif final par le Bureau UE/PTOM ; le paiement du solde (26 618 684 Fcfp) par le Bureau UE/PTOM n'a à priori pas encore eu lieu (pièces justificatives des coûts non éligibles à fournir, soit 2 552 350 Fcfp).

- conventions PRL-UPF pour la mise en œuvre de l'action "Modélisation de la croissance, de la reproduction et du recrutement de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*" (achevées en juin 2010) : elles ont abouti à la soutenance de la thèse de doctorat de Jonathan FOURNIER le 08/12/11 à l'UPF, intitulée : "Etude du régime alimentaire et du déterminisme environnemental de la reproduction des huîtres perlières *Pinctada margaritifera* sur l'atoll d'Ahe (Archipel des Tuamotu-Gambier, Polynésie française).

- contrat cadre avec Italtrend : juin 2010 : présentation des résultats de l'étude de marché international aux professionnels et remise du rapport final ; janvier 2011 : paiement (7 155 920 CFP) et clôture du contrat cadre

- contrat de service du chef de projet : juin 2011 : approbation par le Bureau UE/PTOM du rapport final d'exécution

- audit financier des dépenses engagées dans le cadre des devis-programmes n°2 et 3 (période du 7/11/07 au 22/06/10) : août 2011 : mission du cabinet Price Waterhouse Coopers (Bruxelles) ; 15/12/2011 : transmission du pré-rapport final ; 2/02/2012 : transmission du rapport final ; 3/02/2012 : approbation du rapport final par le Bureau UE/PTOM.

Perspectives pour 2012 :

- Finalisation du dernier paiement dans le cadre du contrat de subvention avec l'IRD, notamment application du rapport des auditeurs; et clôture du contrat;

- Finalisation de la phase de clôture du projet (DP N°3)

- Evaluation du projet;

- Sortie du numéro spécial de la revue Marine Pollution Bulletin avec les publications scientifiques relatives aux travaux effectués dans le cadre de ce projet.

- Démarrage du programme de recherche POLYPERL, 2012-2015, financé par l'Etat dans le cadre de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et portant sur la gestion intégrée et l'adaptation de la perliculture en Polynésie française dans le contexte du changement global : approche environnementale, économique et sociale. L'une des actions de ce programme, qui débutera en 2012, portera sur la dispersion des larves d'huîtres perlières (poursuite des travaux effectués dans le cadre du 9^e FED). Ce projet intègre également un volet économique avec les thématiques étudiées dans le cadre du PGRN et permettra une étude du prix de revient de la perle de culture de Tahiti qui devait être effectuée dans le cadre du 9^e FED.

Titre du projet : Tonne Equivalent Pétrole – Valorisation des Énergies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire (TEP VERTES)

Données au 3 mai 2012

Objectif principal du projet: Améliorer les conditions de vie et le développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées

Objectifs spécifiques du projet :

- Accélérer le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement
- Freiner l'exode rural
- Diffuser l'expérience acquise aux pays de la zone Pacifique

Bénéficiaires du projet : Populations rurales des communes de Mahini (sur l'île d'Ahe), de Fapuka et de Fakahina

Partenaires du projet : Communes de Manihi, de Fakahina et de Napuka

SAS SPEED (maîtrise d'œuvre déléguée) ; bureau de contrôle SOCOTEC ; consultant externe J.-P. Nazaire

Durée du projet : 62 mois

- Phase d'exécution : 35 mois (octobre 2006 au 31 décembre 2010), dont 16 mois de mise en œuvre opérationnelle
- Phase de clôture : 12 mois (du 28 juin 2010 au 31 décembre 2011)

Budget du projet et sources de financement : 10 307 819 € (1 230 032 041 F CFP), dont 5 277 819 € par l'UE (623 844 749 F CFP) - En Polynésie : 4 000 456 € (477 381 400 XPF) – hors audit, dont 1 955 736€ (soit 233 381 400 XPF) par l'UE (49%) et 2 064 720 € par la PF (soit 244 000 000 XPF).

Référence convention de financement : n°9522/REG du 4 août 2006

Programme communautaire concerné : 9^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) Régional

Responsable du suivi du projet : Service de l'énergie et des mines – SEM (maîtrise d'œuvre)

Résumé du projet :

Pour améliorer les conditions de vie et le développement des activités lucratives de leurs populations rurales ou isolées, les 3 PTOM français ont mis en place, dans le cadre du 9^{ème} FED, un projet de coopération régionale en vue d'accélérer le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.

Plus de 10 millions d'euros (soit 1,2 milliards F CFP) ont donc été consacrés à l'amélioration de l'accès aux services électriques de base et de l'électrification des écoles, des dispensaires médicaux et des entreprises artisanales et commerciales par la construction d'installations vertes ainsi qu'à des échanges d'expériences entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna et au partage de savoir-faire avec les autres pays du Pacifique.

En Polynésie française, trois centrales hybrides solaire-diesel ont été mises en place dans les atolls d'Ahe, Fakahina et Napuka, atolls d'accès difficiles et dont le nombre d'habitants est faible. Ces installations fonctionnent à 80% à l'énergie solaire et 20% au gasoil (centrale hybride photovoltaïque – diesel couplé d'un parc à batteries).

Historique du projet :

Le développement du secteur énergétique dans les pays insulaires du Pacifique Sud en général est confronté à des contraintes structurelles telles que : l'inexistence de ressources énergétiques fossiles conduisant à une forte dépendance aux importations d'hydrocarbures ; les faibles niveaux de demande en énergie et la dispersion de la population rendant les programmes d'électrification rurale très onéreux et parfois impraticables.

Cependant, la plupart de ces Etats insulaires îles ont d'abondantes ressources en énergie solaire et/ou en énergie éolienne. Le projet TEP VERTES avait pour vocation de valoriser les énergies renouvelables et les transferts d'expériences et de savoir-faire. Il regroupe la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française dans le cadre d'un projet financé par le FED régional.

Le projet TEP VERTES a été clôturé le 31 décembre 2011. Il s'est déroulé en 3 phases ainsi décomposées :

- Phase 1 (octobre 2006 - août 2008) : analyse des besoins et évaluation des techniques transposables. Il s'agit d'une phase d'échanges d'expériences et techniques entre les 3 PTOM français dont a découlé la définition d'un programme d'actions consolidé.
- Phase 2 (septembre 2008 à décembre 2011) : mise en œuvre du programme d'actions dans chaque PTOM. Durant cette phase, ont été réalisées :
 - les études techniques et la constitution des dossiers d'appel d'offres ;
 - l'appel d'offres et la passation des marchés ;
 - les installations, les formations et les réceptions.
- Phase 3 (décembre 2011) : diffusion des travaux et résultats aux pays du Pacifique. Pour ce faire, un séminaire a été organisé en décembre 2011, avec la coopération du Secrétariat de la Commission du Pacifique Sud, à Nouméa. Ce séminaire a regroupé tous les Pays et Etats insulaires du Pacifique Sud. Les objectifs visés étaient de présenter les opérations menées sur chaque territoire ainsi que les premières conclusions et de susciter de nouvelles synergies dans le domaine des énergies renouvelables.

Contexte du projet :

L'accès aux services de base de l'électricité, reconnu par les Etats membres de l'Union européenne comme un facteur essentiel de l'amélioration des conditions de vie des populations isolées, permet un meilleur confort de vie, favorise la création ou le renforcement d'activités génératrices de revenus, améliore la qualité des services de santé et d'éducation, facilite l'accès à l'information et contribue à freiner l'exode rural. En ce sens, il est vecteur d'un développement économique et social durable.

Depuis les années 90, la Polynésie poursuit un programme de développement des énergies renouvelables, en vue d'une électrification décentralisée des foyers n'ayant pas accès à un réseau de distribution. Le projet s'inscrit dans la continuité de ce programme en mettant en place des systèmes d'électrification au niveau des villages. Au début des années 2000, la Polynésie française a pris conscience de la vulnérabilité du secteur de l'énergie du fait de sa forte dépendance énergétique vis-à-vis de l'énergie fossile. Elle a ainsi voulu mettre l'accent sur la diversification des ressources énergétiques en impulsant le développement des énergies endogènes et durables.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Pour la réussite du projet, la condition *sine qua non* est celle de l'appropriation du projet par les bénéficiaires du projet. Aussi, le SEM a souhaité une démarche volontaire de la part de ces derniers. Plusieurs réunions ont été faites sur place pour informer la population et répondre à leur question. Des campagnes de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie ont été réalisées en réunion publique et en porte à porte pour les bénéficiaires.

Par ailleurs, les autorités locales se sont également engagées à mettre tout en œuvre pour la bonne marche du projet telle que : formations des futurs exploitants de la centrale, mise à disposition des équipements publics pour les travaux, fourniture de main d'œuvre locale, choix du meilleur emplacement pour l'implantation du projet.

Descriptif du projet :

L'objectif du projet était d'améliorer les conditions de vie et le développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.

Pour cela, la Polynésie française a mis en place des centrales électriques hybrides solaires (80%) – diesel (20%) dans des villages appartenant à des atolls difficiles d'accès et dont le nombre d'habitants est faible :

- Ahe : 130 kWc – 88% de la population connectée
- Fakarina : 70 kWc – 100% de la population connectée
- Napuka : 85 kWc – 100% de la population connectée

Les communes de Fakarina et Napuka bénéficient aujourd'hui d'une économie de 80% de la quantité de gasoil.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

- Mars 2011 - Comité technique à Wallis et Futuna: coût 746 482 XFP sur le Devis Programme n°3 (UE). Cela a été l'occasion de partager l'expérience de la PF et de la NC sur les réceptions des installations.

- Mars 2011 - Réception de la centrale de Napuka (levée des réserves) : liquidation de 6 861 996 XFP sur le Budget de la Polynésie française

- Mars 2011 - Réception de la centrale de Fakarina (levée des réserves) : liquidation de 6 004 661 XFP sur le Budget de la Polynésie française

- Juillet 2011 - Mission de réception définitive à Ahe (après un an de garantie) : coût 47 045 XFP sur le budget de la Polynésie française.

Malgré les réticences de la population à se raccorder sur le réseau (certains étant équipés d'une installation photovoltaïque décentralisée), le taux de raccordement est de 88%. Une enquête de satisfaction a été faite en porte à porte a montré un très bon ressenti de la nouvelle installation en améliorant les conditions de vie de la population.

Effet négatif : une hausse de la consommation d'où la nécessité de refaire une campagne de sensibilisation sur place.

- Août 2011 - Réception de l'outil d'indicateur de suivi : 596 400 XFP sur le Devis Programme n°3 (UE)

- Novembre 2011 - Comité de suivi en Polynésie française : préparation du séminaire de décembre

- Décembre 2011 - Séminaire de diffusion d'expérience en Nouvelle-Calédonie : la conférence finale du projet a eu lieu à Nouméa, du 7 au 9 décembre 2011 : séminaire régional intitulé « La maîtrise de l'énergie dans le Pacifique ». Il ressort de celle-ci deux conclusions principales : la nécessité d'une appropriation des projets par la population bénéficiaires et l'importance de la maîtrise de la demande en énergie, compte tenu des coûts d'infrastructure.

Perspectives pour 2012 :

Sur fonds propres, la Polynésie française envisage d'étendre l'utilisation de cette technologie à tous les atolls isolés, en développant parallèlement un programme de maîtrise de la demande en énergie.

Titre du projet : Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique

Données au 16 mars 2012

Objectif principal du projet : Contribuer à réduire la vulnérabilité des habitants des PTOM du Pacifique face aux dégâts et perturbations entraînés par les catastrophes d'origine naturelle et anthropique, les effets des changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes

Objectifs spécifiques du projet : Renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe naturelle/pour la santé publique des pouvoirs publics dans les PTOM grâce à la collaboration régionale et à des mesures nationales

Bénéficiaires du projet : Polynésie française – Nouvelle-Calédonie – Wallis et Futuna - Pitcairn

Durée initiale du projet : 4 ans, à compter du 17 décembre 2008

Prolongation d'un an par avenant (février 2012) : 16 novembre 2013

Budget du projet et sources de financement : 5 665 100 € répartis comme suit :

- 5 068 100 € provenant de la réserve C du 9^{ème} FED PTOM

- 597 000 € au titre de prestations en nature de la division SOPAC de la CPS

La Polynésie française bénéficie d'une enveloppe de 1 085 000 € allouée à deux projets :

- 1 054 000 € pour la « réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu »

- 31 000 € pour la « fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises »

Programme communautaire concerné : Réserve C du 9^{ème} FED PTOM (CRIS n°020-892)

Responsable du suivi du projet : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) -Division des géosciences et technologies appliquées (SOPAC)

Responsable local en Polynésie française : Service des relations internationales

Résumé du projet :

Dans le cadre d'un projet régional destiné à réduire les risques de catastrophes naturelles et anthropiques dans les pays et territoires d'outre-mer du Pacifique, financé par l'Union européenne et géré par la Division géosciences et technologies appliquées (SOPAC) du CPS, la Polynésie française dispose d'un appui financier et technique pour atténuer les risques de catastrophe naturelle auxquelles elle fait face, aux Tuamotu et aux Marquises.

Les deux initiatives visent :

- d'une part, à réduire les risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu par une quantification déterministe de l'aléa et sa prise en compte dans les aménagements futurs,

- d'autre part, à renforcer la sécurité des populations de l'archipel des Marquises, particulièrement exposé aux tsunamis, en réparant les sirènes défectueuses et en renforçant les capacités locales nécessaires à leur entretien à l'avenir .

Historique du projet :

Les îles basses de l'archipel des Tuamotu sont particulièrement exposées au risque de houle cyclonique (risque de destructions matérielles de plus de 70%) tandis que les îles de l'archipel des Marquises sont particulièrement exposées au risque de tsunamis et ne disposent pas d'un réseau d'alerte fiable.

- 16 décembre 2008 : Signature du contrat de subvention UE-SOPAC sans information préalable des autorités de Polynésie française (formulation alternative : « des PTOM concernés »)
- Mars 2009 : Prise de contact de la SOPAC avec la Polynésie française
- Septembre 2009 – Novembre 2009 – Juin 2010 : Missions de la SOPAC en Polynésie française (identification des axes d'intervention)
- Juillet 2010 : 1^{ère} réunion régionale de coordination SOPAC-CE-PTOM à Nouméa (participation de la Polynésie Française)
- Août 2010 : 1^{ère} participation de la Polynésie Française aux réunions régionales SOPAC du réseau océanien de prévention et de gestion des risques
- Septembre 2010 : 1^{ère} évaluation ROM du projet
- Décembre 2010 : Signature de l'avenant n°1 au contrat de subvention (révision du cadre logique, détermination de nouvelles allocations budgétaires par composante et prise en compte des effets juridiques de l'intégration de la SOPAC au sein de la CPS)

Le contrat de subvention initial a fait l'objet de deux avenants dans le prolongement des évaluations ROM de 2010 et 2011 (avenant n°1 : décembre 2010 ; avenant n°2 : février 2012)

Contexte du projet :

Le plan d'action de la Polynésie française s'inscrit dans le prolongement et en complément des actions menées par le Pays et l'Etat dans leurs domaines de compétence respectifs en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Il cible deux zones géographiques d'intervention bien précises (Tuamotu et Marquises) vulnérables chacune à des risques naturels différents (houle cyclonique et tsunami).

Le projet « *Tuamotu* », porté par le service de l'urbanisme (Pays), s'inscrit dans le cadre de la création des Plans de Prévention des Risques naturels (PPR) et vient en complément des programmes ARAI (Aléa Risques naturels Aménagement Information), mis en œuvre entre 2002 et 2012 pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Le projet est également cohérent avec les objectifs du plan d'action Ruahatu 2010-2013 (Grenelle de la mer en Polynésie française), qui prévoit notamment de mieux connaître la mer et le littoral et de protéger la biodiversité marine.

Le projet « *Marquises* », porté par la direction de la défense et de la protection civile (Etat), s'inscrit dans le prolongement de la mise en place au cours des quatre dernières années d'un réseau d'alerte tsunami couvrant toute la Polynésie française et comptant un parc de 145 sirènes, reliées à un poste de commandement à Papeete.

Les projets sont en parfaite cohérence avec les domaines d'intervention stratégiques du département « réduction des risques de catastrophes » de la division SOPAC, conformément à son plan stratégique 2011-2015.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Les projets ont été conçus pour maximiser les retombées au niveau local, en permettant le recours à des entreprises polynésiennes et en prévoyant des transferts de compétences.

La Polynésie française a ainsi mis à disposition de l'équipe SOPAC, réalisant la campagne d'acquisition des données bathymétriques à Rangiroa, la chef de la cellule hydrographie de la direction de l'équipement et un navire de la flottille administrative avec son capitaine, en contrepartie d'un transfert de compétence en matière d'utilisation de sondeurs multifaisceaux. Dans le cadre du projet « *Marquises* », un volet spécifique est consacré à la formation de techniciens locaux pour assurer la maintenance des équipements dans le temps.

Les deux projets locaux prévoient chacun des actions de sensibilisation auprès des communes et des populations concernées, avant, pendant et après la réalisation des activités.

Descriptif du projet :

Le plan d'action pour la Polynésie française comporte deux composantes :

1° « Réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu : quantification déterministe de l'aléa et prise en compte dans les aménagements futurs », sous la conduite opérationnelle service de l'urbanisme (ministère de l'aménagement et du logement) : acquisition de données bathymétriques, topographiques et océanographiques dans 5 atolls représentatifs : Rangiroa, Manihi, Arutua, Apataki et Kauehi ; modélisation de l'impact des houles cycloniques sur les atolls ; élaboration/révision des cartes d'aléa et des plans de prévention des risques en conséquence ; conduite d'une analyse coût-bénéfice visant définir une réglementation adaptée aux risques ; Présentation des résultats par l'information des populations et des élus.

2° « Fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises », sous la conduite opérationnelle de la direction de la défense et de la protection civile (Haut-commissariat de la République en Polynésie française) : réparation des sirènes déficientes ; formation des techniciens locaux pour la maintenance et la réparation des équipements ; sensibilisation des maires.

La composante régionale du projet prévoit les activités suivantes : participation des PTOM aux réunions et aux plateformes océaniques sur la gestion des risques de catastrophes et l'eau/assainissement ; mise à disposition des PTOM des outils régionaux, comme le Pacific Disaster Net, en y ajoutant des interfaces en langue française et en les enrichissant des données et des ressources des PTOM ; organisation d'apprentissages croisés entre les PTOM et les pays insulaires de la région ; organisation de réunions annuelles pour les partenaires du projet avec la participation des PTOM.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

Au niveau local, le projet est entré dans sa phase opérationnelle en 2011. Les deux protocoles d'accord relatifs à la mise en œuvre des projets « *Tuamotu* » et « *Marquises* » ont été finalisés en février 2011 et signés par la CPS et les autorités du Pays et de l'Etat le 10 mars 2011, à Papeete. Les contrats de service avec les sociétés GéoPolynésie (Tuamotu) et Assystem (Marquises) ont été respectivement signés les 6 mai et 1^{er} août 2011.

Concernant le projet « *Tuamotu* », les équipes et matériels de la SOPAC ont été déployés sur le terrain à Rangiroa de juin à décembre 2011. La campagne d'acquisition des données a été menée à terme conformément au calendrier initial. Concomitamment, la société GéoPolynésie a commencé ses relevés dans les autres atolls concernés des Tuamotu. 48% (21 715€) des crédits transitant par le budget de la Polynésie française dans le cadre de ce projet ont été utilisés (reliquat de 22 789 €).

Concernant le projet « *Marquises* », les opérations ont été réalisées dans le courant du dernier trimestre de l'année 2011 (octobre-novembre), conformément aux termes du contrat de service signé le 1^{er} août.

Concernant le volet régional, les partenaires polynésiens du projet ont assisté à la 3^{ème} session de la plateforme océanique de gestion des risques de catastrophes (Auckland, Nouvelle-zélande, 1^{er}-5 août 2011), à la 1^{ère} réunion annuelle de la division SOPAC de la CPS (Nadi, Fidji, 16-22 octobre 2011) et à la 2^{ème} réunion des partenaires du projet PTOM SOPAC (Nadi, Fidji, 15-19 novembre 2011).

Les appréciations du volet polynésien du programme (Pertinence et qualité de la conception : A ; Efficience de la mise en œuvre à ce jour : B ; Efficacité à ce jour : B ; Impacts attendus : B ; Viabilité potentielle : B), rendues dans le cadre de la 2^{nde} évaluation ROM du programme en septembre 2011, sont en net progrès par rapport à l'évaluation globale du programme portée en 2010 (C-D-C-B-B) et reflètent la dynamique positive enclenchée depuis le recrutement du chef de projet SOPAC en mars 2010 ainsi que le reflet du professionnalisme des équipes de terrain, de leur dévouement et de leur appropriation des projets. La constitution d'équipes mixtes SOPAC/Pays soumises à des régimes statutaires différents (horaires, indemnités, etc) a cependant pu poser des problèmes de cohésion.

Perspectives pour 2012 :

- 30 janvier 2012 : certification des comptes dans le cadre du projet « *Tuamotu* » (rapport d'audit par PWC)
- 31 mars 2012 : fin de la campagne de relevés aux Tuamotu par la société GéoPolynésie
- fin de la phase de modélisation et remise de l'étude coût économique pour le projet Tuamotu
- sélection courant mars/avril des projets de coopération financés sur le fonds régional doté de 170 000 €

La prolongation d'un an du projet, à novembre 2013, va permettre de s'assurer de l'exécution complète du programme dans des conditions plus sereines, plus particulièrement pour sa composante régionale. A cet égard, la constitution décidée en novembre 2011 d'un fonds régional PTOM doté de 170 000 € va incontestablement dynamiser les échanges et les partages d'expériences et de connaissances dans le domaine de la gestion des risques au niveau régional.

Titre du projet : Appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental - SCIFISH 2008-2012

Données au 24 mars 2012

Objectif principal du projet : améliorer de la conservation et de la gestion durable des ressources halieutiques de l'océan Pacifique central et occidental, en promouvant la coopération régionale et la coordination des politiques publiques.

Objectifs spécifiques du projet : conforter, par des données scientifiques, les décisions prises par la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental (CPPCO) ainsi que par les pays ACP et les PTOM du Pacifique en matière de gestion des ressources halieutiques hauturières à l'échelon régional, national et territorial.

Bénéficiaires du projet : 14 pays ACP (Iles Cook, Micronésie, Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) et 3 PTOM (Polynésie française, Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna)

Durée du projet :

25/01/2008 – 25/01/2012 (composante ACP)

14/03/2008 – 31/12/2011 (composante PTOM)

Budget du projet et sources de financement : 6.81 millions d'euros, dont 2.61 millions d'euros pour les PTOM (soit 311.45 millions F CFP) - 9^{ème} FED régional (CRIS n°FED/2008/197-216)

Responsable du suivi du projet : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Responsable local en Polynésie française : Direction des Ressources Marines

Partenaires locaux en Polynésie française : Direction polynésienne des affaires maritimes, Société du Port de Pêche de Papeete, Affaires maritimes, Commandement supérieur des forces armées, Coopérative maritime des pêches professionnelles de Polynésie française

Résumé du projet :

Ce projet visait à améliorer l'information scientifique relative aux ressources marines hauturières du Pacifique central et occidental ainsi que sur leur écosystème, aux bénéfices des populations locales.

Concrètement, l'objectif de ce programme était d'aider les pays ACP et les PTOM à mieux gérer le développement de leurs pêcheries thonières, ainsi qu'à :

- remplir leurs obligations en matière de collecte et de communication de données halieutiques et d'informations biologiques pertinentes à la commission thonière du Pacifique centre et Ouest (WCPFC)
- contribuer à renforcer les capacités régionales et nationales en matière de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche thonière, afin d'optimiser les bénéfices économiques et sociaux tirés de la pêche, tout en assurant une exploitation durable des ressources³⁶.

Durant ces quatre années, les taux de couverture ont atteint les niveaux souhaités, comme le résume le tableau 1 pour les observations en mer et le tableau 2 pour l'échantillonnage à quai (5 et 7% des lâchers de ligne des thoniers ont été observés et plus de 80% des débarquements ont été échantillonnés).

³⁶ L'objectif à terme est d'obtenir la reconnaissance d'un éco-label qui puisse permettre aux produits de la pêche du Pacifique de gagner des parts de marché, ou en tout cas de maintenir les marchés à l'export.

Descriptif du projet :

Faisant suite au programme Observateur PROCFISH³⁷, initié en 2002 et arrivé à échéance le 28 février 2009, le programme Observateur SCIFISH Polynésie française a débuté en avril 2008.

Les résultats escomptés de ce programme étaient :

- un meilleur suivi des ressources halieutiques hauturières dans les pays ACP du Pacifique, les PTOM du Pacifique et dans la zone d'application de la Convention gérée par la CPPCO,
- une plus grande précision des évaluations de l'état des stocks de poissons pélagiques et des effets de la pêche sur ces stocks,
- une meilleure connaissance de l'écosystème pélagique où évoluent les stocks de poissons de haute mer.

Fin 2010, le programme était jugé globalement efficace et pertinent (rapport d'évaluation à mi-parcours - 79 personnes ont été rencontrées aux Iles Fidji, aux Iles Salomon, à Vanuatu, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française entre le 18 octobre 2010 et le 18 novembre 2010). 478 Observateurs avaient déjà été formés.

Observation en mer

Chaque observateur a pour mission d'embarquer sur des palangriers pour identifier, mesurer et récolter les données de l'ensemble des captures et des paramètres de pêche durant la campagne en mer.

En avril 2008, a débuté le nouveau programme observateur financé dans le cadre du programme SCIFISH, avec une équipe composée de 2 observateurs embarqués, 2 échantillonneurs à quai et un coordinateur du programme. Par la suite, 2 observateurs supplémentaires ont rejoint l'équipe.

En 2009, 2 autres observateurs ont été formés pour compléter l'équipe et le taux de couverture a atteint quasiment les 7%.

En juillet 2010, un nouveau coordinateur et un échantillonneur à quai ont été recrutés.

En janvier 2011, 5 nouveaux observateurs et un échantillonneur à quai ont été recrutés renouvelant ainsi l'équipe en place. Ces observateurs ont été formés par une équipe du Secrétariat de la Communauté du Pacifique basée à Nouméa.

En juin 2011, le coordinateur du programme a assisté au 11^{ème} Régional Observer Coordinators Workshop, qui s'est déroulé à Honiara, aux Îles Salomon. Ce forum réunit, chaque année, l'ensemble des coordinateurs des programmes observateurs. Il regroupe le Forum Fisheries Agency (FFA), le Secrétariat général du Pacifique (SPC), la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et la Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC).

Tableau 1. Campagnes de pêche observées depuis 2008

<u>Années</u>	<u>Observateurs</u>	<u>Marées Campagnes de pêche suivies</u>	<u>Jours de mer - total flottille</u>	<u>Jours de mer suivis</u>	<u>Jours de pêche Lâchers de ligne observés</u>	<u>% couverture</u>
2008	2/4	13	12 325	242	171	2.0*
2009	6	51	12 295	800	488	6.5
2010	5	44	11 766	768	453	6.5
2011	6	33	12 288	531	355	4.3**

* les observations n'ont commencé qu'en mai 2008

** l'équipe d'observateurs n'a pleinement été fonctionnelle qu'à partir de mars 2011

³⁷ Pêche hauturière et côtière dans la région du Pacifique - 8,1 millions d'euros alloués dans le cadre du 8^{ème} FED

Observation des débarquements

L'échantillonneur à quai récolte les données directement au débarquement de chaque palangrier. Il mesure l'ensemble des captures commerciales lors des débarquements. Ces opérations renforcent le contrôle des déclarations des captures faites par le palangrier.

De 2008 à 2011, le taux de couverture des observations des débarquements a constamment augmenté. En 2011, 446 débarquements ont été suivis sur 521 pendant la période d'échantillonnage. Le taux de couverture atteint ainsi 86%.

Tableau 2. Opérations d'échantillonnage à quai depuis 2008

<u>Année</u>	<u>Nbre de débarquements *</u>	<u>Nbre de débarquements suivis</u>	<u>Couverture %</u>
2008	462	330	72
2009	619	477	77
2010	514	407	79
2011	521	446	86

*pendant la période d'échantillonnage

L'ensemble des données récoltées a été transmis au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour saisie et a été incorporé dans la base de données régionale sur les ressources halieutiques.

Le programme s'est achevé fin 2011 et a permis à la Polynésie française de répondre à ses obligations en matière de gestion de sa pêche industrielle.

Perspective 2012 :

Le 24 mars 2012, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) a lancé un appel à propositions concernant la réalisation du rapport final du programme SCIFISH (DL de candidature : 14 avril 2012). Celui-ci devrait être disponible d'ici la fin de l'année 2012.

Titre du projet : Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique (DADP)

Données au 16 mars 2012

Objectif principal du projet : améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles

Objectifs spécifiques du projet :

- augmenter la productivité agricole à long terme,
- faire de l'agriculture une activité génératrice de revenus.

Bénéficiaires du projet :

- services nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles,
- coopératives de cultivateurs,
- agriculteurs,
- populations locales.

Partenaires du projet :

- 8 pays ACP : Iles Fidji, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu
- 2 PTOM : Polynésie française et Wallis et Futuna

Durée du projet : 48 mois (1/01/2003 – 31/12/2007) – convention de financement n°537/REG (13/11/2002)

Prorogation d'un an : 31/12/2008

Budget du projet et sources de financement : 7 642 500 €, dont 6 226 000 € UE (4 306 000 € pour les pays ACP et 1 920 000 € pour les PTOM)

Programme communautaire concerné : 8^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) Régional

Responsable du suivi du projet : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) – maître d'œuvre – PF = Ordonnateur régional (Service du développement rural)

Résumé du projet :

Ce projet était un projet régional associant 8 pays ACP océaniques et 2 PTOM français du Pacifique et visant à accroître la production agricole durable des exploitations familiales cibles des pays participants.

Pour ce faire, il visait, dans le cadre d'une procédure participative, impliquant notamment les exploitants agricoles et les collectivités locales, à :

- d'une part, à identifier les problèmes liés à la production agricole et à expérimenter des techniques agricoles durables (méthode participative de sélection et d'adoption),
- d'autre part, à promouvoir l'utilisation de techniques agricoles durables et à renforcer les capacités de vulgarisation et d'information des pays du Pacifique (production et exploitation d'outils de vulgarisation).

Descriptif du projet :

L'intensification de l'exploitation des sols sur les atolls a eu des répercussions défavorables pour l'écosystème des atolls et les populations locales : déforestation, érosion des sols, diminution des rendements, précarisation de la sécurité alimentaire...

Ainsi, ce projet visait à accroître la production agricole durable des exploitations familiales en menant notamment des actions portées sur une définition appropriée des problèmes spécifiques des agriculteurs et une recherche de solutions aux techniques adaptées et testées sur les exploitations agricoles. Plus précisément, il visait à obtenir une production raisonnée de pastèques et de melons aux Iles sous le Vent et à diffuser une culture de légumes aux Tuamotu.

- Oct. 2002 : signature de la convention de financement
- Avril 2004 : signature de la convention de subvention concernant le budget propre aux PTOM français
- Nov. 2004 : nomination de la coordinatrice du programme en PF
- Juin-Juillet 2005 : premier recrutement de personnel en Polynésie française et début des activités sur les deux sites pilotes choisis (Huahine – production raisonnée de pastèques et melons ; Makemo – amélioration de l'accès des familles aux légumes)
- Sept. 2005 - Janv. 2006 : diagnostic participatif réalisé avec les agriculteurs planteurs de pastèques à Huahine
- Janv.-Mai 2006 : mise en place et suivi d'une parcelle de démonstration à Huahine (semis de pastèques, aire de compostage, défrichage, fertilisation, irrigation au goutte à goutte par gravité, repiquage de plants...)
- Mars-Mai 2006 : évaluation rurale participative aux Tuamotu
- Oct.-Nov. 2006 : reformulation du projet DADP, suite à l'évaluation lancée en juin 2006
- Déc. 2006 : relance des activités sur le terrain
- Janv.-Mai 2007 : mise en place et suivi de neuf parcelles de démonstration à Huahine
- Avril-Sept. 2007 : organisation de formations sur l'utilisation raisonnée des pesticides, l'utilisation raisonnée des engrais et l'irrigation localisée à Huahine (45 participants)
- Août-Déc. 2007 : mise en place et suivi d'une parcelle de démonstration à Maupiti
- Oct.-Déc. 2007 : organisation de formations à Maupiti sur l'utilisation raisonnée des pesticides, l'utilisation raisonnée des engrais et l'irrigation localisée (46 participants)
- Sept.-Déc. 2007 : démonstration de culture de légumes ou d'arbres fruitiers sur bourre de coco, démonstration de compostage, démonstration d'irrigation au goutte à goutte à Fakarava
- 2008 : poursuite des activités sur le terrain (multiplication des « groupes cibles », création de support de vulgarisation...); formation des porteurs de projet locaux pour assurer la pérennité du projet; évaluation...

- Production d'outils d'apprentissage et de bonnes pratiques :

- fiches techniques « Culture sur bourre de coco », « Utilisation des pesticides et prévention des risques », « Production raisonnée de pastèques », « Fabrication de compost », « Système d'irrigation goutte à goutte par gravité »
- plaquettes d'informations « Culture de pastèques et de melons sur motu en Polynésie française »
- "A Participatory Toolkit for Sustainable Agriculture Programmes in the Pacific – The DSAP Experience"
- "Case Studies. Lesson from the field – The DSAP Experience"
- "Des techniques pour une agriculture durable. Culture de pastèques et de melons sur motu en Polynésie française"

Fin août - début septembre 2011, une mission de suivi axé sur les résultats a eu lieu en Polynésie française. Particulièrement critique sur l'adéquation et la gestion du projet DADP en Polynésie française (Efficience : C ; Efficacité : C ; Impact : D ; Viabilité : D), le rapport d'évaluation souligne notamment que ce projet a eu un impact très faible en Polynésie française et que l'absence d'une politique/stratégie de développement rurale/agricole est préjudiciable au secteur.

Contexte du projet :

Ce projet s'inscrivait dans la continuité du Programme régional océanien de développement de l'agriculture (PRAP), qui avait conduit à une augmentation de la production commerciale et vivrière de légumes dans les pays ACP du Pacifique Sud (Fidji, Kiribati, Papouasie Nouvelle Guinée, Iles Salomon, Tonga et Tuvalu, Vanuatu, Samoa Occidentales) :

- Phase I : 1987-1994
- Phase II : 1994-1999 – 7^{ème} FED – 9 265 000 ECU – 11 projets, dont 2 gérés par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

En effet, d'une part, le projet 1 « Systèmes de production agricole dans les basses terres » du PRAP, dont la phase II (1994-1999), a été financée au titre du 7^{ème} FED, avait permis l'élaboration de techniques d'exploitation agroforestière prometteuses en partenariat avec les services nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles et facilité la conduite d'actions de formation et d'échange, à l'échelon régional, d'information et d'expertise en matière de résolution de problèmes agricoles. D'autre part, le projet 6 « Systèmes de production agricole des atolls » du PRAP avait été l'occasion de travailler sur l'amélioration de la fertilité des sols ainsi que sur la sélection et la promotion de variétés de végétaux et de systèmes de production mieux adaptés.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

- Encourager et faciliter la création de comités directeurs nationaux composés de chercheurs, d'agents de vulgarisation, d'ONG, d'entreprises, d'associations de femmes et d'exploitants agricoles
- Associer les exploitants agricoles à l'identification des difficultés des exploitations agricoles et des techniques agricoles durables,
- Recruter des agents de vulgarisation localement (services nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles),
- Associer les exploitants agricoles, les agents de vulgarisation, les ONG et les chercheurs aux démonstrations sur les exploitations agricoles,
- Tester les outils d'apprentissage et de bonnes pratiques auprès de groupes cibles avant leur publication et leur diffusion

Titre du projet : Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli

Données au 26 mars 2012

Objectif principal du projet : contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli

Objectifs spécifiques du projet : réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli

Bénéficiaires du projet :

- usagers de la RT2
- riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papenoo (PK14 à 16)
- usagers du site
- populations de Tahiti

Partenaires du projet : ce projet mobilise des partenaires indirects (absence de lien contractuel) :

- commune associée de Papenoo,
- associations de surfeurs - usagers du site.

Durée du projet : 42 mois, dont :

- 18 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (20 janvier 2012). *Le délai de chantier ad hoc est estimé à ce jour à 12 mois (juillet 2012-juillet 2013)*
- 24 mois de phase de clôture.

Budget du projet et sources de financement : 3 373 000 Euros (2 000 000 = UE - 100% FED ; 1 373 000 = PF) – Convention de financement n° FED/2011/023-323 (gestion décentralisée partielle) - CRIS n°FED/2011/023-383

Programme communautaire concerné : 10^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) – Enveloppe B

Responsable du suivi du projet : DEQ – Direction de l'équipement (maître d'œuvre – suivi technique) ; BAE – Bureau des Affaires Européennes (maître d'ouvrage & suivi financier – Président PF = ordonnateur territorial)

Résumé du projet :

Ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papenoo, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la chaussée.

Ce projet permettra notamment d'améliorer la sécurité des usagers et des populations environnantes de la RT2, de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et de réduire l'érosion des plages.

Afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains de la route mais également des usagers du site, les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront consultés préalablement à la réalisation du projet.

Historique du projet :

Compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a dû être construite en bordure du littoral.

Ainsi, lors du passage du cyclone Oli, dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle.

Une destruction de la seule route territoriale (RT2), empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat français, à travers le fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement, a d'ailleurs contribué, avec la Polynésie française, au financement des réparations des infrastructures routières.

Contexte du projet :

Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (délibération de l'assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1^{er} février 2001 portant modification du code de l'aménagement). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010.

Par ailleurs, dans le cadre d'un volet spécifique du contrat de projets financé par le Pays et l'Etat, et en complément de l'installation d'un système d'alerte anticyclonique et de moyens de communications par satellite sur les 48 îles habitées en permanence, l'Etat français, compétent en matière de protection civile, a contribué au financement (50 % hors TVA) de la construction d'abris anti-cycloniques dans les atolls des Tuamotu.

A la demande du maître d'oeuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en terme de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papeete) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP).

Par ailleurs, la population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc.

Descriptif du projet :

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et
- de réduire l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet et composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

Etat d'avancement du projet en 2011 :

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n° 276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARIPO - Papenoo (3IF2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n° 10222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

Perspectives pour 2012 :

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-Eau dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 devraient s'achever à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP est en cours de finalisation. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sort parallèlement en phase d'affermissement.

Les contrats de travaux devraient être passés dès le mois de juillet 2012 selon les règles et normes européennes ad hoc et devraient durer 12 mois.

Deux réunions du comité de pilotage auront lieu en 2012.

Titre du projet : « Similarity in Variety » - « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe » - Contrat n°2011-1-TR1-COM06-24157 4

Données au 16 mars 2012

Objectif principal du projet : acquérir des connaissances sur la diversité des cultures à travers différents systèmes éducatifs et comparer les pédagogies d'enseignement, afin d'avoir un point de vue plus large sur les différents types d'éducation.

Objectifs spécifiques du projet :

- favoriser l'apprentissage des langues étrangères,
- découvrir et mettre en oeuvre de nouvelles pédagogies et de nouveaux modèles éducatifs,
- développer l'utilisation des TIC

Bénéficiaires du projet :

- élèves
- enseignants

Partenaires du projet : huit écoles partenaires : de Belgique, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, de Pologne, du Portugal, du Royaume Uni et de Polynésie française

Durée du projet : 24 mois

Budget du projet et sources de financement :

Budget : 12 338 148 XPF (103 386 euros)

Sources de financement : subvention européenne (24%), Direction de l'Enseignement Primaire (35%), Commune (14%), école, enseignants et parents d'élèves.

Programme communautaire concerné : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) - COMENIUS

Responsable du suivi du projet : Centre scolaire primaire de Atuona de Hiva Oa dans l'archipel des Marquises - M. Le Bronnec Yann, enseignant

Résumé du projet :

Mis en place depuis la rentrée 2011, pour une durée de 2 ans, ce projet a pour but de réaliser une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement en Europe et de contribuer ainsi à la mise en place d'un système éducatif performant et donc à la réussite des élèves.

Concrètement, les enfants, qui participeront aux déplacements dans les différents pays auront l'occasion de valoriser la culture marquisienne au travers des danses, des chants, des coutumes ou des déclamations (orero) mais également de développer leurs connaissances des pays partenaires et de leurs cultures ainsi que des comportements élémentaires de savoir-faire au sein d'un groupe.

Historique du projet :

Depuis 2010, la direction de l'enseignement primaire (DEP), sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française.

- **Août 2010 : début de l'élaboration du projet par 6 écoles de Polynésie française**

- **Septembre 2010 : travail collaboratif entre les porteurs de projet polynésiens quant à l'élaboration de leur projet et à la recherche de partenaires, en lien avec la DEP**

- Novembre 2010 : aboutissement de la recherche de partenaires

Contexte du projet :

Les raisons du décrochage scolaire sont multiples et peuvent être individuelles, relationnelles, sociales ou structurelles. La Polynésie française a ainsi entamé une réflexion sur son système éducatif dès le début des années 1990 : adoption de la 1^{ère} charte de l'éducation en 1992.

Après une première réactualisation en 2003, cette charte vient d'être adoptée en 2011 dans le cadre d'une loi du pays. Ses objectifs et ses principes généraux s'articulent autour du triptyque : « une Ecole pour tous - une Ecole performante - une Ecole ouverte ».

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Les parents des élèves seront associés à la mise en œuvre du projet, afin de contribuer à leur intervention dans l'éducation de leur enfant et à leur ouverture sur le monde.

Descriptif du projet :

Ce projet a pour but de réaliser une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement en Europe et de contribuer ainsi à la mise en place d'un système éducatif performant et donc à la réussite des élèves.

Les résultats escomptés du projet sont :

- la création d'un logo du projet ;
- l'élaboration d'un glossaire de l'éducation en anglais et dans toutes les langues des participants ;
- la conception d'un site web du projet, afin d'assurer la poursuite et la pérennité du projet ;
- la réalisation de dessins, de photos et de modèles de leçons.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

- Février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France
- Juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention
- Août 2011 : lancement effectif des projets
- Octobre 2011 : première rencontre en Belgique (12 au 16 octobre 2011) : élaboration du planning des mobilités pour les deux années (prise en compte des différences de calendriers scolaires et de saisons ainsi que des temps de transports)

Perspectives pour 2012 :

- 2^{ème} rencontre en Espagne du 11 au 15 janvier 2012 : présentation du système éducatif ; observation de séances ; visites des monuments célèbres.
- 3^{ème} rencontre au Royaume Uni du 14 au 18 mars 2012 : présentation de personnages célèbres ; observation de séances ; visites des monuments célèbres.
- 4^{ème} rencontre en Pologne du 16 au 20 mai 2012 : présentation d'un glossaire sur l'éducation multilingue.
- 5^{ème} rencontre au Portugal du 26 au 30 septembre 2012 : partage des documents de la première année.
- 6^{ème} rencontre en Grèce du 7 au 11 novembre 2012 : présentation du matériel éducatif spécifique utilisé en classe par chaque partenaire.

Titre du projet : « Good food, feel well » - « Une meilleure alimentation, pour une meilleure santé » - Contrat n°2011-1-ES1-COM06-3452 4 2

Données au 16 mars 2012

Objectif principal du projet : Acquérir des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays.

Objectifs spécifiques du projet :

- Etudier, faire connaître et valoriser les ressources naturelles propres à chaque pays,
- Prendre conscience des enjeux de la nutrition
- Echanger et partager les pratiques pédagogiques et les méthodes d'enseignement propres à chaque pays.
- Développer les compétences de communication en langue anglaise, permettre les échanges interculturels et favoriser l'ouverture d'esprit.
- Développer l'usage des TIC.

Bénéficiaires du projet :

- élèves
- enseignants

Partenaires du projet : huit écoles partenaires : d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de Norvège, de Roumanie, du Royaume-Uni, de Turquie et de Polynésie française.

Durée du projet : 24 mois

Budget du projet et sources de financement :

Budget : 10 915 272 XFP (91 464 euros)

Source de financements : subvention européenne (27%), Direction de l'Enseignement Primaire (39%), Commune (14%), école (8,98%), enseignants (11%) et parents d'élèves (0,02%).

Programme communautaire concerné : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS

Responsable du suivi du projet : Groupe scolaire Auti-Avera-Moerai - Mme Valmène TOOFA, Conseillère pédagogique

Résumé du projet :

Débuté depuis août 2011, pour 2 ans, ce projet vise à permettre l'acquisition de connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays et à développer des actions pédagogiques et ludiques pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits du terroir (échanges entre élèves par l'usage des TIC et mobilité d'enseignants). Le projet prévoit un certain nombre d'actions concrètes prenant en compte les programmes scolaires respectifs de chaque école.

Historique du projet :

Depuis 2010, la direction de l'enseignement primaire (DEP), sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française.

- Août 2010 : début de l'élaboration du projet par 6 écoles de Polynésie française
- Septembre 2010 : travail collaboratif entre les porteurs de projet polynésiens quant à l'élaboration de leur projet et à la recherche de partenaires, en lien avec la DEP
- Novembre 2010 : aboutissement de la recherche de partenaires

Contexte du projet :

L'augmentation de l'obésité tend à prendre des proportions alarmantes au sein de l'UE, en particulier chez les jeunes dont le nombre augmente de près d'un demi-million par an, selon les statistiques officielles publiées à Bruxelles. En Polynésie française, le problème est bien réel et cela engendre d'autres maladies telles que le diabète. Il est nécessaire de sensibiliser les élèves aux vertus d'un régime alimentaire bien équilibré avec l'aide de toute la communauté éducative et la santé, afin qu'ils deviennent des citoyens conscients de prendre des décisions pour leur vie, leur environnement et la société.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Les familles des élèves et les communautés locales seront associées à la mise en œuvre du projet. D'une part, au sein de leur famille, les élèves pourront interroger et observer la réalisation de recettes traditionnelles en perdition. D'autre part, des journées de dégustation et de rencontres avec les acteurs de la santé seront également organisées afin de leur faire prendre conscience de l'importance des produits naturels pour une alimentation saine et équilibrée.

Descriptif du projet :

«Good food, feel well» est un projet de deux ans axé sur la santé et l'hygiène alimentaire par l'utilisation de produits naturels locaux et importés.

Le GS Anti-Avera-Moerai a débuté son projet de partenariat scolaire multilatéral à la rentrée d'août 2011, en lien avec des écoles de 7 pays européens dont l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Norvège, la Roumanie et la Turquie.

Il s'agit de contribuer au développement de la personnalité de l'enfant, afin de l'aider à prendre des décisions responsable en matière de consommation. Ainsi ce partenariat se concentre et coopère dans quatre domaines principaux:

- 1) La santé par les aliments
- 2) L'aspect interculturel de la nourriture
- 3) Les pratiques autour de la nourriture
- 4) La gestion de l'alimentation en milieu scolaire

Etat d'avancement du projet en 2011 :

- Février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F)
- Juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention
- Août 2011 : début du projet « Good Food, Feel Well » mise en œuvre du programme commun et élaboration de projets pluridisciplinaires.
- Octobre 2011 : 1^{ère} mobilité en Espagne
- Novembre 2011 : séminaire à Paris avec la 2E2F
- Décembre 2011 : 2^{ème} mobilité en Angleterre

Perspectives 2012 :

- Février 2012 : 3^{ème} mobilité en Norvège,
- Avril 2012 : 4^{ème} mobilité en Polynésie française,
- Mai 2012 : séminaire à Bruxelles sur invitation de la commission de l'éducation européenne,
- Juin 2012 : bilan intermédiaire (A2E2F),
- Octobre 2012 : 5^{ème} mobilité en Italie,
- Novembre – décembre 2012 : 6^{ème} mobilité en Allemagne,
- Collaboration avec des écoles de Nouvelle Zélande.

Titre du projet : « Be healthy, feel happy » - « Bien dans son corps - bien dans sa tête » - Contrat n°2011-1-TR1-COM06-27361 7

Données au 27 mars 2012

Objectif principal du projet : faire acquérir aux élèves, aux enseignants et aux parents l'importance d'une bonne hygiène alimentaire et d'adopter un mode de vie sain en se basant sur une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité sportive.

Objectifs spécifiques du projet :

- Se découvrir : exploiter ses propres richesses naturelles, culturelles et linguistiques.
- S'ouvrir à l'autre : ce qui suppose d'étudier, d'exploiter ses propres richesses naturelles, culturelle, linguistique etc... avant de les faire connaître à ses camarades.
- Accueillir l'autre : ce qui suppose d'être en mesure d'accueillir une diversité autre que la sienne.
- Faire connaître sa langue d'origine et apprendre celle des pays partenaires.
- Acquérir des connaissances et des compétences au travers d'un partage de méthodes d'enseignement et d'apprentissage dans diverses disciplines.

Bénéficiaires du projet :

- élèves
- enseignants

Partenaires du projet : sept écoles partenaires : de Belgique, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, de Pologne, de Turquie et de Polynésie française

Durée du projet : 24 mois

Budget du projet et sources de financement :

Budget : 6 776 960 XPF (56 787 euros)

Sources de financement : subvention européenne (32%), Direction de l'Enseignement Primaire (63%), école (5%).

Programme communautaire concerné : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) - COMENIUS

Responsable du suivi du projet : Groupe scolaire Vaiaau-Fetuna de Fetuna à Raiatea - Mme Lovaina Teaniniuraitemoana, enseignante

Résumé du projet :

Ce projet vise à faire prendre conscience aux élèves, aux enseignants et aux parents de l'importance d'une bonne hygiène alimentaire et à adopter un mode de vie sain, en se basant sur une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité sportive.

La première année du projet sera consacrée à la question de l'alimentation saine, en présentant des recettes locales, traditionnelles et faciles à réaliser et la promotion de la langue anglaise à l'école. La deuxième année sera employée à la promotion de la culture et des sports traditionnels de tous les pays participants au projet.

Historique du projet :

Depuis 2010, la direction de l'enseignement primaire (DEP), sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française.

- Août 2010 : début de l'élaboration du projet par 6 écoles de Polynésie française
- Septembre 2010 : travail collaboratif entre les porteurs de projet polynésiens quant à l'élaboration de leur projet et à la recherche de partenaires, en lien avec la DEP
- Novembre 2010 : aboutissement de la recherche de partenaires

Contexte du projet :

L'augmentation de l'obésité tend à prendre des proportions alarmantes au sein de l'UE, en particulier chez les jeunes dont le nombre augmente de près d'un demi-million par an, selon les statistiques officielles publiées à Bruxelles. En Polynésie française, le problème est bien réel et cela engendre d'autres maladies telles que le diabète. Il est nécessaire de sensibiliser les élèves aux vertus d'un régime alimentaire équilibré et de la pratique régulière d'une activité sportive avec l'aide de toute la communauté éducative et la santé, afin qu'ils deviennent des citoyens conscients de prendre des décisions pour leur vie, leur environnement et la société.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

La Commune de Tumaraa, l'équipe pédagogique de Fetuna, l'association des parents d'élèves et tous les parents de l'école de Fetuna sans exception, sont impliqués dans ce projet. Le Pays et l'Etat soutiennent financièrement le projet ainsi que l'école, la commune de Tumaraa et les associations locales.

Une présentation du projet a d'ores et déjà eu lieu au niveau du Conseil de l'école.

Des opérations visant à collecter les fonds correspondants à la prise en charge du partenaire local dans le projet seront organisées au niveau de la commune (tombola, journée sportive réservée au personnel enseignant de Raiatea et Tahaa, après-midi marathon « ori tahiti », urnes chez quelques commerçants de la ville d'Uturoa...), afin de limiter les frais des familles.

Descriptif du projet :

Objectifs : S'ouvrir au monde par le biais de la langue anglaise ; Partager avec l'autre son patrimoine culturel ; Créer et alimenter des blogs sur les actions menées durant les 2 années du projet

Résultats attendus : Avoir une alimentation saine et équilibrée ; Jouir pleinement des produits bios, locaux et frais ; S'ouvrir au monde, avoir une vision globale et étendue de ce qu'est l'Europe

Actions : jardin potager : « The healthy kitchen garden » ; recyclage d'objets qui serviront de jeux et d'embellissement de la cour de l'école ; création d'un site internet pour le projet ; création d'un blog pour diffuser le travail fourni par les élèves de l'école...

Etat d'avancement du projet en 2011 :

- Janvier 2011 : visite préparatoire à Istanbul
- Février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F)
- Juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention
- Août 2011 : début du projet
- Octobre/Novembre 2011 : première mobilité au Portugal

Perspectives pour 2012 :

- Janvier 2012 : deuxième mobilité en Italie
- Avril 2012 : troisième mobilité en Grèce
- Juin 2012 : quatrième mobilité en Angleterre
- Juin 2012 : bilan intermédiaire pour l'a2E2F
- Novembre 2012 : cinquième mobilité en Pologne
- Décembre 2012 : accueil des délégations européennes à Tahiti puis à Raiatea, Polynésie française
- Avril 2013 : sixième mobilité en Belgique
- Mai 2013 : dernière mobilité en Espagne

Titre du projet : Comparaison des différentes conditions d'agriculture selon les zones climatiques

Données au 16 mars 2012

Objectif principal du projet : échanger sur des pratiques de formation et des techniques professionnelles dans le domaine de l'agriculture entre différents pays européens.

Objectifs spécifiques du projet :

- Acquérir certains savoirs liés au domaine d'activités et de productions de la terre : protection des végétaux, fertilisation et amendement du sol ;
- Echanger sur les pratiques professionnelles (contenus, méthodes d'apprentissage, outils, lien enseignement général et enseignement professionnel)
- Connaître les évolutions technologiques à l'échelle européenne (nouvelles machines ; nouveaux matériaux ; nouveaux produits)
- Réactualisation des connaissances de l'enseignement professionnel (formation continue des enseignants)
- Permettre des échanges entre élèves de même formation
- Motiver et accompagner le jeune adolescent dans son cheminement scolaire et professionnel

Bénéficiaires du projet :

- élèves et enseignants du Centre de Jeunes Adolescents (CJA) de Vaia'au (Raiatea)
- élèves et enseignants du CJA de Tahaa

Partenaires du projet : Ministère de l'Education ; Direction de l'Enseignement Primaire ; Fédération des Œuvres Laïques de Polynésie ; Collège de formation en agriculture et vétérinaire de Lanskrout (République Tchèque) ; Lycée professionnel de Sanliurfa (Turquie) ; Schiksal OÜ (Ecole de formation rurale d'Estonie) ; Zdravstvena i veterinarska škola (Ecole vétérinaire de Croatie) ; Efrossini Avramaki (Collège de Grèce) ; Zemědělsko - obchodní družstvo Žichlínek (Coopérative agricole de Croatie)

Durée du projet : 2 ans (2012-2014)

Budget prévisionnel du projet et sources de financement : 9 085 680 CFP (soit environ 76 140€), dont 6 000 000 CFP (soit environ 50 280€ - 66%) de subvention de la part de l'UE et 3 085 680 CFP à la charge des porteurs de projet locaux

Programme communautaire concerné : programme communautaire de formation professionnelle Leonardo Da Vinci - *projet de partenariat incluant des mobilités d'élèves et d'enseignants.*

Responsable du suivi du projet : Circonscription des CJA (Grégoire MASSONNET - Conseiller pédagogique des CJA - Coordination)

Porteurs de projets locaux : CJA de Tahaa et CJA de Vaia'au

Résumé du projet :

Le projet vise à permettre aux élèves et enseignants des 2 CJA de Polynésie française d'échanger sur des pratiques de formation et des techniques professionnelles dans le domaine de l'agriculture avec leurs homologues européens. Outre l'organisation de visites d'études, à l'occasion desquels les élèves et des enseignants pourront participer à des cours au sein des établissements d'accueil, des échanges réguliers seront organisés sur internet et un CD interactif intégrant toutes les informations collectées au cours du projet sera produit, afin de permettre une diffusion des résultats du projet au plus grand nombre et notamment aux autres CJA de Polynésie française.

Présentation du projet :

Demande de subventions présentée dans le cadre de l'appel à propositions « Partenariats Leonardo 2012 » : en attente des résultats

Créés par une délibération de l'Assemblée de Polynésie Française (*délibération n°2000-129 APF du 26 octobre 2000 portant création des Centres de jeunes adolescents et fixant les règles de leur fonctionnement*), les CJA ont pour mission de (article 5 de la délibération n°2000-129 APF) :

- permettre à des élèves en difficulté scolaire de poursuivre des études au moins jusqu'au terme de la scolarité obligatoire,
- doter chacun d'eux d'une formation professionnelle polyvalente alliant théorie et pratique (50% du temps étant consacrée à la pratique en ateliers) dans des domaines liés au développement de la Polynésie française (agriculture, artisanat, tourisme, activités de la mer, bâtiment...),
- favoriser la scolarisation des adolescents et leur éducation à la citoyenneté notamment à travers un fonctionnement coopératif des centres.

On compte 21 CJA en Polynésie française (124 enseignants et 806 adolescents), placés sous l'égide de la circonscription des CJA, chargée de définir les axes de la politique éducative, les actions à mener ainsi que les outils de régulation et de pilotage de la circonscription.

Suite à la campagne d'informations sur les dispositifs européens Leonardo da Vinci lancée par la circonscription des CJA, en octobre 2011, à la demande du Directeur de l'Enseignement Primaire de Polynésie française (DEP), certains CJA ont fait part d'un intérêt à réfléchir à la mise en place d'un projet d'échanges avec leurs homologues européens dans le domaine de l'agriculture, et en particulier dans le domaine de l'agriculture biologique, afin de contribuer au développement de cette forme de culture porteuse d'avenir en Polynésie française.

En effet, de manière générale, l'agriculture est un secteur économique encore peu développé en Polynésie française, alors même que celle-ci dépend encore largement des importations. Le développement de ce secteur fait donc partie des priorités du gouvernement local car il représente un atout fondamental pour l'autonomie alimentaire du pays.

Par ailleurs, les techniques d'agriculture actuellement développées en Polynésie sont encore très portées sur l'utilisation abusive des pesticides et d'engrais chimiques pouvant entraîner des conséquences graves sur l'environnement et la santé. Ainsi, l'agriculture biologique représente un enjeu majeur tant d'un point de vue économique que sanitaire, social et environnemental, d'autant plus que les lieux de commercialisation de produits relevant de l'agriculture biologique reste limités à quelques secteurs géographiques.

Des prises de contact par les CJA avec leurs homologues européens ont eu lieu fin 2011 et une « visite préparatoire » des représentants des 2 CJA de Polynésie a eu lieu en République Tchèque fin janvier - début février 2012, grâce au soutien de l'Union européenne, de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). Cette visite préparatoire a permis de formaliser un projet de partenariat avec 6 autres établissements européens, qui a pu être présenté aux élèves des CJA de Vaia'au et de Tahaa, afin de préparer le déplacement prévu en septembre 2012, en cas d'obtention de la subvention.

Ce projet d'échanges vise à permettre, au cours des 2 années à venir, aux élèves et enseignants des établissements partenaires de renforcer leurs compétences, d'améliorer la qualité de la formation professionnelle continue et de promouvoir la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation dans le domaine agricole, grâce à :

- la réalisation de visites d'études en Europe et en Polynésie française (septembre 2012 – République Tchèque, avril 2013 – Turquie, juin 2013 – Polynésie Française et juin 2014 – Grèce)
- la mise en place d'un système d'échanges par internet entre établissements partenaires,
- la réalisation d'un CD interactif intégrant toutes les informations collectées durant la durée du projet.

Calendrier prévisionnel sous réserve de l'obtention de la subvention de l'UE :

- juillet 2012 : résultat de l'appel à propositions
- été 2012 : campagne d'informations par les CJA de Vaia'au et de Tahaa sur ce programme d'échanges auprès des partenaires locaux potentiels : communes, services du développement rural, lycée agricole...
- septembre 2012 : démarrage du projet – 1^{ère} mission en République tchèque

Titre du projet : La lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme par l'apprentissage de l'art déclamatoire, 'Orero, à l'école primaire.

Données au 17 mars 2012

Objectif principal du projet : prévenir l'échec scolaire et l'illettrisme en agissant plus particulièrement sur les compétences langagières des élèves en langues française et polynésienne.

Objectifs spécifiques du projet :

- contribuer à la formation intellectuelle des élèves ;
- développer une compétence bilingue et biculturelle ;
- valoriser à la fois la langue maternelle ou d'origine de l'élève et la langue française ;
- faciliter le processus de différenciation entre les deux langues.

Bénéficiaires du projet : élèves, enseignants, équipes pédagogiques, instituteurs animateurs en langue vivante régionale, conseillers pédagogiques, inspecteurs, parents d'élèves (pour la transmission structurée des langues)...

Partenaires du projet : parents d'élèves (costumes, préparation des élèves, produits locaux, végétaux) ; communes (logistique, frais de transport, repas, hébergement, moyens humains, récompenses...) ; associations locales et culturelles (frais de repas, transport, ateliers hors temps scolaire...) ; personnes ressources (mémoire vivante, proposition de textes...)

Budget du projet et sources de financement : les principaux financeurs de la promotion de l'art oratoire en Polynésie française sont : le Pays (promotion des LCP), l'Etablissement Pour la Prévention (financement des frais de transport des élèves participant aux différents concours) et l'Etat (rémunération des personnels enseignants).

Responsable du suivi du projet : Direction de l'Enseignement Primaire

Résumé du projet :

Dans le cadre du renforcement de l'enseignement des langues et de la culture polynésiennes, l'apprentissage de l'art oratoire ou 'Orero a été mis en place à l'école primaire depuis 2008.

L'enseignement de l'art oratoire se veut transversal et répond à des finalités d'ordre patrimonial (valorisation et transmission des savoirs linguistiques et culturels polynésiens, valorisation de la diversité culturelle et linguistique...), pédagogique (développement de la maîtrise du langage, prévention de l'illettrisme...) et sociétal (renforcement de la connaissance et de l'ouverture aux autres, renforcement de la tolérance linguistique et culturelle...).

Ainsi, s'il permet la valorisation et la transmission des savoirs linguistiques et culturels polynésiens ainsi que l'ouverture à l'autre, il a aussi pour objectif le développement de la maîtrise du langage et la prévention de l'illettrisme en développant et renforçant de nombreuses compétences langagières et cognitives (memoriser, écouter, s'exprimer oralement, s'exprimer devant un public, lire, écrire..).

Ce projet, qui vise notamment à consolider l'enseignement des langues polynésiennes à l'école, à favoriser le développement d'un bilinguisme additif, à enrichir les connaissances des jeunes polynésiens quant à leur culture et leur histoire et à favoriser leurs capacités de prises de parole, concerne plus particulièrement les classes du cycle 3, des centres pour jeunes adolescents (CJA) et de perfectionnement, soit potentiellement 12 000 élèves. Ce projet concerne les cinq principales langues polynésiennes : le tahitien (archipel de la Société), le pa'umotu (archipel des Tuamotu) et le marquisien (archipel des Marquises), le tuha'a pae (archipel des Australes) et le magarévien (archipel des Gambier).

Présentation du projet :

Le développement des langues, de la culture polynésiennes et du plurilinguisme précoce est une des priorités du Gouvernement de la Polynésie française, depuis 2005. En effet, les résultats scolaires des élèves d'école primaire de Polynésie française aux protocoles nationaux d'évaluation, même si l'écart tend à diminuer, sont significativement plus faibles que ceux des élèves métropolitains. Or, parmi les multiples facteurs qui peuvent expliquer cet écart, on peut identifier le contexte sociolinguistique dans lequel les élèves réalisent leurs apprentissages. La plupart des enfants polynésiens ont déjà un bagage en français lorsqu'ils arrivent à l'école. Certains d'entre eux ne parlent que cette langue ou une interlangue locale français-langue polynésienne, en particulier en milieu urbain. Pour autant, les langues polynésiennes font partie de leur vécu quotidien. Elles sont parlées quotidiennement dans leur environnement immédiat et restent des langues de socialisation. C'est souvent à elles qu'ils s'identifient fortement, ce qui débouche parfois chez les adolescents et les adultes sur des sentiments ambivalents sur la langue d'origine et sur le français dans lesquelles ils se sentent souvent en insécurité linguistique.

L'enseignement de l'art oratoire dans les écoles primaires et les CJA a ainsi débuté en janvier 2008.

- Depuis janvier 2008 : initiation des enseignants et des équipes pédagogiques à l'enseignement de l'art oratoire (matinées pédagogiques et stages de formation) et interventions auprès des inspecteurs, des directeurs d'écoles, des conseillers pédagogiques par la cellule LCP (deux professeurs)
- 2008-2009 : 6 675 élèves de cycle 3, répartis dans 267 classes de 89 écoles, ont reçu un enseignement à l'art oratoire – 13 juin 2009 : 1^{ère} édition des rencontres territoriales Orero «'A'ōrero i tō 'āi'a – Déclame ta terre »
- 2009-2010 : 6 210 élèves de cycle 3, répartis dans 263 classes de 124 écoles, ont reçu un enseignement à l'art oratoire – 18 juin 2010 : 2^{ème} édition des rencontres territoriales Orero «'A'ōrero i tō 'āi'a – Déclame ta terre »
- **octobre 2010 : obtention du label européen des langues, initiative européenne permettant de valoriser des projets novateurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.**
- 2010-2011 : 6 339 élèves de cycle 3, répartis dans 346 classes de 137 écoles, ont reçu un enseignement à l'art oratoire – 17 juin 2011 : 3^{ème} édition des rencontres territoriales Orero «'A'ōrero i tō 'āi'a – Déclame ta terre »
- **février 2012 : obtention du label des labels dans la catégorie « Enseignement primaire », à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du dispositif du label européen des langues**

Préalablement à la rencontre territoriale, des concours 'ōrero ont lieu chaque année de janvier à mars au niveau des écoles et d'avril à mai au niveau des circonscriptions. Le cahier des charges des concours 'ōrero est transmis dans les écoles lors de la rentrée scolaire (août). De septembre à décembre, l'art oratoire est enseigné aux élèves (étude de genres littéraires, histoire, géographie, production d'écrit, maîtrise technique du discours, maîtrise du souffle/respiration, jeu de scène...) par les enseignants, avec le soutien de la cellule LCP mise en place au sein de la DEP.

Ce dispositif a permis de sensibiliser les familles aux objectifs de l'enseignement de l'art oratoire et aux effets de cet enseignement sur la réussite scolaire et le développement personnel des élèves. Par ailleurs, afin de renforcer la transmission intergénérationnelle, les personnes ressources locales reconnues pour leur compétence linguistique et culturelle sont associées. Enfin, une participation très active des communes et des associations ainsi que celle des médias dans la promotion des prestations talentueuses des élèves localement et dans les autres collectivités d'Outre-mer vient renforcer le dispositif.

Perspectives pour 2012 :

- 15 juin 2012 : 4^{ème} édition des rencontres territoriales Orero,
- Extension du dispositif à tous les cycles et tous les établissements du premier degrés (211) et si possible à ceux du second degré (57) de Polynésie française
- Renforcement du dispositif (suivi et accompagnement, méthodes innovantes, outils et supports, évaluation sur la maîtrise des compétences en LP et en français...)
- Extension du dispositif à d'autres pays et archipels du Pacifique et d'Outre-mer, ayant des configurations démographiques et sociolinguistiques comparables à la Polynésie française (Nouvelle-Calédonie ; Wallis et Futuna, Nouvelle-Zélande, Hawaï)

Titre du projet : Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats

Données au 9 mars 2012

Objectif principal du projet : développer un réseau de gestion durable dans trois des quatre Zones d'Oiseaux Endémiques (ZOE) de la Polynésie française en mettant en place dans chaque archipel une ou plusieurs actions concrètes de sauvegarde des espèces d'oiseaux endémiques qui y vivent.

Objectifs spécifiques du projet :

- Préserver les oiseaux endémiques des ZOE de l'arrivée d'une EEE (Espèce Exotique Envahissante) sur les dernières îles où ils persistent : mise en place d'une prévention durable de l'introduction d'une EEE dans trois îles cibles indemnes : Rimatara (Australes), Ua Huka, et Tahuata (Marquises)
- Sauver les oiseaux endémiques des ZOE en mettant en place un contrôle durable des EEE présentes dans leurs territoires lorsque la taille ou le relief accidenté de l'île empêchent l'éradication de l'EEE : mise en place d'un contrôle durable d'une ou plusieurs EEE dans deux îles cibles infestées : Tahiti et Fatu Hiva (Marquises)

Bénéficiaires du projet :

- populations locales des îles de Rimatara, Ua Huka, Tahuata, Fatu Hiva et des districts de Paea et de Punaauia sur Tahiti
- organisations de la société civile et autorités locales des îles de Rimatara, Ua Huka, Tahuata, Fatu Hiva et des districts de Paea et de Punaauia sur Tahiti

Partenaires du projet : La Société d'Ornithologie de Polynésie est seule signataire de la convention de subvention avec la Commission européenne mais elle collaborera avec la Direction de L'Environnement de Polynésie française (DIREN) ainsi qu'avec BirdLife International (dont elle est partenaire) et Conservation International, membre du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF)

Durée du projet : 24 mois

Budget du projet et sources de financement : 421 124 €, EU 60 % (250 000 €), DIREN, BirdLife International et CEPF (171 124 €)

Programme communautaire concerné : BEST

Responsable du suivi du projet : Association Manu, Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP)

Résumé du projet :

Ce projet vise à contribuer, sur 3 archipels différents, à la sauvegarde de 3 des 5 espèces de Polynésie française en danger critique d'extinction (le Monarque de Tahiti, le Monarque de Fatu Hiva et le Martin-Chasseur des Marquises) et de leurs écosystèmes ainsi qu'à la protection de populations uniques ou essentielles pour 3 des 7 oiseaux terrestres en danger d'extinction sur le territoire (le Carpophage des Marquises, le Loris ultramarin et le Kuhl) et pour 3 des 7 espèces vulnérables à l'extinction (le Monarque Iphis, la Rousserolle de Rimatara et la Salangue de la Société).

Ces actions de sauvegarde se feront en impliquant la populations locales notamment via la création ou l'animation d'un Groupe de Gestion Participative (GGP) sur chaque site, chargé de mettre en place des aires protégées pour les 2 espèces prioritaires (les Monarques de Tahiti et de Fatu Hiva) et de développer des projets de développement durable liés à l'exploitation éco-touristique ou agro-forestière des sites (exploitation durable des richesses faunistique et floristique).

Historique du projet :

Dans leur grande majorité, les oiseaux de Polynésie française et leurs habitats sont menacés par des EEE (rats, chats, oiseaux introduits, ruminants ou pestes végétales modifiant leur habitat...), dont la prolifération est parfois induite par les activités humaines (cf. : transport maritime). Les EEE ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 19 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles.

Or, au delà des raisons éthiques de la préservation de la biodiversité, la disparition de ces espèces entraînera la fragilisation de l'écosystème et donc des conditions de vie des populations locales, compte tenu du rôle socio-économique de la biodiversité. Conscient de ces enjeux, les autorités et les populations polynésiennes ont commencé à exprimer le souhait d'agir conjointement et durablement en faveur de la protection de leur environnement naturel.

Contexte du projet :

Par le biais d'une démarche participative, la Polynésie française a adopté, en 2006, une stratégie pour la biodiversité, conformément à la Convention de Rio sur la diversité biologique, afin de sauvegarder les espèces animales et végétales, marines, terrestres ou aquatiques, qui participent à l'équilibre de ses écosystèmes et qui sont aussi source de nombreux services au développement durable de la Polynésie : tourisme, agriculture, pêche, perliculture, artisanat... L'un des huit axes prioritaires d'intervention défini dans le cadre de cette stratégie concerne la protection des espèces menacées et la lutte contre les espèces envahissantes.

Par ailleurs, ce projet répond également aux objectifs de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 du gouvernement français, et notamment à ses objectifs n°4 : « Préserver les espèces et leur diversité » et n°10 : « Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer ».

Enfin, parmi les 208 ZOE identifiées par BirdLife International dans le monde, quatre se situent en Polynésie française, ce qui la place en 2^{ème} position pour le nombre de ZOE, parmi les îles du Pacifique après la Papouasie Nouvelle-Guinée. Trois de ces 4 ZOE sont dans un état critique selon BirdLife International (Rimatara, Iles de la Société et Archipel des Tuamotu).

Ainsi, ce projet s'appuie sur les stratégies en matière de biodiversité du Pays, du gouvernement français et de BirdLife International, dont la SOP est partenaire.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

D'une part, le choix parmi les propositions d'actions, suite aux inventaires et aux études de marché qui auront été réalisés, sera fait par le GGP de chaque site, qui regroupera, sous l'égide du représentant de la Direction de l'Environnement en charge des programmes terrestres, les propriétaires des terres visées, les autorités locales concernées, les acteurs locaux animant la vie sociale, les associations en charge de la protection de l'environnement, les enseignants des écoles et les membres actifs de la SOP (deux réunions par an). Par ailleurs, chaque GGP aura la responsabilité de gérer ou d'encadrer certaines actions : piégeage des rongeurs, renouvellement du raticide sur le quai, affichages dans les lieux publics, sorties avec les écoles...

D'autre part, des campagnes de communication vis-à-vis des professionnels de la mer et des populations locales seront menées régulièrement, par le biais d'affichage dans les lieux publics, d'organisation de réunions publiques d'informations, de mise en place de site internet... Une sensibilisation spécifique des jeunes aura par ailleurs lieu grâce à l'organisation de sorties sur le terrain, d'ateliers ou de mini-conférences, à la mise en place de projets pédagogiques (ex : serres) et à la diffusion de livres... au niveau des écoles.

Les femmes seront associées, au même titre que les hommes, aux différentes actions, et notamment aux réunions publiques d'informations et aux GGP.

Descriptif du projet :

Ce projet vise principalement à créer et à assurer la gestion durable par les populations locales de zones protégées pour les espèces d'oiseaux les plus menacées de Polynésie française ainsi qu'à mettre en place des actions de biosurveillance et de restauration des écosystèmes locaux, en s'appuyant notamment sur les GGP et les résultats de projets déjà mis en œuvre localement par la SOP ou dans la région.

D'une part, des actions seront menées :

- pour prévenir l'arrivée des EEE, et notamment du Rat noir, sur les îles de Rimatara et Ua Huka, et du Grand Duc d'Amérique, sur l'île de Tahuata (ex : dispersion de raticide sur les quais, piégeage des EEE...)
- pour lutter contre les EEE dans les cas des Monarques sur Tahiti et Fatu Hiva et mettre en place des aires protégées en lien avec les propriétaires fonciers sur le modèle du projet « Takitumu Conservation Area » (Iles Cook) concernant la sauvegarde du Monarque de Rarotonga (mise en place de visites d'études réciproques)
- pour réhabiliter l'environnement des espèces en danger (ex : arrachage des plantes invasives ; mise en place de pépinières d'arbres indigènes...).

D'autre part, des actions visant à développer des projets de développement économique et touristique durable seront mises en œuvre selon le potentiel de chaque île (ex : développement de sorties ornithologiques ; plantation de santal ; plantation de fei ; développement de la sylviculture et de l'apiculture ...), afin d'assurer la pérennité des actions de préservation et protection des sites (création d'emplois patentés liés à l'environnement).

Enfin, des campagnes de communication vis-à-vis des professionnels de la mer et des populations locales auront lieu, par le biais d'affichage dans les lieux publics, d'organisation de réunions d'informations, de mise en place de site internet...

Les résultats attendus de ce projet sont l'amélioration de la préservation de l'habitat naturel des oiseaux endémiques menacés de Polynésie française, l'augmentation des effectifs des Monarques et l'augmentation de l'implication des populations dans leur sauvegarde.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

Suite au lancement de l'appel à propositions 2011 dans le cadre de l'initiative « BEST », en mai 2011, la SOP a pris contact avec les différents acteurs locaux susceptibles d'être associés au projet (DIREN, Maires de Fatu Hiva, Tahuata...) ainsi qu'avec le gestionnaire du projet « Takitumu Conservation Area » (TCA) et les différents propriétaires terriens de Tahiti et de Fatu Hiva, afin de recueillir leur aval sur son projet de protection et de gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats.

Parallèlement, la SOP a également fait établir les devis nécessaires à l'élaboration du budget prévisionnel du projet et rechercher des partenaires financiers.

Après 4 mois de préparation, en septembre 2011, la SOP a soumis sa demande de financement pour son projet à la Commission européenne.

La SOP a été informée par la Commission européenne de la sélection de son projet le 15 novembre 2011.

Perspectives pour 2012 :

La convention de subvention a été signée le 29 février 2012 par la SOP et reçue le 14 mars 2012 par la Commission européenne. Ainsi, les premières actions (achat du matériel ; sensibilisation des professionnels de la mer) devraient pouvoir débuter au mois de mars ou d'avril 2012. Au cours de l'année, deux missions devraient être organisées sur les îles de Rimatara, Ua Huka et Fatu Hiva alors que des actions continues de sauvegarde devraient avoir lieu sur Tahiti et progressivement sur toutes les îles. Par ailleurs, chaque GGP devrait se réunir au moins deux fois.

Titre du projet : NETBIOME - NETworking tropical and subtropical Biodiversity research activities in OuterMost regions and territories of Europe in support of sustainable development

Données au 15 mars 2012

Objectif principal du projet : coordonner les politiques publiques de recherche en gestion de la biodiversité tropicale et subtropicale dans l'Outre-mer européen en appui au développement durable

Objectifs spécifiques du projet :

- Développer la coopération et la coordination régionales des programmes de recherche en biodiversité
- Définir une politique de recherche conjointe et répondant aux besoins locaux pour la gestion durable de la biodiversité ainsi que sa stratégie de mise en oeuvre
- Elargir le réseau au niveau européen et international
- Assurer l'avenir du réseau sur le long terme.

Bénéficiaires du projet :

- acteurs dans le domaine de la recherche et populations des RUP et PTOM
- acteurs dans le domaine de la recherche et populations des Etats membres de l'UE, et notamment l'Espagne, le Portugal, la France, le Royaume Uni et les Pays Bas

Partenaires du projet – 10 : Gouvernement de Polynésie Française, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Conseil régional de la Guadeloupe, Conseil régional de la Guyane, Conseil régional de la Martinique, Gouvernement régional des îles Canaries, Gouvernement régional de Madère, Gouvernement régional des Azores, Gouvernement des Antilles Néerlandaises (Ministère de la santé publique et du développement social), UK Overseas Territories Conservation Forum - UKOTCF

Durée du projet : 4 ans, 1^{er} mars 2007 – 28 février 2011

Prolongation d'un an par avenant : 29 février 2012

Budget du projet et sources de financement : 2 700 000 euros, dont 2 518 312 euros UE (93%)

Programme communautaire concerné : 6^e Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) – mesure de soutien à la coopération internationale (volet ERA-Net)

Responsable du suivi du projet : Conseil régional de la Réunion

Responsable local en Polynésie française : Délégation à la Recherche (Priscille Tea FROGIER)

Résumé du projet :

Le projet Net-Biome est un des projets « ERA-NET » financés par l'UE dans le cadre du 6^e PCRD et vise à renforcer la coopération et la coordination des activités de recherche des régions et territoires ultramarins de l'Union européenne en matière de biodiversité tropicale et subtropicale.

Aujourd'hui achevé, ce projet visait à permettre aux partenaires du consortium de :

- mieux se connaître au travers d'échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques,
- se mettre en réseau sur la base des programmes et activités de recherche développés dans ces régions et territoires,
- définir des priorités communes,
- développer des actions communes.

Présentation du projet :

Les régions, pays et territoires ultra-marins abritent plus de 80% de la biodiversité européenne et sont plus exposés que le reste de l'Europe aux changements climatiques, aux risques naturels et aux pressions dues aux activités humaines.

Après avoir développé individuellement des programmes de recherches, des stratégies et des modèles originaux en matière de gestion intégrée de la biodiversité, 11 RUP et PTOM se sont associés en 2007, afin de réduire la fragmentation des efforts de recherche, de permettre de développer des complémentarités entre les différents systèmes de recherche nationaux et régionaux en matière de gestion intégrée de la biodiversité tropicale et subtropicale et de partager leurs résultats (participation à la construction de l'Espace Européen de la Recherche).

Ce projet visait ainsi à permettre une meilleure visibilité des capacités de recherche et une meilleure appropriation des enjeux de l'Outre-mer en matière de biodiversité aux niveaux national, européen et international, selon une démarche ascendante (Bottom-Up).

Dans un premier temps, un inventaire des acteurs et des programmes de recherche a eu lieu en 2008 et a conduit, après analyse, à la définition en 2009 d'une stratégie commune et à l'identification des thématiques prioritaires communes en matière de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale pour les collectivités ultra-marines partenaires du projet.

A la suite de ce travail de reconnaissance, un appel à proposition conjoint, intitulé : « Vers la gestion intégrée de la biodiversité tropicale et subtropicale à l'appui d'un développement durable des régions pays et territoires ultra-marins de l'Europe » et doté d'une enveloppe de 3.1 millions d'euros, a été lancé, en novembre 2010 (26/11/2010 – 28/02/2011), par 8 des membres du consortium et deux agences nationales de recherche (FR ; PT). Les porteurs de projet ont été invités à démontrer leurs capacités à améliorer la gestion de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité aux niveaux régional et local dans trois axes prioritaires : (1) L'utilisation et l'évaluation de la biodiversité ainsi que des services et ressources qu'elle fournit, en soutien à l'utilisation durable des ressources naturelles (par exemple agriculture et pêche) et en incluant ceux présentant des résonances culturelles et esthétiques importantes ; (2) L'amélioration de la planification spatiale et de la gestion des zones côtières afin de soutenir la gestion et l'utilisation durables de la biodiversité (marine et terrestre) dans un contexte grandissant des pressions humaines et du changement global ; et (3) la caractérisation de la biodiversité (du gène au niveau de l'écosystème en passant par le paysage) et des conducteurs de son évolution de façon à augmenter la capacité locale et à améliorer la prise de décision politique.

Si plus de 80 manifestations d'intérêt d'équipes de recherche, rassemblant au moins trois partenaires de trois différents pays ou territoires concernés, avaient été reçues dans le cadre de cet appel, 35 projets de recherche auront été déposés et 7 d'entre eux ont finalement été sélectionnés.

Parmi les 7 financés dans le cadre de ce premier appel à propositions, 3 concernent la Polynésie française et devraient débiter au mois de mars 2012 :

- **POMARE** : Polynesian, Martinique's, Reunion's marine benthic invertebrates: interactions and chemodiversity evaluation for a sustainable use (Coordinateur: IRD Tahiti)
- **MOVECLIM** : Montane vegetation as listening post for climate change (Coordinateur: Université de la Réunion)
- **VABIOME** : Characterization, Protection, Sustainable use and valorization of Vanilla Biodiversity in Tropical EU (Coordinateur: Université de la Réunion)

La conférence finale de ce projet a eu lieu les 15 et 16 février 2012, à Paris. L'objectif des 11 membres du consortium est aujourd'hui de poursuivre ce projet, en pérennisant le réseau ultramarin de recherche en biodiversité mis en place et en développant de nouveaux modes de financement de projets, afin de favoriser la visibilité des régions, pays et territoires ultra-marins auprès de l'Union européenne et de mettre en place une gouvernance de la recherche sur la biodiversité pour une valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes de l'Europe tropicale et subtropicale

Titre du projet : PACE-NET - Pacific Europe NETWORK for Science and Technology

Données au 15 mars 2012

Objectif principal du projet : mettre en place un réseau chargé d'organiser un dialogue bi-régional de recherche en Sciences et Technologies (S&T) pour le développement entre la région Pacifique et l'Europe

Objectifs spécifiques du projet :

- Renforcer les dialogues et liens existants en matière de S&T pour promouvoir la coopération régionale
- Intensifier la coopération entre organismes de recherche et universités
- Identifier les actions de coopération internationale et programmes à mener dans les domaines scientifiques, technologiques et sociales (priorités de recherche) dans un intérêt mutuel pour l'UE et le Pacifique
- Rechercher des synergies avec les autres instruments européens

Bénéficiaires du projet : Gouvernements, instituts de recherche, universités, entreprises et organisations de la société civile des pays membres de l'Union européenne et de la zone Pacifique (pays ACP et pays d'Outre-mer européens : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Pitcairn)

Partenaires du projet :

- APRE : Agenzia per la Promozione della Ricerca Europea (Italie)
- IB-BMBF : International Bureau of the Federal Ministry of Education and Research (Allemagne)
- MCST : Malta Council for Science and Technology (Malte)
- ANU : Australian National University (Australie)
- MSI : New Zealand Ministry of Science and Innovation (Nouvelle-Zélande)
- UPNG : University of Papua New Guinea (Papouasie Nouvelle-Guinée)
- EURO RESEARCH SUPPORT Limited (Nouvelle-Zélande)
- CPS : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
- USP : Université du Pacifique Sud

Durée du projet : 3 ans (1^{er} mai 2010 - 30 avril 2013)

Budget du projet et sources de financement : 1 796 450 €, dont 1 399 476 € UE (74%)

Programme communautaire concerné : 7^e Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) – mesure de soutien à la coopération internationale (volet INCO-Net)

Responsable du suivi du projet : Institut de recherche pour le développement de Nouvelle-Calédonie – IRD (Prof. Claude PAYRI)

Résumé du projet :

Le projet Pace-Net est un des 11 projets « INCO-Net » financés par l'UE dans le cadre du 7^e PCRD et vise à la coopération scientifique et en sciences sociales entre des instituts européens et océaniques.

Présentation du projet :

La région Pacifique représente un laboratoire grandeur nature pour de nombreux questionnements scientifiques de portée mondiale, comme le changement climatique ou la ressource en eau, qui concernent directement les États insulaires.

Ainsi, le faible nombre de projets de coopération scientifique existants entre des instituts de l'UE et du Pacifique a conduit l'IRD de Nouvelle-Calédonie, en lien avec 9 organisations européennes et océaniques, à élaborer un projet visant à développer de façon durable les partenariats scientifiques entre l'Europe et le Pacifique ainsi qu'à promouvoir et à structurer la participation des pays de la région aux programmes de l'Union européenne.

Pour ce faire, il a notamment été prévu de réaliser un état des lieux de la coopération en matière de recherche, d'organiser des ateliers thématiques permettant l'identification des priorités scientifiques et trois conférences bi-régionales Europe-Pacifique ainsi que des journées d'information et de formation sur le 7^{ème} PCRD. Cinq groupes de travail ont été mis en place afin de mener ces différentes activités :

- Groupe de travail préparatoire, chargé d'identifier les capacités de recherche de la région ainsi que les stratégies de recherche et les projets en cours (USP)
- Groupe de travail d'analyse, chargé d'identifier les domaines prioritaires d'intervention pour le Pacifique et les possibles synergies entre les programmes de recherche et de développement (CPS)
- Groupe de travail chargé de l'organisation des plateformes de dialogue bi-régionale (IB-BMBF)
- Groupe de travail chargé de l'organisation des ateliers thématiques (USP)
- Groupe de travail chargé de l'organisation et de l'animation du réseau PACE-Net (IRD+APRE)

A ce jour :

- une cartographie de la coopération scientifique entre les pays de l'UE et les pays du Pacifique a été réalisée,
- un recensement des organismes de recherche dans le Pacifique Sud a eu lieu,
- un panel d'« organismes-ressources », chargé notamment de débattre des besoins, des priorités scientifiques et des politiques stratégiques de la région Pacifique en matière de recherche, a été constitué (78 organismes-ressources référencés, à ce jour dont 3 polynésiens : Université de la Polynésie Française; Institut Louis Malardé; Délégation à la Recherche de Polynésie française),
- une première plateforme de dialogue politique en matière de S&T a eu lieu en juillet 2011 à Brisbane (Australie) et a réuni 80 participants venant des pays ACP, de l'Outre-mer, d'Australie et de Nouvelle-Zélande et de l'Europe. A cette occasion, deux ateliers consacrés à la santé et à l'environnement ont été organisés à cette occasion et ont permis d'identifier des priorités d'action dans ces domaines (santé : maladies reliées à la potabilité de l'eau, maladies vectorielles en zone tropicale, maladies négligées et risques sanitaires futures, maladies non contagieuses; environnement: connaissances des écosystèmes, bénéfices et services des écosystèmes, gestion des écosystèmes, changement climatique et environnement).
- une session de formation de formateurs (3 participants de l'USP, 1 participant de l'UPNG, de l'UNC, de l'UPF, de SPC et de l'IRD) concernant les projets du 7^{ème} PCRD a été réalisée à Auckland en novembre 2011.

La seconde plateforme de dialogue politique en matière de S&T s'est tenue à Bruxelles du 20 au 23 mars 2012. Elle a été consacrée à l'impact du changement climatique sur les questions de l'eau, de l'agriculture, de la forêt, des risques naturels, de la pêche, de la recherche à moyen terme ainsi que de la politique de développement et d'innovation dans le Pacifique. Quatre ateliers se sont focalisés sur ces thématiques pour faire émerger les priorités de recherche et de développement à mener dans la zone Pacifique, en partenariat avec l'Europe, dans le cadre de l'initiative Horizon 2020.

Ce réseau contribue ainsi à aider la Polynésie française à identifier des partenaires potentiels pour le montage de projets de coopération régionale dans les domaines de la recherche et du développement européens et à renforcer les capacités de montage et de gestion de projet des acteurs polynésiens (meilleure compréhension des logiques d'intervention et des procédures de l'Union européenne).

Titre du projet : Organisation d'un colloque sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique

Données au 16 mars 2012

Objectif principal du projet : promouvoir la coopération régionale et l'échange d'expériences et d'expertises en matière d'aménagement du littoral compte tenu du changement climatique et de la situation très particulière des pays et territoires du pacifique insulaire sur le sujet.

Objectifs spécifiques du projet :

- Améliorer les politiques d'aménagement du littoral,
- Développer une réflexion régionale commune pluridisciplinaire pour élaborer un ou plusieurs modèles d'aménagement du littoral océanien,
- Diffuser des bonnes pratiques en matière d'aménagement et protection du littoral,
- Etablir une collaboration transversale régionale entre les décideurs politiques, les experts techniques et les organismes de recherche.

Bénéficiaires du projet :

- Décideurs politiques et experts techniques des différents Etats et Territoires insulaires de la région
- Organisations de coopération régionale, organisations non gouvernementales et organismes de recherche impliqués dans les politiques d'aménagement du littoral.

Partenaires du projet :

- Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS),
- Programme Régional Océanien d'Environnement (PROE),
- Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique (ONERC),
- Institut de Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI),
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Durée du projet :

Evénement lui-même : 5 jours, du 12 au 16 décembre 2011

Phase préparatoire au stade opérationnel : 6 mois

Fin du projet (diffusion des actes du colloque) prévue pour fin mars – début avril 2012.

Budget du projet et sources de financement : 213 493 € (soit 25 476 135 F CFP) répartis approximativement comme suit :

- La Polynésie française : 47 699 €
- Le Fonds Pacifique (Etat) : 30 168 €
- La Commission européenne : 91 991 € pour le déplacement des délégations PTOM hors Polynésie (7) , de la délégation polynésienne (10), de 5 représentants d'organisations et 5 experts intéressés par le thème du colloque
- L'ONERC (Etat : Ministère de l'écologie, du développement durable et du logement) : 43 635 €

Programme communautaire concerné : Technical Cooperation Facility - TCF (crédits gérés par la Task Force UE/PTOM – Bruxelles)

Responsable du suivi du projet : Service de l'urbanisme, Philippe Couraud (chef de service)

Présentation du colloque :

Le colloque, ouvert aux élus locaux ainsi qu'à diverses associations en environnement, mais aussi aux techniciens administratifs ou de bureaux d'études et aux organismes de recherche, s'est tenu à Tahiti, du 12 au 16 décembre 2011, et a réuni plus de cent trente participants :

- 13 Etats et Territoires de la région étaient représentés (Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, îles Marshall, Polynésie française, îles Cook, Hawaï, îles Salomon, Samoa, Tonga, Vanuatu, Wallis et Futuna, ainsi que la France métropolitaine).
- 18 Organismes de coopération régionale, organismes de recherche, organismes institutionnels étaient également présents.
- Les communes de Polynésie, bien qu'invitées à participer à ce colloque, étaient peu représentées, alors même qu'elles sont pleinement concernées par le sujet et qu'elles constituent bien souvent les premiers acteurs de l'aménagement du littoral sur le terrain.

Un dispositif de traduction simultanée a permis la tenue des débats en français et en anglais.

Quatre thèmes principaux ont été abordés sous la forme de conférences plénières propres à nourrir la réflexion d'ateliers de travail sur les politiques d'aménagement du littoral et à mettre en place, dans une perspective d'adaptation au changement climatique, un document de restitution final.

Les 5 principales thématiques abordées ont été les suivantes :

- 1) Le changement climatique et les milieux côtiers,
- 2) Les dimensions sociales et les modes de vie,
- 3) Les mesures réglementaires liées à l'aménagement du littoral,
- 4) L'aménagement en milieu insulaire océanien : les outils de l'aménageur et les études techniques,
- 5) La coopération régionale et le financement des actions.

Ce colloque, organisé sur le principe de l'échange d'expériences, a en grande partie atteint ses objectifs. La synthèse de ces travaux est en cours de transcription dans des actes sur le point d'être édités en Français et en Anglais. Ils seront diffusés à l'ensemble des participants.

Suites du colloque au niveau local :

La tenue du colloque et surtout la synthèse de ses travaux doivent permettre :

- dans un premier temps, de dresser un bilan de la situation en Polynésie française,
- dans un second temps, de proposer un cadre de travail pour permettre à terme la mise en œuvre de nouveaux principes d'aménagement du littoral en Polynésie française, en tenant compte des enseignements issus des échanges et des discussions qui ont eu lieu au cours de cette rencontre.

Il sera présenté prochainement au gouvernement un programme d'actions comprenant :

- l'élaboration de nouveaux principes d'aménagement des rivages
- l'étude des modalités de préservation des atolls face à la montée des océans
- l'étude et le suivi de l'évolution du trait de côte au niveau local
- le soutien des programmes de recherche et des dispositifs d'observation dans les domaines liés au devenir des zones littorales et au changement climatique :
 - ° la santé des éco-systèmes coralliens face au changement climatique
 - ° la recherche climatique
 - ° le suivi du niveau de la mer
 - ° la connaissance plus précise des houles avec des dispositifs de mesure sur site
- la fixation d'une valeur de référence de la hausse prévisible du niveau de la mer pour la conception des équipements publics en zone littorale
- des actions de communication et d'information auprès du public.

Contexte du colloque :

La tenue de ce colloque s'inscrit dans le prolongement et en complément des actions menées par les pays de la région, en cohérence avec leur Stratégie National de Développement Durable (SNDD) et coïncide également avec la mise en œuvre du plan stratégique d'action 2011-2015, élaboré par la CPS et son département « réduction des risques de catastrophes » de la division SOPAC.

En Polynésie française, la réflexion sur l'aménagement du littoral s'inscrit dans le cadre de trois démarches spécifiques :

- l'étude du risque de submersion marine impliquant la définition de zones inconstructibles en bordure du littoral, telles que définies dans les plans de prévention des risques naturels,
- la gestion du trait de côte au travers des projets de remblais soumis à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public maritime par les pouvoirs publics,
- la problématique du devenir des atolls et de leurs population face à la hausse du niveau des océans.

Modalités d'organisation du colloque :

Le projet émane d'un contrat établi en début d'année 2010 (contrat cadre n°2010/253194), définissant les termes de référence pour la participation de la Commission Européenne à l'organisation d'un colloque régional sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

La participation financière du Fonds Pacifique fut également très rapidement actée en fin d'année 2010, ainsi que celle du Pays, concrétisée par l'ouverture d'une ligne de crédit dans le budget de fonctionnement 2011 du service de l'urbanisme.

En raison du changement de gouvernement survenu en mars 2011 en Polynésie française, le projet a connu une interruption due à l'incertitude sur son maintien, finalement arrêté en juin 2011. La Commission européenne a formellement accepté le report du colloque, initialement prévu en septembre 2011, à la période du 12 au 16 décembre 2011 (Décision du Conseil des Ministre du 22 juin 2011).

D'autres partenaires cités plus haut ont dès lors apporté leur soutien à la préparation et au déroulement de l'événement, dont l'ONERC qui confirmait un soutien technique et financier en septembre 2011.

Sur un plan logistique et organisationnel, l'opération s'est déroulée sans problèmes particuliers. Le recours à un prestataire privé travaillant par ailleurs sur le même événement avec la Commission européenne, et la collaboration avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique ont permis d'assurer la prise en charge des déplacements et du séjour de plus de trente cinq invités extérieurs, avec notamment la remise de per-diem en espèces, dans le strict respect des règles de la comptabilité publique.

Titre du projet : Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti)

Données au 13 mars 2012

Objectif principal du projet : amélioration du cadre de vie de la population de Papeete (salubrité publique, qualité de l'eau, préservation de la rade et préservation de l'environnement en général).

Objectifs spécifiques du projet : instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Bénéficiaires du projet : usagers de la commune (habitants et entreprises) ; ensemble de la population de Tahiti (réduction des pollutions et nuisances)

Partenaires du projet : Aucun partenaire financier direct au titre de la convention de financement.

Durée du projet : 72 mois à compter de sa signature, soit une phase de mise en œuvre opérationnelle de 48 mois et une phase de clôture de 24 mois.

Budget du projet et sources de financement : à confirmer – projet en cours d'élaboration

Programme communautaire concerné : 10^{ème} FED bilatéral (2008-2013)

Responsable du suivi du projet : Le Bureau des Affaires Européennes est chargé, pour le compte de l'ordonnateur territorial, du suivi financier et administratif du projet (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre). La maîtrise d'œuvre sera déléguée à une entreprise privée recrutée suivant la procédure d'appel d'offres européen. La SEML « TE ORA NO ANANAHI » sera associée, par convention, au suivi technique du projet.

Résumé du projet :

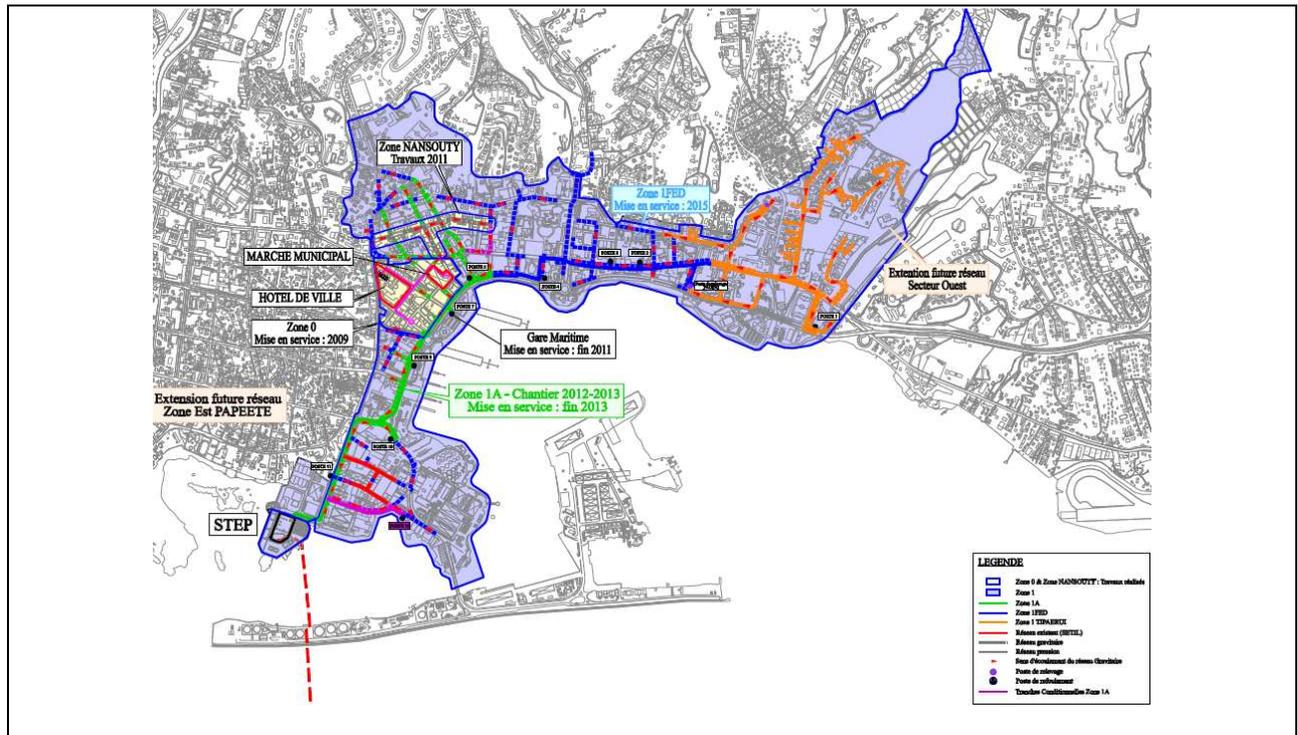
Le projet consiste en la réalisation et en la mise en service d'un réseau de canalisations d'environ 8 km connecté à la station d'épuration. Cette installation permettra le raccordement d'environ 244 abonnés supplémentaires, pour un volume collecté évalué à 1200 m³/jour.

En effet, ce projet ne constitue qu'une partie de la phase I du programme global d'assainissement de la ville de Papeete, qui porte sur 6000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour et doit atteindre son terme en 2030.

La phase 1 d'études et de travaux 1, d'un montant estimé de plus de 58 millions d'euros (soit plus de 7 milliards F CFP HT), a été découpée en plusieurs tranches fonctionnelles :

- la phase 1A, qui devrait s'achever en 2013 et correspond à la réalisation d'une station d'épuration, d'un émissaire océanique et d'un réseau de raccordement d'environ 300 abonnés, pour un volume collecté estimé à 1500 m³/jour (4 milliards F CFP HT).
- la phase 1FED et la phase 1 TIPEARUI, qui correspondent à l'extension du réseau de raccordement sur une zone complémentaire à la phase 1A (respectivement 2 milliards et 1 milliard F CFP).

La commune de Papeete, par l'intermédiaire de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » (détenue à 80% par la commune), le Pays et l'Etat français, via le contrat de projets « Etat-Polynésie française » financent les phases préalables d'équipement ainsi que les études préparatoires au présent projet (phase 1A) : 4 milliards F CFP HT, dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML.



Historique du projet :

La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'utilisateurs en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 450 millions d'euros (54 milliards F CFP).

Dans un premier temps, une zone test (zone 0 – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre ville de Papeete. Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, en 2011, 122 raccordements étaient effectifs sur les 155 potentiels (soit 80%) dans la zone test.

Dans le cadre de la phase 1A, trois conventions de financement ont d'ores et déjà été signées dans le cadre du contrat de projet Etat-Polynésie française et les travaux ont démarré en juillet-août 2011.

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser l'extension des travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.
- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1.69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études préparatoires pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.
- Une quatrième convention de financement d'un montant de 1.62 milliard F CFP sera ultérieurement conclue pour les travaux de la station d'épuration.

En novembre 2011, le marché de communication a été attribué à une agence de communication locale chargée d'informer les riverains des chantiers et les usagers sur les enjeux du traitement des eaux usées.

Descriptif du projet :

Le projet consiste en la réalisation et en la mise en service d'un réseau de canalisations d'environ 8 km, connecté à la station d'épuration. Il n'assure pas le financement des branchements chez les usagers (à leur charge).

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- Lancement des trois appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour la réalisation des travaux, leur suivi, et un contrôle de qualité (marché de travaux, marché de maîtrise d'œuvre, marché SPS). Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;
- Validation et lancement, par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), des trois appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne en 2012, l'un pour le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre), l'autre pour le contrôle qualité et la coordination, le dernier pour les travaux ;
- Dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par le BAE pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- Suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par le BAE, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé (objet de l'un des marchés) et en concertation avec la commune et la SEML.

Un comité de pilotage rassemblant les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut Commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui est en charge de la coordination globale du projet et du secrétariat du comité de pilotage, sera mis en place. Il se réunira au moins 2 fois par an et s'assurera de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

La Fiche Action a été examinée par le Quality Support Group (QSG) en septembre 2011 et a obtenu un avis favorable de principe même si des améliorations ont été suggérées.

Perspectives pour 2012 :

En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA, afin de permettre un examen et une validation de celle-ci par le QSG, dans les meilleurs délais (avril 2012).

Suite à cette validation, la signature du DOCUP pourrait intervenir dans l'année (septembre 2012), ce qui permettra le lancement des procédures d'appels d'offres pour le recrutement des assistances techniques.

Titre du projet : Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

Données au 13 mars 2012

Objectif principal du projet : renforcement des capacités institutionnelles (capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques et des projets) de la Polynésie française afin de favoriser son dialogue avec les institutions communautaires

Objectifs spécifiques du projet :

- Elaboration d'une politique sectorielle adossé sur un programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, secteur de concentration historique du FED,
- Evaluation de la pertinence et ajustement du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française,
- Organisation du dialogue et amélioration de la connaissance des outils européens et des capacités de montage et de gestion de projets européens de la Polynésie française.

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population
- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Partenaires du projet : Aucun partenaire financier

Durée du projet : 84 mois (7 ans), à compter de sa signature, dont 72 mois (6 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture.

Budget du projet et sources de financement : à confirmer – projet en cours d'élaboration

Programme communautaire concerné : 10^{ème} FED bilatéral (2008-2013)

Responsable du suivi du projet : Le Bureau des Affaires Européennes est chargé, pour le compte de l'ordonnateur territorial, du suivi financier des projets. Les maîtres d'œuvre sont la DIREN (pour le PSE), la direction des finances (pour la GFP) et le BAE (pour l'amélioration des performances).

Résumé du projet :

Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats. Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie.

Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

Historique du projet :

a. L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'un programme sectoriel de l'eau.

b. Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Un premier audit PEFA a été réalisé, à la demande de la CE, en 2008. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan de réforme de la gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

c. Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions d'euros), au titre du FED territorial et 2,6 milliard de F CFP (soit 21 millions d'euros), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant, en raison de la méconnaissance de ces programmes et de leurs procédures par les porteurs de projet polynésiens.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé, en 2009, à l'Union européenne d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir faire et de bonnes pratiques.

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Un comité de pilotage est mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics).

L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile.

Descriptif du projet :

a. L'assistance technique permettra d'assister la Polynésie française pour l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de son programme sectoriel de l'eau. Les principales activités concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

b. L'assistance technique vise accompagner la Polynésie française dans la réalisation d'une actualisation de l'audit PEFA de 2008 et dans l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques.

c. L'assistance technique contribuera à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation sera développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services administratifs concernés (DIREN, DFC, DBP) et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

La Fiche Action a été examinée par le Quality Support Group (QSG) en septembre 2011 et a obtenu un avis favorable de principe même si des améliorations ont été suggérées et des compléments d'information ont été demandés.

Perspectives pour 2012 :

En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA, afin de permettre un examen et une validation de celle-ci par le QSG, dans les meilleurs délais (avril 2012).

Suite à cette validation, la signature du DOCUP pourrait intervenir dans l'année (septembre 2012), ce qui permettra le lancement des procédures d'appels d'offres pour le recrutement des assistances techniques.

Titre du projet : Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement (INTEGRE)

Données au 1^{er} mars 2012

Objectif principal du projet : promouvoir et renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux et contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique dans l'intérêt des populations

Objectifs spécifiques du projet :

- Développer des réseaux de coopération entre les PTOM et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) dans le domaine du développement durable
- Valoriser des projets de gestion intégrée transposables dans d'autres îles de la région
- Renforcer la bonne gouvernance des espaces insulaires du Pacifique
- Renforcer les capacités de gestion durable des ressources des populations et institutions des PTOM du Pacifique
- Préserver la biodiversité et l'environnement des PTOM du Pacifique au bénéfice des populations

Bénéficiaires du projet :

- Populations locales
- Gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales

Partenaires du projet : Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie, Cellule Europe de Wallis et Futuna, Gouvernement de Pitcairn (ordonnateurs territoriaux) ; Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (maîtrise d'œuvre) ; autres organismes régionaux

Durée du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)

Budget du projet et sources de financement : 12 M d'euros (1.4 MM CFP) – 10^{ème} FED Régional (PTOM/Pacifique)

Responsable du suivi du projet : Bureau des Affaires Européennes (BAE) de Polynésie Française (Président PF = ordonnateur régional suppléant)

Résumé du projet :

Depuis 2009, la Polynésie Française, en lien avec les 3 autres PTOM du Pacifique, s'attache à concevoir un programme de promotion de la gestion intégrée pour la préservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires dans l'intérêt des populations, dans le cadre du 10^{ème} FED Régional.

Ce projet régional, qui vise notamment à créer un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL), à réaliser des actions de préservation et de restauration écologique et à renforcer les capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM, tient compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

Historique du projet :

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM grâce à la mise en commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Le projet est actuellement en cours de finalisation et la signature de la convention de financement devraient avoir lieu au début du 2nd semestre 2012.

- Mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)
- Nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)
- Mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- Juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- Oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPPE)
- Déc. 2010 : transmission de la fiche action au bureau de la Commission européenne de Nouméa

Contexte du projet :

Le Pays a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors des Etats Généraux de l'Outre Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

Par ailleurs, les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), qui sera d'ailleurs chargée de la maîtrise d'œuvre du projet, ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres, alors que, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...) financent de nombreux projets de coopération en la matière dans la région, et notamment concernant la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...

Enfin, ce projet s'inscrit dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD), adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies lors du Sommet du Millénaire (2000) : « Préserver l'environnement » (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...)

Implication des acteurs locaux et de la société civile dans le projet :

Afin de garantir la bonne appropriation du projet par ses bénéficiaires, les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés seront associés à la définition et à la réalisation du projet. Ils seront notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes ainsi que lors de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, seront associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable, à développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région, à améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux, à renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et à valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agira également de mener des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifo-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau, de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique, de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles, d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables, et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Etat d'avancement du projet en 2011 :

Début 2011, le Bureau UE/PTOM a transmis au Gouvernement de Polynésie Française des commentaires et recommandations sur la Fiche Action (FA) adressée au mois de décembre 2010. Depuis juillet 2011, le BAE, nouvellement créé, s'est attaché à rédiger une nouvelle FA, en lien avec ses partenaires et le bureau UE/PTOM, tenant compte des attentes exprimées en mai 2010 par le Quality Support Group (QSG), à l'occasion de l'examen de la fiche d'identification.

Faute d'avoir pu organiser des réunions régionales de concertation avant le mois de décembre (fréquence et coût des déplacements, contraintes d'agenda, isolement...), les concertations ont été effectuées exclusivement de manière bilatérale, par téléphone et par mail et ont abouti à l'envoi d'une nouvelle FA le 15 novembre 2011.

Le 16 décembre 2011, en marge du « Colloque régional sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique » organisé à Tahiti, par le Ministère de l'aménagement et du logement de Polynésie Française, avec le soutien financier de la Commission Européenne, de l'Etat français et la CPS, le BAE a organisé une réunion de concertation entre les ordonnateurs territoriaux (sauf Pitcairn) et le bureau UE/PTOM. Cette réunion a été l'occasion pour l'ordonnateur régional (BAE) de présenter la FA transmise et les modifications apportées à la FA initiale consécutives aux contributions des différents partenaires.

Perspectives pour 2012 :

En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA, afin de permettre un examen et une validation de celle-ci par le QSG, dans les meilleurs délais.

Suite à cette validation, la signature du DOCUP pourrait intervenir dans l'année, ce qui permettra, dans un premier temps, la signature de l'accord de contribution entre la Commission Européenne et à la CPS puis le recrutement du chef de programme et des chefs de projet territoriaux.